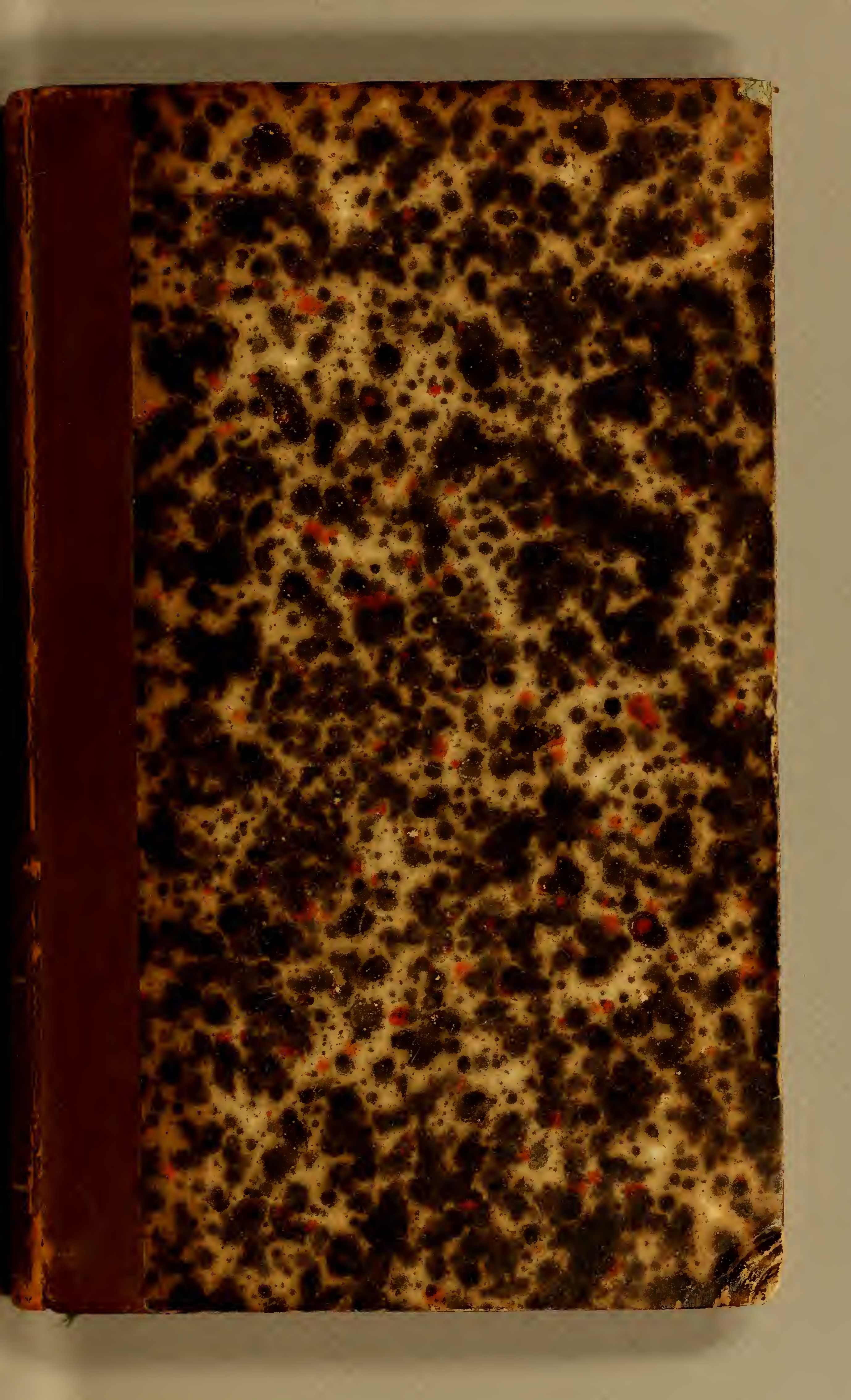
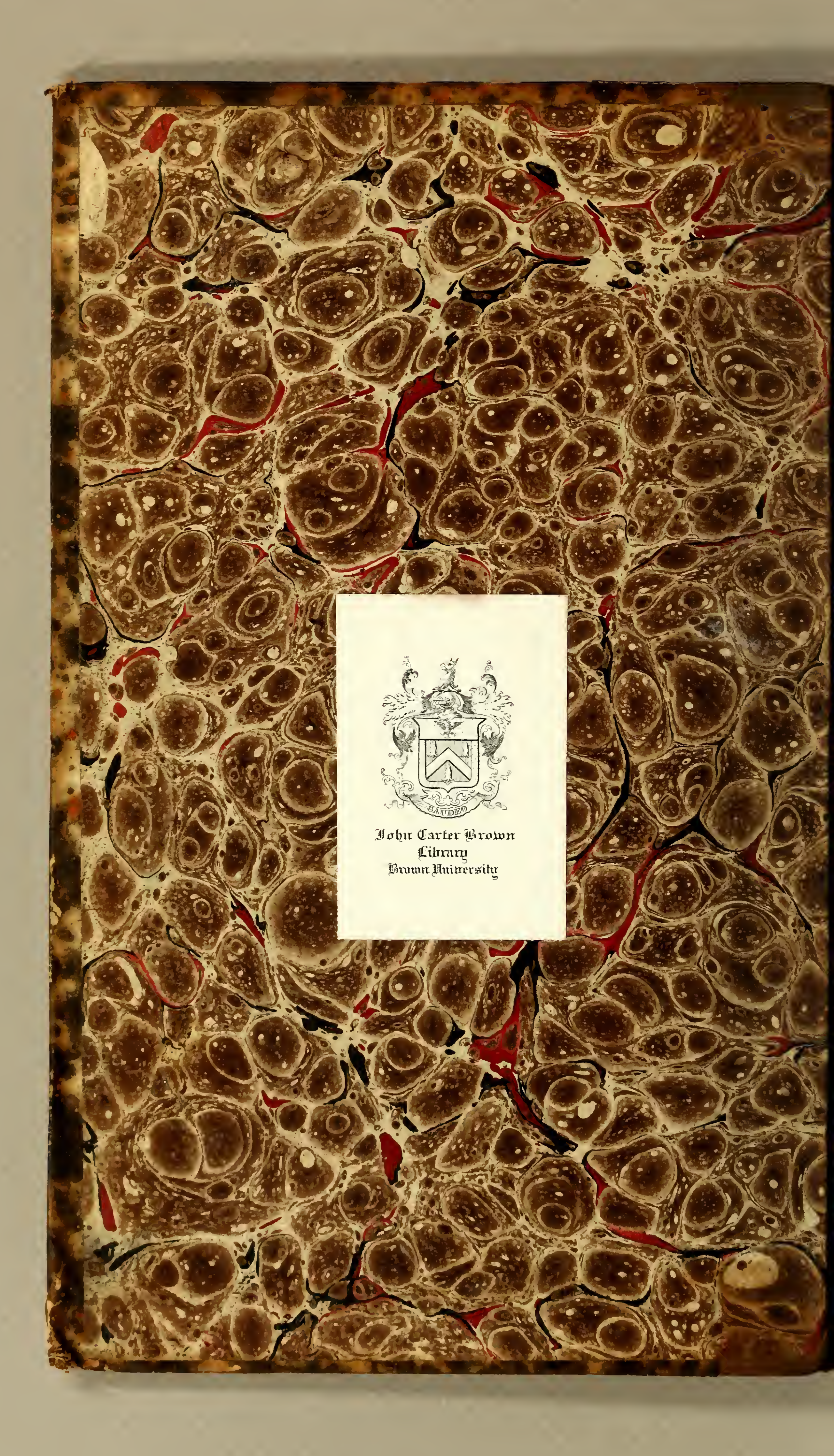



GAUDEO



# HISTOIRE

# DE LA RÉVOLUTION

DE

# SAINT-DOMINGUE.

---

TOME II.



# HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE SAINT-DOMINGUE,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES TROUBLES, JUSQU'A LA PRISE DE JÉRÉMIE ET DU MOLE S. NICOLAS PAR LES ANGLAIS;

SUIVIE

## D'UN MÉMOIRE

SUR LE RÉTABLISSEMENT DE CETTE COLONIE.

PAR M. DALMAS.

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,
CHEZ MAME FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
RUE DU POT-DE-FER, N° 14.
1814.

# HISTOIRE
# DE LA RÉVOLUTION
DE
# SAINT-DOMINGUE.

## CHAPITRE XIII.

*Retour de M. de Blanchelande au Cap. Lettre de Pinchinat. Jugement sur ce mulâtre. Seconde commission civile; son arrivée au Cap. M. d'Esparbès, gouverneur général de St.-Domingue, sa conduite et celle des trois commissaires; serment prononcé par l'un d'eux (Polverel) à l'église. Formation d'une commission intermédiaire. Établissement d'un club. Arrivée de M. de Rochambeau au Cap.*

---

M. DE BLANCHELANDE quitta les Cayes le 11 août; il vit, en partant, cette ville plongée dans

le deuil, et la plaine du Fond réduite en cendres. Il promit d'envoyer de prompts secours; mais les troupes de ligne étant partout occupées, il ne put disposer du plus foible détachement pour tenir sa parole aux habitans du midi. Leur desastre, au reste, quelque affreux qu'il fût, n'étoit rien moins qu'irréparable. La tranquillité se seroit rétablie d'elle-même dans le sud, si les rebelles du nord avoient été soumis. Le nord étoit le foyer de l'incendie qui étendoit ses ravages dans toutes les autres parties de St.-Domingue; c'étoit là, comme ne cessoit de le dire M. de Blanchelande, qu'il importoit de l'étouffer; mais on ne pouvoit se flatter d'y réussir, qu'autant que les mulâtres cesseroient de garder une neutralité dérisoire, plus funeste qu'une guerre ouverte et déclarée. M. de Blanchelande avoit cru obtenir de la loi du 4 avril cet heureux résultat. En effet, la masse des gens de couleur, témoin de sa franchise et de son impartialité, se montroit disposée à concourir au rétablissement de l'ordre. Le conseil de paix et d'union de Saint-Marc, satisfait de l'abolition de plusieurs corps populaires, en avoit exprimé publiquement sa reconnoissance au gouverneur, et lui avoit promis d'envoyer un renfort de dix-huit cents hommes au cordon de l'ouest. Cette promesse tardant à se réaliser, M. de Blanchelande, revenu au Cap, la rappela au conseil

par les lettres les plus pressantes. Inutiles efforts ! soins superflus ! il ne tarda pas à comprendre qu'il avoit travaillé pour une caste ingrate et parjure. Les secours n'arrivèrent point, malgré le danger que couroit le quartier de la Marmelade, attaqué presque toutes les nuits par les nègres.

Bientôt le conseil de Saint-Marc se montra aussi animé de l'esprit révolutionnaire qu'il y avoit paru étranger jusqu'alors. Le mulâtre Pinchinat, son président, accusa, dans une lettre imprimée, la ville du Cap de ne renfermer que des aristocrates dangereux, et désigna le gouvernement comme leur chef et leur appui. Quoique cette lettre annonçât les nouveaux principes qui commençoient à modifier la conduite des mulâtres, on ne fit pas à ce premier ouvrage de Pinchinat toute l'attention qu'il méritoit. L'assemblée coloniale y étoit jugée selon ses œuvres ; mais les reproches qu'on lui adressoit étoient moins longs, moins amers que ceux dont on accabloit l'aristocratie. L'enthousiasme manifesté dans cet écrit, pour *la plus glorieuse des révolutions*, étonna tous ceux qui croyoient bien connoître l'auteur. S'il n'avoit fait que demander la dissolution de l'assemblée coloniale pour la recomposer d'après les bases du nouveau décret, l'on eût applaudi à ses vues. En effet, les gens de couleur étant appelés au partage de la souveraineté, il leur importoit d'être

admis sans délai dans le corps délibérant qui devoit constituer la colonie. Le raisonnement de Pinchinat à cet égard n'avoit rien que de juste; mais les soupçons déplacés qu'il manifestoit contre le gouvernement, les crimes absurdes et même ridicules qu'il imputoit aux habitans du Cap, et la violation des promesses qu'il avoit faites à MM. de Blanchelande et de Fontange, étoient le comble de la perfidie et de l'ingratitude.

Ce mulâtre a joué un grand rôle à Saint-Domingue; c'est lui qui a été le guide et comme l'oracle de sa caste. Il avoit de l'esprit, de l'instruction, même le talent de s'énoncer et d'écrire avec méthode. Pour le bien connoître et pour le bien juger, il convient de diviser en deux parties l'histoire de sa vie publique. Dans la première, on voit un homme attentif à la marche d'une grande révolution, saisir avec adresse tout ce qui peut être utile à ses intérêts. Appuyé sur les nouvelles théories, mais craignant avec raison de les voir pousser trop loin, il s'indigne que des gens étrangers et sans propriétés dans son pays veuillent le retenir, lui et les siens, dans une dépendance dont eux-mêmes se sont affranchis les premiers. Il met d'abord tous ses soins à gagner la confiance des colons, en feignant d'unir sa cause à la leur. Il se montre à cet effet, autant et plus qu'eux,

épouvanté des conséquences des principes révolutionnaires, et opposé à la naturalisation de ces principes dans la colonie. Il ne cesse d'anathématiser les corps populaires pernicieux, selon lui, à Saint-Domingue; il se rallie au gouvernement, et regarde l'ancienne administration de cette île, non-seulement comme la meilleure, mais comme la seule qui puisse lui convenir.

Voilà ce qui forme la première époque de la carrière politique de Pinchinat, ce qui lui valut la confiance de plusieurs hommes d'un mérite distingué, et l'estime de beaucoup de gens qui, ne le connoissant pas, le jugeoient d'après sa conduite. Mais si l'on passe à la seconde époque, la scène change entièrement. A peine Pinchinat, aidé des vrais colons, est-il parvenu au but de ses désirs, qu'il les trahit et les abandonne : les mulâtres, devenus les égaux des blancs, conservent néanmoins des intérêts distincts de ceux de ces derniers. Loin de seconder leurs efforts pour éteindre le feu de la révolte des nègres, ils travaillent sourdement et réussissent à le propager dans toute l'étendue de la colonie. Les corps populaires, qui leur ont paru si dangereux, sont la seule forme d'administration qui, au dire de leurs chefs, soit propre à Saint-Domingue. Les prétendus aristocrates auxquels Pinchinat lui-même doit sa célébrité, et peut-être son existence, sont accusés

par lui, de s'opposer à une constitution sublime; et la révolution française, dont il ne parloit précédemment qu'avec effroi, lui paroît l'objet le plus digne des vœux et des efforts de tous les sages, l'époque la plus mémorable et la plus brillante des annales du monde.

De deux choses l'une : ou ce mulâtre étoit un fourbe profond, un scélérat aussi hypocrite que pervers, ou il a eu des motifs puissans et secrets pour changer tout à coup d'opinion et de conduite. De ces deux suppositions, la dernière est la plus plausible : indépendamment des lumières acquises sur ce point, l'on ne sauroit, en admettant l'autre hypothèse, concevoir que Pinchinat eût pu en imposer si long-temps à une foule de gens d'esprit et de sens, intéressés à le pénétrer. Son changement, au reste, ne fait pas plus d'honneur à son jugement qu'à son caractère; et, sans lui refuser une certaine étendue de talens et de connoissances, on peut se fonder sur cette instabilité même pour nier qu'il eût du génie, comme ses prôneurs le prétendoient. C'étoit sans contredit un homme instruit, mais il étoit *mulâtre*. Ce mot dit tout, explique tout à quiconque est familier avec les habitudes, les mœurs et le naturel d'une caste que l'on a mal jugée en France, faute de ces données indispensables.

Dans la position de Pinchinat, un homme pro-

fond eût sans doute, à l'aide des principes du jour, tâché d'améliorer son sort et celui de ses pareils; mais, pour atteindre ce but, il n'eût point poussé ces principes jusqu'à la rigueur. En désirant l'abolition d'un préjugé humiliant, il n'auroit pas perdu de vue que l'intérêt et l'existence même de sa caste exigeoient qu'il y eût dans l'ordre social, comme dans la nature, une nuance qui distinguât, aux yeux de l'esclave, les blancs de ceux qui ne l'étoient pas. Il eût ambitionné le décret du 15 mai 1791, et se seroit estimé très-heureux de l'obtenir; mais le nivellement absolu de toutes les couleurs eût été pour lui la plus grande des calamités. Telle étoit la position délicate et précaire des mulâtres, qu'ils devoient être les premiers à s'y opposer. Placés dans le corps politique, comme l'est dans un jardin la plante inutile et parasite qu'on y tolère tant qu'elle ne nuit pas, mais qu'on arrache dès qu'elle étend trop loin ses branches et ses racines, ils auroient dû réfléchir que, quelle que fût l'issue de la lutte entre les blancs et les nègres, le sort de la classe intermédiaire étoit d'avoir les uns ou les autres pour ennemis ou pour maîtres. Ils auroient dû surtout calculer les suites si différentes de leur expulsion et de celle des blancs hors de Saint-Domingue. Première victime du triomphe possible des esclaves, et contraint d'abandonner

sa propriété coloniale, le blanc ne seroit pas pour cela, tout-à-fait sans ressource; il trouveroit dans la métropole sa terre natale ou originelle, des parens, des amis qui l'accueilleroient, qui lui offriroient un asile et des secours. Proscrit et chassé à son tour par le nègre, après avoir été successivement l'instigateur et l'auxiliaire de sa révolte, le mulâtre ne rencontreroit en France que des cœurs ulcérés qui le repousseroient et se réjouiroient de son désastre, comme du juste châtiment que le ciel inflige tôt ou tard au fils ingrat et dénaturé.

Dans un discours prononcé par M. l'abbé, depuis cardinal Maury, quand l'assemblée constituante préparoit le décret du 15 mai, ces idées avoient été présentées avec beaucoup de force. Sans être motivée par l'ambition exclusive que les mulâtres n'ont manifestée que plus tard, la nécessité de contenir ces hommes dans un état de dépendance, avoit été dès-lors aperçue de l'orateur et sentie des plus éclairés ou des plus raisonnables de ses collègues. Si l'assemblée législative n'eût pas désiré la perte des colonies, si la convention n'eût pas suivi le même système, pourquoi auroient-elles donné leur confiance aux hommes de couleur plutôt qu'aux blancs? Où étoit, pour la métropole, la garantie des promesses que les premiers pouvoient lui faire? Quels gages

avoient-ils à offrir de leur fidelité? Inconstans et capricieux par caractère, ne tenant par aucun lien d'intérêt, par aucune affection du cœur à la mère patrie qu'ils ne connoissoient point, et vers laquelle ils n'étoient pas sans cesse ramenés par le charme des souvenirs ou par l'attrait de l'espérance, ils sembloient devoir être bien plus accessibles à la corruption, plus capables d'ingratitude, plus portés à désirer un changement, quel qu'il fût, que les blancs, invinciblement attachés à la France par leur origine, leurs besoins et leurs habitudes.

Mais, je ne crains pas de le répéter, l'assemblée législative vouloit la ruine des dépendances coloniales de la France. Son projet, facile à deviner, le fut de plusieurs colons et de tous les hommes instruits en Europe. Pinchinat auroit dû le prévoir, s'en effrayer, et consacrer tous ses moyens, toute son influence, à en empêcher l'exécution. Mais, ou son génie tant exalté n'alla pas jusqu'à lui faire découvrir un projet si désastreux, ou l'orgueil, excessif chez lui comme chez tous les mulâtres, lui en déroba les funestes conséquences. Il ne put résister à l'espoir d'être quelque jour un grand personnage, au désir de jouer un rôle brillant; cette célébrité dont il se montroit avide, dont la soif atténuoit dans son âme les craintes inspirées par la raison, il crut la voir dans le

tourbillon révolutionnaire, et l'attendit du système girondiste, dont il fut l'apôtre, et faillit être le martyr.

Les intermédiaires que la secte négrophile employa pour faire passer et répandre ses instructions à Saint-Domingue, furent le mulâtre Raymond, correspondant de Pinchinat, et M. Roume, l'admirateur de Brissot et son agent dans la colonie. On vit cet ex-commissaire civil, pendant son séjour dans la province de l'ouest, uniquement occupé du soin de propager, par ses discours et par son exemple, une doctrine qu'il avoit paru condamner jusqu'à cette époque.

Le décret du 4 avril avoit été suivi de près par un autre, qui ordonnoit l'envoi à Saint-Domingue d'une seconde commission civile et d'un corps de six mille hommes. Ces troupes étoient destinées, non à réduire les esclaves ou à tenir l'assemblée coloniale en respect, mais à assurer le triomphe du système de l'égalité. Brissot savoit très-bien, puisqu'il l'avoit dit dès le mois de décembre 1791, dans le discours dont j'ai déjà parlé, que l'assemblée coloniale composée d'intrigans et de factieux, méprisée de ses commettans, dont elle trompoit le vœu, ne pouvoit inspirer aucune crainte à la France, quels que fussent ses projets d'indépendance ou de défection. Les habitans supposèrent avec apparence de raison que

la force décrétée et attendue seroit employée contre leurs nègres. Ils n'avoient même pas le plus léger doute à cet égard, faute d'avoir réfléchi sur le texte du décret. S'ils l'avoient seulement lu avec attention, ils n'y auroient vu de précis, de formel, que l'ordre donné aux délégués de la nation, *de faire exécuter, même par la force, la loi du 4 avril.* Cet ordre et une recommandation vague *de rétablir la tranquillité à Saint-Domingue*, sans déterminer sur quelles bases, formoient toutes les instructions ostensibles des nouveaux commissaires.

La création et l'arrivée prochaine de cette autorité furent connues au Cap peu de temps après que M. de Blanchelande fut revenu des Cayes. On apprit, en même temps, que M. d'Esparbès étoit nommé gouverneur général, et que MM. d'Hinnisdal, de La Salle et de Montesquiou-Fézenzac devoient commander, le premier la province du nord, le second celle de l'ouest, et le troisième celle du sud.

A cette nouvelle, quelques députés engagèrent l'assemblée coloniale à se dissoudre, ne fût-ce que pour épargner des dépenses inutiles. Mais elle rejeta un avis si sage, et continua son travail sur la constitution, dont chaque jour elle arrêtoit quelques articles. C'étoit une folie de croire que la commission civile l'adopteroit, même en lui

supposant des intentions pures, à plus forte raison, quand on avoit quelque connoissance de ses principes et de ses projets. L'ouvrage de l'assemblée coloniale devenoit d'autant plus inutile, que, par le silence qu'elle s'étoit imposé sur l'état politique des hommes de couleur, tout son édifice, dont cet article auroit dû, pour ainsi dire, être la base, s'écrouloit nécessairement et ne pouvoit pas même fournir de matériaux pour celui qu'il faudroit élever à la place.

Bientôt l'on vit arriver au Cap la *Musette*, bâtiment de Nantes, faisant partie de la flotte qui portoit les troupes et les commissaires. M. Delpech, secrétaire de la commission, étoit à bord de ce navire. Il se rendit, en débarquant, chez M. de Blanchelande, et lui remit les pouvoirs des commissaires, avec prière de les faire enregistrer. La foule des curieux s'étoit portée à l'hôtel du gouvernement; on étoit impatient de juger, par la religion du secrétaire, de celle de la commission. Les personnes qui, d'après les reproches et les menaces faites par la législature aux corps populaires de Saint-Domingue, pensoient que la métropole pouvoit avoir conçu le projet d'y rétablir l'ancienne administration, ne virent pas sans étonnement, ni sans effroi, l'enthousiame vrai ou simulé de M. Delpech pour la révolution. Si même il avoit fait preuve de jugement ou de

quelques connoissances, on n'auroit pas perdu tout espoir; mais il ressembloit aux partisans les plus fanatiques du nouveau régime, à tous les autres agens du parti triomphant. Un jargon ridicule, composé de ces mots que la révolution a créés ou mis en vogue, un enthousiasme extravagant pour ses principes et, par-dessus tout, une dose rare d'effronterie et d'impudence, formoient les traits saillans de l'esprit et du caractère du secrétaire de la commission.

On se flatta que les commissaires ne lui ressembleroient pas, et que d'ailleurs M. d'Esparbés seroit revêtu d'un grand pouvoir. Tous les colons instruits avoient les regards tournés vers lui : on espéroit qu'un homme de son nom, de son rang et de son âge, balanceroit au moins par son autorité celle de la commission. M. de Blanchelande paroissoit attacher un grand prix à l'estime du nouveau gouverneur; il lui écrivit par M. Delpech, qui, après avoir rempli la formalité que j'ai fait connoître, alla rejoindre le convoi. Un plan raisonné de la situation militaire de la colonie accompagnoit la lettre de M. de Blanchelande à M. d'Esparbès. Le premier ne cachoit pas à son successeur que le séjour d'une armée venant d'Europe, dans une ville déchirée par les factions, pourroit avoir des suites très-dangereuses. Il lui proposoit de diviser ses troupes

tandis qu'elles étoient sous voile, d'en faire entrer une partie au Fort-Dauphin, et d'en envoyer une autre au Limbé, pour fortifier les deux cordons de l'est et de l'ouest. Il lui faisoit observer enfin que de la rapidité de sa marche, de la simultanéité de ses efforts sur divers points, dépendoient uniquement le retour de l'ordre et la soumission des révoltés.

Il est à propos de remarquer ici que, durant le court séjour de M. Delpech au Cap, M. Daugy reçut, en qualité de président de l'assemblée coloniale, une lettre que M. Cougnac-Mion, l'un des commissaires envoyés par elle à l'assemblée législative, lui adressoit d'Europe. Il la prévenoit qu'une conjuration, ourdie en France pour détruire Saint-Domingue, et par-là toutes les autres colonies, étoit sur le point d'éclater. Non content de donner des détails sur les moyens et sur le but de la propagande (1), il ajoutoit le conseil violent de repousser par la force les nouveaux commissaires, qu'il traitoit de brigands ayant la direction du complot, et les troupes patriotiques qu'il regardoit comme plus dangereuses qu'utiles dans leurs mains. « Tout est perdu, mandoit-il, « et le plan atroce des négrophiles, ce plan qui « doit faire couler le sang à grands flots, sera

(1) Nom donné à la secte des *Amis des Noirs.*

« exécuté, si vous ne mettez toute la célérité « possible dans vos résolutions, le concert le « plus parfait dans vos mesures, et l'intrépidité « du désespoir dans votre résistance (1). »

M. Daugy ne communiqua point à l'assemblée le contenu de cette lettre, parce que l'énergique expédient qu'elle recommandoit ne cadroit pas avec ses vues; mais il en conçut de vives alarmes. Les réflexions les plus sérieuses lui furent en outre suggérées, ainsi qu'aux autres chefs de la faction, par la conduite du secrétaire de la commission civile, dont l'unique soin avoit été de se rendre au gouvernement; par le droit accordé aux commissaires, de rechercher et de punir les auteurs des troubles; enfin par le refus du commandant de la *Musette*, de laisser aucun canot, venant de terre, acoster ce bâtiment. On ne pouvoit plus s'abuser; l'assemblée alloit être détruite; l'esprit et la lettre du décret étoient précis : heureux encore si les membres qui la composoient pouvoient en être quittes pour l'abdication de leurs places ! Mais il paroissoit probable qu'on leur demanderoit compte du temps perdu ou employé à faire le mal, des finances gaspillées par caprice, de l'ordre judiciaire mutilé et proscrit sans raison. Ils

(1) Cette lettre de M. Cougnac étoit du 20 juillet 1792.

avoient lieu de craindre qu'on ne scrutât leur conduite relativement au projet d'indépendance qu'ils avoient laissé paroître ; qu'on ne voulût approfondir le motif de leur négligence à instruire la métropole des malheurs de la colonie ; enfin qu'on ne leur demandât raison de l'empressement qu'ils avoient mis à réclamer le secours de la Jamaïque.

Dans cette circonstance, le parti patriote de l'assemblée sentit le besoin de se rapprocher de l'autre, et fit les premiers pas pour opérer une réunion à laquelle il s'étoit toujours opposé. On discuta les avantages et les inconvéniens d'une coalition entre l'assemblée et le gouvernement, dont le résultat seroit de contraindre les commissaires à respecter l'organisation coloniale, ou à quitter Saint-Domingue, s'ils vouloient y porter aucune atteinte. Cette résolution, que l'assemblée devoit maintenir, quelles que fussent les apparences, et qui n'auroit pas dû lui être inspirée par les craintes personnelles de ses membres, mais par le danger imminent où se trouvoit la colonie, fut encore soumise à de certaines conditions. Avant de faire, dans ce sens, des propositions à M. de Blanchelande, l'assemblée voulut définitivement savoir à quoi s'en tenir avec la commission civile. En conséquence, elle arrêta qu'une députation de trois membres, pris dans

les assemblées coloniale et provinciale, et dans la garde nationale, iroient au devant du nouveau gouverneur et des commissaires; et, sous prétexte de les féliciter, chercheroient à connoître leurs intentions et leurs projets.

Les trois députés, partisans de la révolution, furent dupes des commissaires, qui, plus rusés qu'eux, feignirent en leur présence de s'écarter du but qu'ils brûloient d'atteindre. Aussi, lorsqu'à leur retour, ces députés annoncèrent à l'assemblée que la commission civile, uniquement animée de l'esprit de la constitution, venoit pour en répandre les bienfaits à Saint-Domingue; lorsqu'ils assurèrent que, loin d'être prévenue contre les corps populaires, elle étoit chargée de les substituer à toutes les autres magistratures, les craintes du parti patriote se dissipèrent, et avec elles s'évanouit le projet de se lier au gouvernement. Bien plus, l'assemblée coloniale, non contente de renoncer brusquement à la négociation qu'elle avoit voulu entamer avec lui, revint au projet de le rendre seul victime des malheurs de Saint-Domingue, et se chargea du rôle affreux de son accusatrice.

En conséquence de ce plan, l'on vit bientôt paroître une dénonciation, en seize articles, contre le gouverneur. L'assemblée s'empressa de

l'offrir à la commission, comme une preuve de son civisme. Quelque absurdes que fussent les chefs-d'accusation qui y étoient énoncés, M. de Blanchelande sentit la nécessité de parer le coup qu'on lui portoit, et de détruire ce monument d'iniquité et de bassesse. Il croyoit sa justification d'autant plus indispensable, que la cabale avoit obtenu l'assentiment de l'assemblée provinciale à son œuvre perfide. On est sans doute étonné de voir ce corps, qui avoit toujours appuyé les mesures du gouvernement, l'abandonner dans une occasion aussi importante; mais, à cette époque, les hommes honnêtes, prévoyant la dissolution prochaine des assemblées populaires, les avoient laissé se former de tous les intrigans qui n'avoient d'autre ressource que les honoraires attachés aux places de députés.

Dans un mémoire justificatif, M. de Blanchelande réfuta sans peine la dénonciation faite contre lui, et démontra clairement que les crimes dont ses ennemis l'accusoient pouvoient, à plus juste titre, leur être imputés. Il seroit inutile et fastidieux de faire connoître en détail ces deux pièces : la dénonciation se composoit de tous les mensonges, de toutes les platitudes que l'assemblée coloniale n'avoit cessé de vomir contre le pouvoir exécutif. Le mémoire, fondé sur la vérité rétablie des faits, tiroit ses

moyens de défense des réflexions simples et naturelles que dès-lors ils suggéroient.

Combien l'on doit regretter que l'assemblée n'ait pas persévéré dans l'heureuse idée qu'elle avoit eue d'abord ! La réunion sincère des deux partis pouvoit seule sauver Saint-Domingue, parce que le retour de la commission civile en Europe en devenoit une conséquence nécessaire. L'assemblée auroit eu d'autant plus de raison de persister dans ce plan, que, par l'adoption générale de la loi du 4 avril, la mission des commissaires n'avoit plus d'objet déterminé. Le décret et leurs instructions connues n'étoient point équivoques. Ils n'auroient pas alors, comme ils l'ont fait depuis, poussé l'impudeur jusqu'à dire, écrire et proclamer que l'abolition de l'esclavage, objet des vœux de la législature et de la France, avoit seule décidé leur apostolat. On ne sait quelle détermination ils auroient prise, si, dès les premiers instans de leur arrivée, l'assemblée coloniale et le gouvernement réunis leur avoient dit :

« La loi que l'on vous a chargés de faire exécu-
« ter, même par la force, a été, comme on devoit
« s'y attendre, reçue sans nulle restriction, et
« n'a éprouvé aucune résistance. Tous les blancs
« s'y sont soumis. Il n'existe plus que deux classes
« d'hommes à Saint-Domingue : la classe libre,

« et celle qui ne l'est pas. Vos pouvoirs ne s'éten-
« dent ni sur l'une ni sur l'autre. Votre présence
« et votre séjour ici étant par conséquent inutiles,
« vous voudrez bien vous-mêmes porter à la
« mère-patrie le témoignage de notre obéissance
« à sa volonté. »

Qu'auroient pu répliquer les commissaires? Rien, sans doute; et en supposant, contre toute vraisemblance, qu'ils eussent osé mettre en mouvement, pour leur querelle particulière, la force armée qui les accompagnoit, ne disposoit-on pas, au besoin, des forts qui commandent la rade du Cap? n'avoit-on pas les vaisseaux l'*Éole* et le *Jupiter*, sur les équipages desquels on pouvoit compter? Il ne falloit donc que de l'ensemble, des lumières et de la fermeté. Malheureusement, ces qualités devenoient tous les jours plus rares à Saint-Domingue. Les commissaires eux-mêmes furent aussi surpris que satisfaits de l'exagération qui égaroit toutes les têtes, de la défiance et de la haine qui régnoient dans tous les cœurs. Cet état de choses les servoit admirablement; mais ils avoient bien d'autres sujets d'espérance. M. d'Esparbès, affaissé par l'âge, qu'ils avoient étudié pendant la traversée, et dont ils connoissoient la foiblesse, étoit incapable de mettre obstacle à leurs desseins. L'état-major, qui l'avoit suivi, attaché

à la révolution par intérêt et par principes, ne devoit leur causer aucun ombrage. Les régimens, choisis dans le nombre des plus insubordonnés de l'armée française, avoient encore été pervertis par des pamphlets incendiaires. En supposant même à quelques-uns de ceux qui les commandoient assez de sagacité pour pénétrer les barbares projets de la secte anticoloniale, et assez d'énergie pour vouloir s'y opposer, leur influence ne pouvoit pas être bien redoutable. Le point essentiel étoit de n'avoir, dans la première place, qu'un personnage nul, insignifiant, que l'ombre enfin d'un gouverneur; et, pour remplir parfaitement cet objet, M. d'Esparbès étoit l'homme le plus propre : il l'emportoit même sur M. de Blanchelande.

C'est avec cette abondance de moyens, sur lesquels la secte avoit fondé ses succès, que la flotte vint mouiller dans la rade du Cap, le 18 septembre 1792. Les vaisseaux n'avoient pas encore jeté l'ancre, qu'un schisme funeste divisoit déjà le général et les commissaires. Il avoit pour cause l'ordre donné par M. d'Esparbès, à cinquante dragons, de le suivre à terre, où ils devoient former sa garde. Les commissaires prétendirent qu'il n'en avoit pas le droit, et que, tout gouverneur qu'il étoit de Saint-Domingue, le commandement de la force publique leur appartenoit

plutôt qu'à lui. Ils cédèrent néanmoins à son vœu et aux prières de M. de Girardin, présent à cette scène. Mais, au lieu de débarquer avec M. d'Esparbès, ils allèrent sur tous les bâtimens de transport haranguer les troupes, et en recevoir le serment de n'obéir qu'à leurs réquisitions.

Le général et les commissaires furent installés le surlendemain de leur arrivée. Selon l'usage, cette cérémonie se fit à l'église. M. d'Esparbès n'y parut qu'un instant, une légère indisposition l'ayant forcé de se retirer. Chacun des commissaires lut un discours, et tous trois firent, en présence du peuple assemblé, le serment de ne jamais toucher à l'esclavage. L'assemblée nationale, dirent-ils, en avoit reconnu la nécessité, et leur avoit enjoint, par-dessus tout, de rassurer les colons à cet égard. Polverel ajouta : « Si, contre toute probabilité, le corps législatif « venoit à se parjurer un jour ; si, entraîné par « les élans d'un enthousiasme inconsidéré, il « osoit jamais attenter à vos propriétés, je dé- « clare et j'atteste ici l'Être suprême, que je « n'obéirois point à ses ordres. Je fais plus : je « vous jure, ô colons ! de me réunir alors à vous, « d'abdiquer des fonctions et un pouvoir qui me « feroient horreur, et de vous aider de tous mes « moyens à repousser, par la force, la plus hor-

« rible des injustices et la plus barbare des « perfidies. »

Toute la ville du Cap entendit ce serment; il ne rassura pas ceux qui avoient quelque connoissance des mystères ténébreux du jacobinisme, mais il en imposa à la multitude, qui, pour juger les hommes, regarde plus à ce qu'ils disent qu'à ce qu'ils font.

L'empressement que les commissaires avoient mis à faire enregistrer leurs pouvoirs, sembloit annoncer comme très-prochaine la dissolution de l'assemblée coloniale. Tous les hommes sages la désiroient, et l'on devoit supposer qu'elle étoit vivement souhaitée des mulâtres. Une considération grave rendoit d'ailleurs cette mesure inévitable. La cause des malheurs de Saint-Domingue, que les commissaires avoient ordre de rechercher et d'approfondir, tenoit principalement à cette même assemblée, dont quelques membres, vraiment dangereux, leur avoient été signalés par leurs prédécesseurs et par l'assemblée législative. Le gouvernement avoit d'autant moins lieu de craindre pour lui-même, que les persécutions auxquelles il s'étoit vu en butte, de la part des corps populaires, et les insurrections dirigées par eux contre son autorité, provenoient de l'appui qu'il avoit constamment prêté aux mulâtres; or, puisque l'assemblée nationale, réalisant les vœux qu'il

n'avoit cessé de former, venoit de changer en loi fondamentale une mesure long-temps et ardemment sollicitée par lui; puisqu'elle avoit attaché assez d'importance à cette loi pour en assurer l'exécution par l'appareil d'une force de six mille hommes; il paroissoit probable que, justice devant être faite et chacun jugé selon ses œuvres, la peine et le blâme seroient pour le parti qui avoit fait preuve de résistance; les faveurs et les louanges pour celui qui n'avoit cessé de donner des témoignages de sa soumission.

S'il en fut autrement, et si les commissaires tinrent une conduite étrange en apparence, le lecteur, à l'aide des lumières qu'il a déjà acquises, peut aisément se l'expliquer. Il n'y a plus pour lui d'obscurité dans leur marche; la connoissance du but auquel ils tendoient, rend raison des moyens qu'ils ont employés pour l'atteindre. Toute incertitude cesse quand on sait que l'exécution de la loi du 4 avril ne fut que le prétexte de leur mission dans une colonie dont le bouleversement et la ruine avoient été résolus en France. Loin de casser une assemblée évidemment nulle et inconstitutionnelle, ils la laissèrent subsister; au lieu d'en punir les membres les plus factieux, ils les louèrent de leur civisme, applaudirent à leur énergie, et accueillirent leurs dénonciations.

La tête des patriotes eût tourné à beaucoup

moins de frais ; ils remportèrent bientôt sur M. de Blanchelande une victoire qui porta leur démence au comble. Accusé par l'assemblée coloniale, comme on l'a déjà vu, il eut ordre de partir pour la France. Ce général n'étoit plus qu'un homme privé ; sa garde, ses prérogatives, ses fonctions, tout avoit passé à M. d'Esparbès ; cependant l'assemblée le croyoit ou feignoit de le croire encore redoutable. Il y eut même, à son sujet, des mouvemens tumultueux dans la ville du Cap. La municipalité poussa la petitesse au point de lui ôter le logement qui lui avoit été accordé jusqu'à son départ, dont l'époque ne pouvoit être éloignée. Il convient d'observer que l'arrêté de la commission civile qui le renvoyoit en Europe ne parloit pas de la dénonciation qu'elle avoit reçue contre lui, n'inculpoit en aucune manière son administration, et n'étoit motivé que sur l'inutilité d'un plus long séjour, dans la colonie, du général dont le successeur y étoit arrivé.

Aussitôt que les commissaires n'eurent plus aucun doute sur la désunion et la haine qui existoient entre les deux partis, ils firent une proclamation par laquelle ils s'attribuoient les pouvoirs d'une véritable dictature. Tout devoit obéir à leurs réquisitions. Avec un gouverneur énergique, cette prétention eût été pour le moins discutée ; M. d'Esparbès ne parut même pas la remarquer.

Ce général vouloit le bien, il étoit venu pour le faire ; il le disoit sans cesse; et d'abord on crut pouvoir espérer d'heureux effets de son influence; mais quand il fut connu, l'on ne se flatta plus. La démarche qu'il avoit faite en s'expatriant à son âge, de soixante-treize ans, et en se chargeant d'une opération de la plus haute importance sans pouvoirs suffisans, ni moyens certains de succès, devoit donner une foible idée de son génie et de sa prévoyance. Il étoit impossible de s'abuser sur le compte des hommes auxquels les circonstances l'avoient associé. Le dégoût et l'horreur qui naissoient de leur morale connue, ne pouvoient être surmontés par l'homme honnête condamné à vivre avec eux, qu'autant qu'il auroit le projet et la certitude de déjouer leurs complots. Mais, il falloit, pour cela, les gagner de vitesse, s'emparer de l'autorité, et notamment de la force publique. Il n'y avoit pas de milieu entre ce parti et celui d'abandonner sur-le-champ une place ne présentant que peines, dangers et remords à celui qui l'occupoit.

M. d'Esparbès étoit trop vieux; tranchons le mot, il étoit incapable. La distribution des troupes nécessita un conseil de guerre qui fut tenu à l'hôtel du gouvernement, quatre ou cinq jours après l'arrivée de la flotte. Croira-t-on qu'un tel sujet qui, par son importance, devoit être traité

le plus secrètement possible, fut débattu sous une galerie, en présence de deux cents personnes? M. de Blanchelande ne put jamais parvenir à s'y faire écouter; il montra pour la chose publique, un zèle qui contrastoit, d'une manière frappante, avec l'indolence et l'ennui peints sur la figure de son successeur. Les autres membres du conseil, excepté M. de Fézenzac qui sembloit absorbé dans ses réflexions, manifestoient une présomption exclusive, d'autant plus choquante, qu'ils parloient d'un pays qu'ils ne connoissoient pas, et d'une guerre qu'ils n'avoient jamais faite. Après deux heures de divagations et de verbiage, on se sépara sans être parvenu à s'entendre, et par conséquent sans avoir rien déterminé.

Cependant la disette commençoit à se faire sentir; la flotte n'avoit apporté de provisions que pour deux mois. Les soldats ruinoient leur santé par l'abus des liqueurs fortes et par la débauche, suite nécessaire de l'indiscipline qui régnoit dans tous les bataillons. On se demandoit avec effroi quel usage les commissaires civils comptoient faire de ces troupes, quel étoit leur but en paralysant la force publique dans les mains du général. Il sembloit, en effet, que le soin le plus important dût être de réduire les esclaves, et la manière la plus utile d'employer l'armée, de la conduire à l'ennemi. Néanmoins, la commission se vouoit

elle-même et condamnoit le gouvernement à une immobilité désastreuse. Quatorze jours, temps précieux et irréparable, s'étoient déjà écoulés, lorsque, par une proclamation, elle rendit à M. d'Esparbès l'exercice de ses fonctions, mais en le déclarant responsable des événemens d'une guerre dont elle devoit seule juger le résultat.

L'esprit soupçonneux qui avoit dicté la proclamation des commissaires eût suffi pour inspirer de justes craintes au chef le plus intrépide. Que l'on juge du trouble qu'elle excita dans l'âme foible et tremblante de M. d'Esparbès sur qui retomboit tout le poids de la *responsabilité*. C'étoit là un de ces mots magiques de la révolution que les généraux et les militaires n'avoient pas encore appris à mépriser. Le vieux gouverneur en fut abasourdi. Croyant ne pouvoir parer le coup dont il étoit menacé qu'en suivant les traces des commissaires, il exigea par une lettre, qu'il rendit publique, comme leur proclamation l'avoit été, une telle quantité de provisions, un attirail si considérable de bagages, un nombre si prodigieux de chevaux, qu'en supposant même la possibilité de les trouver dans la colonie, il falloit plus de trois mois à l'administration pour se les procurer.

On se figure aisément la satisfaction que dûrent éprouver les commissaires en voyant un concours de circonstances si propre à favoriser leurs projets.

Cependant la réussite n'en étoit pas encore infaillible, de puissans obstacles restoient à surmonter. Le bon esprit du régiment du Cap et du bataillon de Walsh qui composoient la garnison, le dévouement éclairé des volontaires, celui des gardes nationaux à cheval, la considération que M. de Cambefort s'étoit acquise par ses services, l'influence qu'il avoit parmi les gens de bien, qui tous le regardoient comme le dieu tutélaire de la ville, le grand nombre des adresses par lesquelles on le supplioit, au nom de la colonie, de conserver, malgré les périls qui l'entouroient et les dégoûts qui l'abreuvoient sans cesse, une place où il avoit été appelé par la confiance publique; tout cela en imposoit aux commissaires, et balançoit les sujets d'espérance qu'ils voyoient autour d'eux.

L'assemblée coloniale, placée entre l'ancienne et la nouvelle autorité, pouvant maintenir l'équilibre ou faire pencher la balance en faveur de l'une ou de l'autre, se prononça pour la commission civile, en permettant la lecture d'un mémoire où l'on dénonçoit comme aristocrates les agens du gouvernement, et en particulier M. de Cambefort. Quoiqu'elle rejetât la motion de M. Daugy, qui vouloit faire de ce mémoire la base d'une accusation nationale, les applaudissemens prodigués à celui qui l'avoit lu et rédigé,

firent assez connoître aux commissaires l'opinion de l'assemblée et de la multitude. Une fois éclairés à cet égard, ils remplacèrent (1) les assemblées coloniale et provinciale, qui leur devenoient inutiles, par un tribunal composé de douze membres, dont six blancs et six hommes de couleur, auquel ils donnèrent le nom de *commission intermédiaire*. Elle devoit administrer la colonie jusqu'à la formation d'une nouvelle assemblée coloniale, qui seroit constituée d'après la loi du 4 avril, et chargée d'organiser Saint-Domingue. Les commissaires civils évitèrent de s'expliquer d'une manière précise sur l'époque de sa convocation. Il falloit, disoient-ils, consulter les municipalités, que l'on n'avoit pas encore pu établir dans toutes les paroisses. La nécessité de cette mesure n'étoit rien moins qu'évidente; le vœu de la colonie pouvoit être exprimé dans les assemblées primaires. La façon de raisonner et d'agir des commissaires sembloit propre à dessiller les yeux des patriotes. Nul motif, d'après le système de ces derniers, ne devoit retarder la formation d'une assemblée coloniale. Une magistrature de douze membres désignés, non par le choix du peuple mais par celui de trois étrangers, qui étoit investie d'une autorité déléguée par eux, et dont tous les actes

---

(1) Proclamation du 12 octobre 1792.

étoient soumis à leur approbation, ne pouvoit pas tenir lieu d'une représentation légale. Cette étroite dépendance où se trouvoit la commission intermédiaire, devoit, même abstraction faite des élémens abjects qui la composoient, la rendre l'esclave des volontés tyranniques et l'instrument des criminels desseins des commissaires.

De tous les corps populaires, nul ne montra autant de haine contre le gouvernement que la municipalité du Cap. C'étoit dans ses conciliabules que se préparoit le coup mortel qui devoit bientôt frapper Saint-Domingue. Le procureur-syndic s'agitoit en tous sens pour circonvenir la commission civile. La classe des gens de couleur, si long-temps persécutée par lui, devint tout à coup l'objet de ses soins les plus empressés. Cela n'étonna point ceux qui connoissoient M. Larchevêque-Thibaut; mais ce qui surprit d'autant plus que l'on avoit lieu d'espérer le contraire, ce fut de le voir conserver sa place malgré les plaintes unanimes des mulâtres, et s'impatroniser chez Polverel et Sonthonax, dont il se rendit le courtisan le plus assidu; ceux-ci, au lieu de le repousser comme un agitateur dangereux, et de lui fermer leur porte, l'admettoient dans leur intimité, écoutoient ses impostures, et paroissoient même se conduire d'après son impulsion.

Quelque grande néanmoins que fût l'influence

qu'il avoit dans la municipalité, quelque empire que celle-ci exerçât à son tour sur la multitude, l'expérience avoit trop prouvé à M. Larchevêque-Thibaut que des réquisitoires séditieux, des émeutes partielles étoient des armes insuffisantes contre un chef respecté de son régiment et chéri de tous les honnêtes gens de la ville. La nécessité d'électriser de nouveau le peuple qui sembloit se refroidir à l'égard du procureur-syndic, fit imaginer à celui-ci (1) d'établir un club. La bienfaisance en fournit le prétexte. On annonça que cette assemblée ne seroit pas publique, de crainte d'effaroucher les habitans encore épouvantés du meurtre de M. de Mauduit; et pour atténuer davantage les impressions produites par ce funeste exemple, on ajouta que les fonctions des membres du club se réduiroient à surveiller l'administration des hôpitaux, et à recueillir les dons que la générosité des citoyens les porteroit à faire en faveur des braves défenseurs qui n'avoient pas craint de passer les mers pour voler au secours de leurs frères de Saint-Domingue.

M. Daugy présida le premier la nouvelle société; son esprit turbulent et brouillon n'étoit pas fait pour calmer les alarmes qu'inspiroit l'établis-

(1) On croit, avec apparence de raison, que cette idée lui fut suggérée par les commissaires.

sement d'un club ; mais, afin de donner à ce monstre naissant le temps de prendre des forces, on parut se borner en effet à chercher dans le silence les moyens de venir au secours de la chose publique. On rappela l'exemple de la métropole, on sollicita, par des adresses, le patriotisme des bons citoyens. La liste imprimée de ceux qui déposèrent des dons *sur l'autel de la patrie*, eut le double avantage de stimuler le civisme des uns et de vaincre l'égoïsme ou l'avarice des autres. Mais l'exercice de la première des vertus ne pouvoit pas être le véritable objet d'une troupe de conspirateurs ; bientôt le but apparent de leur réunion fut, non pas oublié, parce qu'il devenoit pour eux une source de richesses, mais confondu avec la nécessité d'éclairer l'opinion publique. On discuta, dans le club, des sujets de politique et d'administration ; on nomma des secrétaires, on fit des procès-verbaux et des arrêtés ; enfin l'on ouvrit les portes au public. Dès-lors, semblable au torrent débordé qui inonde et ravage les campagnes après avoir forcé toutes les digues, le club porta ses vues et ses réformes dans les diverses parties de l'administration, fit trembler toutes les magistratures, et s'empara de toute l'autorité.

Une assemblée délibérant et agissant sans mission, ni mandats, ni pouvoirs délégués, prêchant

avec impunité des dogmes subversifs de tout ordre, de toute morale, de toute religion, sapant ainsi dans ses bases l'édifice social afin d'y substituer un régime fondé sur l'imposture, l'athéisme et la terreur; une telle assemblée est un phénomène dont l'existence étoit réservée à notre siècle raisonneur et au peuple français en délire, pour le punir de son ingratitude et de son orgueil. Il faut avoir été témoin de l'extravagance et de la frénésie qui s'emparèrent de tous les esprits, pour se faire une idée de la secousse que l'établissement du club imprima à la ville du Cap. Il devint aussitôt le sujet de toutes les conversations, la cause et la fin de toutes les intrigues, l'espérance ou l'effroi de tous les citoyens. Cette différence dépendoit du parti que l'on vouloit faire triompher. Les patriotes, idolâtres d'une révolution dont le club cherchoit à étendre les dogmes, devoient naturellement le regarder comme un chemin facile pour arriver aux honneurs et à la fortune; les anti-révolutionnaires que l'affiliation de cette société à celle des Jacobins de Paris menaçoit d'une manière si effrayante, ne pouvoient voir en elle qu'un nouveau foyer de troubles et de dissensions dont ils seroient les victimes.

Si une parfaite soumission des blancs au gouvernement avoit fondé jadis et maintenu la tran-

quillité de Saint-Domingue, le désordre le plus complet devoit être l'infaillible résultat de la résistance que partout on opposoit à cette autorité. C'est ce qu'avoient fort bien compris ceux qui aspiroient à renverser l'édifice colonial. Ils auroient pu se reposer sur la seule démence des classes libres, du succès de leur funeste plan : mais pour mieux l'assurer, ils prirent à tâche d'exciter l'ambition, de ranimer l'espérance, d'aiguillonner les désirs des esclaves. Chaque jour les mots *liberté*, *égalité*, prononcés avec le plus vif enthousiasme, venoient frapper leurs oreilles. Chaque jour des drapeaux ornés d'emblèmes révolutionnaires sur lesquels on lisoit en gros caractères : *Vivre libre ou mourir!* étoient déployés dans les airs. Les cris de *Vive la nation! A la lanterne tous les aristocrates!* entremêlés des nouveaux chants, *Ça ira* et *Allons enfans de la patrie*, retentissoient de tous côtés et formoient la principale pompe des fêtes patriotiques. Il étoit impossible de semer avec plus d'apparence de succès les germes d'une insurrection. Les factieux désiroient que le régiment du Cap en donnât lui-même le signal et l'exemple; toujours comprimés par la dicipline de ce corps, ils n'oublièrent rien pour le pervertir, et toutefois ils recueillirent peu de fruit de leurs efforts. L'insubordination parut s'y glisser un moment, mais elle n'y fit jamais de grands ravages. Si quelques

soldats manquèrent aux appels, se mêlèrent parmi les patriotes, et osèrent se présenter au club, la masse resta inébranlable dans sa fidélité à l'honneur et à ses chefs.

L'immobilité de M. d'Esparbès, les menées des commissaires civils, le délire et les fureurs du club qui avoit déjà dressé des listes de proscription, déterminèrent ceux qu'épouvantoient ces principes de désordre, à s'occuper de prévenir les malheurs qui menaçoient le Cap et toute la colonie. Ils convoquèrent, dans cette vue, une assemblée de blancs et de mulâtres, à laquelle les plus éclairés d'entre ceux-ci furent particulièrement invités. Après deux heures perdues à chercher des expressions qui ne pussent pas offenser les oreilles délicates de ces nouveaux citoyens (1), on rédigea une pétition à toutes les autorités constituées pour les prier de travailler sans délai à la réduction des esclaves rebelles.

Cette pétition fut très-bien reçue de M. d'Esparbès, et les commissaires promirent d'avoir égard au vœu qu'elle exprimoit. Santhonax déclara qu'il y voyoit avec plaisir les noms de plusieurs mulâtres ; mais cette feinte satisfaction n'étoit qu'un piége adroit qu'il tendoit aux signataires. Cependant il achevoit de dépraver l'opinion

---

(1) Ils ne vouloient pas être appelés *ci-devant de couleur*.

publique par le moyen du club, et continuoit, à l'aide de la municipalité, ses attaques contre M. de Cambefort. Tout secondoit ses vues et lui promettoit le succès le plus brillant. Les mulâtres seuls restoient à insurger et à séduire. Comme ils avoient toujours été protégés du gouvernement qui, naguère encore, les avoit soustraits à la rage des patriotes, les commissaires craignoient que la reconnoissance ne les attachât invinciblement à cette autorité, qu'il falloit, pour la vaincre, priver à tout prix de leur soutien. Cette entreprise dangereuse, si elle échouoit, ne pouvoit être tentée que par un mulâtre assez courageux ou assez vain pour mépriser les périls qu'elle présentoit, et assez prépondérant dans sa caste pour l'entraîner pas son exemple; tel étoit Pinchinat. La commission civile, bien instruite de son influence, le fit venir au Cap.

Il y étoit depuis deux jours, quand les vigies signalèrent un petit convoi. A ce sujet, mille conjectures, dont quelques-unes très-bizarres, circulèrent d'abord dans la ville; mais la vue du pavillon national et la direction que prenoient les bâtimens vers l'entrée de la rade, abrégèrent bientôt le chapitre des suppositions. Ce convoi étoit l'escadre destinée pour les îles du Vent; elle portoit 1800 hommes de troupes et trois généraux qui avoient dû remplacer les gou-

verneurs de la Martinique, de Sainte-Lucie et de la Guadeloupe, mais que les colons de ces îles n'avoient pas voulu recevoir, et que le vaisseau *la Ferme* et la frégate *la Calypso*, portant pavillon blanc, avoient contraints de s'éloigner.

Les commissaires civils pouvoient, sans paroître prévoir leur malheur de trop loin, craindre que l'exemple des îles du Vent n'influât sur l'esprit public, ou même ne fût pris pour modèle à Saint-Domingue. Mais grâces à la municipalité et au reste de la faction qui formoient le noyau du club, l'opinion étoit pervertie au point que la commission put tirer parti, pour l'accomplissement de ses projets, de l'événement le plus susceptible d'y mettre obstacle.

---

## CHAPITRE XIV.

*Journée du 19 octobre. Suites de cet événement. Révolution totale dans l'administration de la colonie.*

Ce n'étoit pas assez d'un nouveau renfort de jacobins altérés de vengeance, d'un club frénétique, et de plus, animé par la cupidité, d'une municipalité haineuse et jalouse éternelle ennemie du gouvernement, d'une caste égarée par l'ambition et prête à tourner ses armes contre ses bienfaiteurs et ses pères, d'une commission civile tramant dans les ténèbres la ruîne de tous les partis; il falloit, pour aggraver la position du Cap et la rendre à jamais déplorable, que M. Borel y vînt déployer de nouveau sa rage et ses fureurs. Cet homme avoit si bien fait auprès des mulâtres, dont il avoit toujours été l'ennemi le plus redouté, et en effet le plus redoutable, qu'il étoit parvenu à sortir des prisons de Saint-Marc. Son influence

dans le club du Cap et ses menées dans la ville, n'étoient pas les moindres causes de la confusion, du désordre et de l'épouvante qui y régnoient. Du contact de tant d'élémens opposés devoient résulter une fermentation et un combat dont l'issue impossible à calculer, amèneroit, quelle qu'elle fût, un nouvel ordre de choses. Le club détermina l'explosion en dénonçant M. de Cambefort, et signalant, dans cet officier supérieur, un traître qui marchoit sur les traces du gouverneur de la Martinique (1). Cette dénonciation, d'abord soumise à la municipalité qui l'approuva, fut présentée aux commissaires civils comme le vœu général de la commune.

Quelque temps auparavant, les journaux avoient publié une correspondance entre M. de Cambefort et M. Laveaux, lieutenant-colonel, commandant le régiment des dragons d'Orléans, venu de France avec la commission. Habitué à ce genre d'escrime, M. Laveaux s'en servit pour calomnier celui qu'il regardoit comme son adversaire, en l'accusant d'incivisme et d'aristocratie; son style analogue aux idées et au ton du jour, et son opiniâtreté à ne point paroître chez M. de Cambefort, à refuser de lui les honnêtetés d'usage, n'auroient paru que bizarres et plus ou moins

(1) M. de Béhague.

ridicules, si une différence d'opinion entre ces deux militaires en avoit été le seul motif. Mais M. Laveaux mettoit dans cette conduite une affectation qui annonçoit clairement qu'elle avoit un but; elle étoit, en effet, calculée pour égarer la multitude. Celle-ci, toujours enthousiaste à raison de son ignorance, incapable de discerner la sagesse de l'hypocrisie, la vérité de l'imposture, applaudissoit à M. Laveaux, qui, en lui parlant sans cesse de ses droits, flattoit son amour-propre et son ambition. Elle n'aimoit pas M. de Cambefort, qui, en la rappelant à ses devoirs, lui répétoit que le vrai patriotisme se reconnoît, non pas aux paroles, ni même aux écrits, mais à de grandes actions et à de nobles sacrifices. Soit que M. Laveaux, subjugué par les raisonnemens de M. de Cambefort, cédât à l'empire de la vérité, soit que, pour mieux le perdre, il jugeât devoir le tromper, après avoir obtenu de lui une explication par laquelle il se déclara tout-à-fait convaincu, il lui prodigua les témoignages de l'estime, et lui donna le baiser de paix en signe d'une réconciliation sincère.

Quelle réconciliation! Quelle paix! C'étoit le calme qui précède l'orage. Depuis plusieurs jours, on parloit de proscription, de déportation; l'on indiquoit cette mesure comme la seule propre à compléter le triomphe du système révolution-

naire. C'étoit dans la journée du 17 octobre que la foudre devoit éclater. Le signal de l'explosion fut la motion faite au club, de tirer par force M. de Cambefort de chez lui, et de le pendre au premier reverbère, puisqu'il s'obstinoit à résister aux vœux du peuple. Cet attentat ne paroissoit pas facile à exécuter sans péril pour ceux qui oseroient l'entreprendre. La maison de M. de Cambefort, attenante aux casernes, par conséquent, à portée d'être défendue par son régiment, étoit le rendez-vous de tous les officiers de la garnison, et de ceux d'entre les habitans honnêtes qui étoient assez hardis pour se mettre en évidence. La plupart des hommes de couleur immobiles dans leurs quartiers, et n'étant pas initiés aux complots dont Pinchinat tenoit la trame, ne nommoient M. de Cambefort qu'avec l'accent du respect et de la reconnoissance. Frappé de toutes ces considérations, le club, ou pour mieux dire, l'esprit invisible qui l'animoit, ne jugea pas le moment opportun, ne voulut pas risquer dans une lutte incertaine le succès de ses projets et la durée de son existence. Il crut d'autant plus nécessaire d'agir avec circonspection, qu'ayant des espions à la place d'armes, il sut, que le parti du gouvernement, appuyé par la grande majorité de la bourgeoisie de la ville, se montroit disposé à vider la querelle par

les armes. Sonthonax, agité tour à tour par la crainte de tout perdre, et par l'espoir de réussir, ne savoit à quoi se résoudre, quand l'arrivée de M. d'Esparbès à la commission civile fixa son indécision.

On aura peine à croire, et rien pourtant n'est si vrai, qu'à neuf heures du soir, dans le moment de la plus grande effervescence du club et du plus grand tumulte à la place d'armes, il fallut réveiller le gouverneur qui dormoit profondément dans son lit, sans se douter de ce qui se passoit en ville. Rendu chez M. de Cambefort, il y fut informé des justes motifs qui faisoient craindre une catastrophe. On le pressa d'employer, pour la prévenir, les moyens que lui donnoit sa place. Ce fut alors qu'on reconnut la foiblesse et la nullité de M. d'Esparbès; elles parurent même si évidentes, qu'on ne put s'empêcher de regretter M. de Blanchelande. Cependant, à force de prières et de sollicitations, on parvint à convaincre le gouverneur qu'il ne pouvoit se dispenser de prendre un parti afin d'empêcher le choc que tout sembloit annoncer pour cette nuit. Celui auquel il s'arrêta, fut de se rendre à la commission civile, accompagné de trois ou quatre habitans blancs et d'autant d'hommes de couleur. Là, il déclara aux commissaires que l'existence d'un club dont il

n'avoit pas approuvé la formation, lui paroissoit compromettre la tranquillité de la ville, et que le pouvoir exercé par une semblable société étoit illégal et tyrannique. « En conséquence, « ajouta-t-il, au nom de tous les officiers, de « presque tous les colons rassemblés, et même « des mulâtres que ce club épouvante, je viens en « demander, en exiger la suppression. »

Les commissaires, instruits du mouvement qui avoit lieu, des précautions prises aux casernes, et des forces réunies au Champ-de-Mars, redoutant avec raison l'issue d'un combat qui pouvoit leur être fatal, eurent l'air de se rendre au désir de M. d'Esparbès. Telle étoit, dans cet instant, la fermentation du club, qu'on pouvoit craindre que leur voix même n'y fût pas écoutée. Mais Sonthonax jouoit à coup sûr : premier moteur de la secousse qui ébranloit la ville, il ne lui étoit pas difficile de l'arrêter; aussi, dès son apparition dans la salle du club, le silence le plus profond y régna, et l'obéissance la plus prompte suivit de près la manifestation de ses volontés.

M. d'Esparbès vint annoncer lui-même la suppression du club, chez M. de Cambefort, où tout le monde l'attendoit avec la plus vive impatience. Il s'applaudit beaucoup de la fermeté qu'il avoit

montrée, et assura les habitans qu'ils le trouveroient toujours empressé de leur prouver son zèle à soutenir et à défendre leurs droits. Des avis ultérieurs firent connoître effectivement que le club étoit fermé, le rassemblement de la place d'armes dispersé, et la tranquillité retablie dans la ville; d'après ces rapports que tout sembloit confirmer, on crut en avoir imposé aux factieux, et chacun se retira.

On les connoissoit mal. Le jour suivant, le désordre ne fit que s'accroître. La municipalité, qui sentoit que ses arrêtés, et à plus forte raison, ceux du club, ne pouvoient pas être regardés comme le vœu de la commune, convoqua dans l'église une assemblée générale de tous les hommes libres. Les commissaires, prévenus des craintes que cette mesure inspiroit, répondirent froidement aux personnes chargées de leur en exposer le danger, qu'ils n'avoient pas le droit de s'y opposer. Elle eut effectivement lieu le même jour. Sur la motion et après le long discours d'un nommé Piquenard, que l'on récompensa bientôt par la place de secrétaire de la commission civile, l'embarquement de M. de Cambefort fut résolu.

Le lendemain 19, au point du jour, on battit la générale. Les officiers des troupes de ligne, qui en ignoroient la cause, coururent chez M. de Cambefort. On éveilla M. d'Esparbès, on ordonna

aux deux régimens du Cap et de Walsh de se tenir prêts à prendre les armes. Des avis sûrs annonçoient que les patriotes paroissoient résolus à tenter le sort des combats. En vain la municipalité, joignant l'hypocrisie à la dérision, se montra dans les rues pour recommander la paix à tous les partis, on ne fut pas dupe de ses exhortations perfides; on ne crut pas davantage à la sincérité des bonnes intentions du capitaine-général qui, ayant demandé aux tambours en vertu de quel ordre ils battoient la générale, n'obtint du chef de la bande que cette courte réponse, *par la volonté du peuple.* A ces mots tout puissans et magiques, M. d'Assas se retira sans rien répliquer.

La présence de M. d'Esparbès enchaînoit M. de Cambefort; quoique celui-ci n'ignorât pas combien son régiment avoit été travaillé, il savoit aussi que la majeure partie lui restoit fidèle. Cette force, jointe au bataillon de Walsh, suffisoit pour disperser tous les factieux. Mais il importoit de ne pas perdre de temps, il falloit se résoudre à une attaque vigoureuse, la tenter avant que toutes les compagnies de district fussent rassemblées. C'étoit ce que proposoient deux officiers (1), et ce qu'ils

(1) M. Desgouttes, capitaine au régiment de Royal-Auvergne, et un officier de Walsh.

offroient d'exécuter, si on vouloit leur donner deux compagnies du régiment. M. de Cambefort étoit trop éclairé pour ne pas sentir l'utilité de cette mesure ; mais le général n'avoit pas un caractère assez ferme pour l'ordonner. Pendant qu'il en pesoit les avantages et les inconvéniens, et qu'il perdoit à délibérer un temps que les patriotes employoient à agir, on apprit que ceux-ci se portoient en foule à l'arsenal pour en enlever des canons et des munitions de guerre. Cinquante portugaises distribuées la veille, rendirent M. Borel maître du parc d'artillerie, qui lui fut livré par la garde. Cette nouvelle parut un moment ranimer M. d'Esparbès. Les régimens du Cap et de Walsh, ainsi qu'un détachement de Béarn, reçurent ordre de se mettre en bataille dans le Champ-de-Mars, et en prirent le chemin. Le bataillon de l'Aisne aussi commandé suivit leur exemple. Bientôt après l'on vit arriver un officier de Royal-Comtois qui confirma le premier rapport, et instruisit le général que les patriotes manifestoient le dessein de marcher avec du canon, aux casernes pour s'emparer de M. de Cambefort.

Déjà M. d'Esparbès lui avoit ordonné les arrêts. Ainsi l'homme qui mettoit toute une ville en armes, auquel on supposoit le projet horrible d'exterminer les patriotes qui, à leur tour et avec plus de vraisemblance, le menaçoient du

sort le plus affreux, se trouvoit condamné à une nullité absolue par les lois militaires et par celles de l'honneur. Sa cause toutefois n'étoit pas abandonnée. M. de Tousard déployoit, au Champ-de-Mars, ses talens pour la guerre, sa haine pour les factieux, et son dévouement pour son chef. Il avoit à peine mille hommes, mais c'étoient des troupes de ligne bien sûres de vaincre un ennemi qu'elles méprisoient. Les gardes nationaux à cheval, connus sous le nom de *vestes jaunes*, commandés par M. Cagnon, vinrent se rallier au régiment du Cap. Le corps des volontaires à pied, composé de cette brave jeunesse si célèbre dans les annales de Saint-Domingue, se rendoit aussi aux casernes; mais, en passant devant l'hôtel de la commission civile, il reçut des commissaires eux-mêmes la prière de les défendre. Après que toute communication eut été interrompue avec le Champ-de-Mars, ces volontaires eurent ordre d'aller se réunir aux autres compagnies de district.

Telle étoit la position de la ville à huit heures du matin, lorsqu'on reçut chez M. de Cambefort l'avis certain que les patriotes s'avançoient précédés de trois pièces de canon. A cette nouvelle, l'indignation fut unanime. Les soldats, frémissant de colère, firent retentir les airs du bruit de leurs armes et des cris de *vive M. le général!* M. d'Es-

parbès lui-même, digne un seul instant de la place honorable qu'il occupoit, se présenta au milieu du carré que formoient les troupes, et mettant l'épée à la main, « Militaires de tous grades, « s'écria-t-il d'une voix ferme, vous qui composez « la garnison de la ville, apprenez que des factieux « ont osé forcer le parc d'artillerie confié à votre « garde, et se sont emparés des canons dont ils « vont bientôt diriger le feu contre vous. Cette « offense faite à votre honneur ne doit pas rester « impunie. Sensible comme vous à une telle in- « jure, votre général va vous montrer de quelle « manière on doit la venger. Soyez prêts à me « suivre ; je vais marcher à votre tête. »

Si, sans plus différer, M. d'Esparbès avoit saisi l'instant propice, et qu'il se fût précipité sur les patriotes avec les troupes de ligne, cette populace, indocile et désordonnée, eût été dispersée sans peine. Mais au lieu d'entraîner les soldats par son exemple, de profiter de l'enthousiasme et de l'indignation qu'ils avoient manifestés, il négligea de si grands avantages, et, de plus, fit la faute de consulter chaque régiment. Walsh, Béarn, Royal-Comtois, et le régiment du Cap, promirent d'exécuter ses ordres. Le corps commandé par M. Cagnon jura de le suivre et de périr jusqu'au dernier homme pour sa cause. Mais le commandant du bataillon

de l'Aisne, interrogé à son tour sur le parti qu'il alloit prendre, exigea qu'avant de marcher, le général lui montrât la réquisition des commissaires. Dans l'impossibilité de l'exhiber, M. d'Esparbès répondit qu'il n'en avoit pas besoin. A ces mots, le commandant ramena son bataillon aux casernes, et bientôt après alla joindre la garde nationale à la place d'armes.

La défection du bataillon de l'Aisne, l'absence des volontaires, et l'immobilité dans laquelle persistoient les mulâtres, d'autant plus étonnante, qu'on avoit compté sur leur appui, achevèrent de décourager M. d'Esparbès. M. de Tousard, qui connoissoit toute l'importance des momens perdus, essaya, mais en vain, de surmonter son irrésolution. Il ne put obtenir de lui l'ordre par écrit de commander à sa place. Le général se flatta de rétablir la tranquillité par des moyens moins violens, et se rendit à la commission civile. Dès-lors tout fut perdu. Les commissaires jugèrent très-bien qu'étant maîtres du chef de l'armée, ils n'avoient plus à craindre aucune entreprise de la part des subalternes; en conséquence, ils firent signifier à M. de Cambefort l'ordre de se rendre sur-le-champ à bord du vaisseau *l'Eole*.

On n'imaginera qu'à peine l'effet que cet acte de despotisme produisit sur le régiment du Cap. « Plutôt mourir cent fois, s'écrièrent unanime-

ment les officiers ! jamais, non jamais on ne nous séparera de notre colonel ». Les soldats eux-mêmes ne tarissoient pas sur le mérite de M. de Cambefort. Mais l'élévation d'âme de M. de Tousard fut surtout remarquable en ce moment. Cet officier, dont les talens étoient paralysés par un concours d'obstacles imprévus, ne put contenir son indignation à la nouvelle du coup d'autorité que se permettoient les commissaires. Il fait aussitôt former au régiment un cercle au milieu duquel il se place, entouré des officiers qu'électrisent le feu de ses regards et sa contenance guerrière. Son exaltation ne connoît plus de bornes : il s'écrie au milieu du silence profond qui a succédé tout à coup au bruit et au tumulte des armes : « Camarades, une réquisition des commissaires « vous enlève votre colonel, et le constitue pri-« sonnier sur un des vaisseaux de la rade. C'est « là le fruit de ses services. Le même sort sans « doute nous attend tous. Mais puisque, pour « récompense de toutes nos peines, pour prix « de notre sang versé, l'exil et la proscription « doivent être notre partage, sachons les pré-« venir. Il n'est qu'un seul moyen de conserver « notre honneur et de quitter la colonie avec « gloire, c'est de nous réunir à notre comman-« dant. Quelle que soit sa destinée, elle doit « être la nôtre. Que les hommes timides à qui

« une pareille démarche répugneroit, le disent;
« ici, chacun est libre et ne doit consulter que
« son cœur. Quant à moi, comme premier soldat
« du régiment du Cap, je fais le serment, en
« présence de tous mes camarades, au nom de
« l'honneur tout-puissant sur des militaires fran-
« çais, devant ces drapeaux tant de fois illus-
« trés par la victoire; je fais le serment, dis-je, de
« toujours reconnoître M. de Cambefort pour
« mon chef, d'unir ma fortune à la sienne, et de
« suivre partout ses pas. »

L'effet de ce discours fut prodigieux. Semblable au fluide électrique, l'enthousiasme de M. de Tousard se communiqua en un instant à tous les soldats du régiment du Cap. Le bataillon de Walsh l'éprouva au même degré. Un cri général et long-temps prolongé de *vive M. de Cambefort*, retentit de toutes parts. Chacun jura, militaire ou non, de le suivre et de partager sa disgrâce. On alla lui porter le vœu de son régiment; il en versa des larmes de joie et de reconnoissance. Cette résolution ne produisit pas le même effet sur l'esprit des meneurs rassemblés à la commission civile, qui en vouloient aux chefs, et non aux soldats. Les commissaires eux-mêmes, attentifs à ne pas se laisser deviner, préparés à risquer une attaque dont le corps municipal eût été responsable si elle n'avoit pas réussi, ne

l'étoient point contre une mesure qui pouvoit dessiller les yeux du peuple, frappé du renvoi de tant de braves gens auxquels on ne pouvoit pas appliquer le mot magique d'aristocrate. Ainsi les uns et les autres, par des motifs différens, furent d'avis qu'il falloit s'opposer à cet excès d'enthousiasme. Sonthonax crut que sa présence et ses discours rameneroient sans peine des militaires entraînés par un mouvement fanatique. Il arrive au Champ-de-Mars, décoré du ruban tricolore; il harangue les soldats, leur parle de leur devoir, les engage à se soumettre à la loi, leur intime la volonté de la nation française dont il est l'organe, les menace de sa vengeance s'ils n'obéissent pas à ses décrets. Tout est vain, les cris impuissans du commissaire civil se perdent dans les airs : le régiment du Cap refuse d'écouter ses sophismes, et persiste à vouloir partir pour la France, à ne point abandonner son colonel.

Le rapport que Sonthonax fit de l'inutilité de ses efforts, aux chefs qui dirigeoient l'insurrection, les replongea dans l'incertitude. Le féroce procureur-syndic, vouloit que, sans tarder, on marchât à l'ennemi. M. de Rochambeau, à qui venoit d'être déféré le commandement de la force armée, applaudissoit à cette mesure, parce qu'il lui tardoit d'en recueillir le fruit. La municipalité la provoquoit, se croyant sûre du triomphe;

M. d'Assas gardoit le silence; M. d'Hinnisdal seul frémissoit d'horreur à la proposition du procureur-syndic, et s'efforçoit d'en démontrer le danger. Enfin l'on adopta le parti qui convenoit à une troupe de conjurés étrangers à toute idée grande et magnanime, et habitués à n'employer que les ressorts les plus honteux. Il fut décidé que deux membres de la municipalité iroient engager M. de Cambefort à résister lui-même au vœu de son régiment. En même temps, on envoya aux casernes un grand nombre d'embaucheurs chargés d'en pervertir l'esprit. Les ressources qu'offrent la séduction, l'intrigue, la cupidité, furent toutes mises en usage. Ces moyens réussirent sur les soldats, mais ils échouèrent auprès de M. de Cambefort. Son âme s'indigna, son cœur fut vivement blessé qu'on eût osé lui faire une proposition aussi infâme. Un municipal, homme de bien, le pressoit au nom de son intérêt de fléchir sous la volonté du peuple. « Il peut tout, « répliqua M. de Cambefort, hors me déshonorer. Je n'ai point sollicité le vœu de mon « régiment, mais certes il me flatte trop pour « que je le rejette. Je connois toute l'horreur de « la position où je suis réduit. Je ne m'aveugle « pas sur ce que je dois craindre. La mort de « M. de Mauduit est présente à ma mémoire. Je « sais qu'on me prépare un sort pareil, mais je

« suis résigné à tout. J'emporterai au tombeau
« l'estime de mes camarades et celle de mes en-
« nemis même. Oui, Messieurs, je verrois là le
« billot sur lequel on doit trancher ma tête, que
« je ne changerois pas d'opinion ni de langage.
« Un homme d'honneur ne balance jamais entre
« son devoir et une vie dont il sait faire le
« sacrifice. »

Au moment où le régiment s'étoit montré résolu à partir pour la France, on l'avoit fait rentrer aux casernes, croyant rétablir ainsi le calme dans la ville. Cette disposition servit les embaucheurs dans leurs projets, par la facilité qu'elle leur procura de parler en particulier à tous les soldats. D'un autre côté, la fermeté du colonel ne fut pas plutôt connue, qu'il devint impossible de contenir la rage de ses ennemis. Quelques agitateurs coururent vers les patriotes et firent la motion de marcher au Champ-de-Mars. Les officiers retirés aux casernes, les habitans réunis chez M. de Cambefort, ne savoient à quelle cause attribuer le roulement de tambours et les hurlemens qu'on entendoit à la place d'armes. Ils avoient lieu de croire que la connoissance de leur résolution contenteroit leurs adversaires, d'autant plus que ceux-ci se voyoient par-là maîtres du champ de bataille sans avoir eu la peine de combattre, et obtenoient

les honneurs de la victoire sans avoir couru les chances de la guerre. Cependant, informés qu'on marchoit à eux sur trois colonnes, les chefs des régimens de ligne leur donnèrent une seconde fois l'ordre de prendre les armes, et de se former au Champ-de-Mars. Une compagnie de celui de Walsh fut chargée de s'opposer à la colonne qui s'avançoit par la rue des Casernes. Ainsi cette lutte, que ses auteurs avoient résolu de rendre tragique, fut une seconde fois remise au sort des combats.

Il étoit encore temps de punir les factieux. Le peu de largeur des rues ne permettant pas à cette multitude de se déployer, il suffisoit, pour la réduire, de fondre sur elle avec impétuosité. Mais le parti antirévolutionnaire, décidé à repousser la force par la force, ne vouloit pas qu'on pût lui reprocher d'avoir porté les premiers coups; funeste délicatesse, qui servit trop utilement les patriotes, dont elle assura la marche jusqu'au Champ-de-Mars. A peine y furent-ils rendus, que la maison de M. de Cambefort devint le point de mire de deux pièces de canon chargées à mitraille; plusieurs fois la mèche allumée avoit été dirigée sur l'amorce, et toujours la main du fanatique avoit été détournée à temps pour prévenir l'explosion. Quelques personnes honnêtes, frémissant de la catastrophe qui menaçoit la ville, couroient d'un parti à l'autre pour les porter à la modération et

à la paix. Celui du gouvernement y étoit disposé; ses chefs ne demandoient que la liberté de quitter une ville assez ingrate pour méconnoître les services qu'elle avoit reçus, et assez aveugle pour ne pas voir les malheurs qu'elle se préparoit. Le parti des districts, enhardi par ses succès, avide de vengeance autant que de pouvoir, vouloit du sang, et sembloit ne devoir être satisfait qu'à ce prix. Cependant l'on parvint à contenir ses fureurs jusqu'à l'arrivée d'un ordre des commissaires, permettant à tous ceux qui voudroient suivre M. de Cambefort de s'embarquer avec lui à trois heures.

Cette faveur n'eût point été accordée, si l'on n'avoit pas su qu'elle devoit être inutile. Les embaucheurs avoient eu des succès aux casernes. Trois officiers de fortune, que la faction avoit gagnés, entraînèrent, par leur exemple, la défection du régiment. Néanmoins l'ordre des commissaires parut apaiser le tumulte. Les patriotes retournèrent à la place d'armes, et le régiment rentra au quartier. Les volontaires à cheval, dont l'uniforme irritoit les compagnies des districts (1), furent invités à changer de costume, et à se réunir aux autres troupes patriotiques. Quelque pénible que fût cette démarche, M. Cagnon y

(1) Par sa couleur qui rappeloit la livrée de la maison de Condé.

consentit, et quitta le Champ-de-Mars. Averti du danger que couroit sa troupe, si elle se présentoit à la place d'armes, il prit un chemin détourné, fila devant les casernes et gagna la rue Espagnole. Il n'étoit pas encore arrivé au couvent des religieuses, que M. Laveaux lui-même vint à sa rencontre pour l'engager à s'éloigner de la place Montarcher, occupée par les patriotes. Il n'en eut pas le temps. Ceux-ci accoururent en grand nombre, l'entourèrent et l'accablèrent d'imprécations; l'un d'eux saisit même la bride de son cheval. Ce fut en vain que M. Cagnon essaya de se faire entendre, les cris de la foule qui grossissoit sans cesse étouffèrent sa voix. Bientôt des injures et des menaces, on passa aux voies de fait : enfin un coup de pistolet l'abattit sans vie au milieu de ces forcenés. Sa mort ne suffit point à leur rage; ils exercèrent mille horreurs sur son cadavre, firent des trophées de ses vêtemens mis en lambeaux, et de ses membres déchirés et sanglans. Deux volontaires périrent à côté de leur commandant; les autres cherchèrent leur salut dans la fuite. La destruction totale de ces braves colons sembloit avoir été jurée. Pendant plusieurs jours on les chassa comme des bêtes fauves; tout ce qui leur avoit appartenu fut livré au pillage. Cette malheureuse troupe, composée presque entièrement de jeunes gens bien nés, fut

forcée de s'expatrier pour se soustraire à la fureur de ses ennemis.

Bien avant l'heure fixée pour l'embarquement, les patriotes, divisés en plusieurs colonnes, dont chacun étoit précédée d'une pièce de canon, s'avancèrent vers le Champ-de-Mars et les casernes. La ville entière étoit sous les armes. Cette force eût soumis les nègres dans quinze jours, si on l'eût dirigée contre eux. Le bruit du tambour, et les cris de *vive la nation, vive la constitution*, l'annoncent au quartier Aussitôt M. de Cambefort fait battre l'appel. Tous les officiers accourent, les sous-officiers imitent leur exemple, mais aucun des soldats ne se présente, et M. de Cambefort se voit abandonné par eux.

Cette défection dut lui être d'autant plus sensible, qu'il avoit compté sur leur dévouement. Ce fut en effet le coup le plus douloureux pour son cœur. Il parut vivement le ressentir. Quelques larmes coulèrent même de ses yeux; mais, reprenant bientôt sa fermeté, il fit le sacrifice d'un sentiment qui l'avoit consolé jusque-là de toutes ses peines. Cependant l'impatience des factieux se manifestoit par les symptômes les plus effrayans; ils parloient de foudroyer la maison de M. de Cambefort, et d'exterminer d'un seul coup tous les aristocrates. Lui-même voulut plusieurs fois, au risque de sa vie, se mettre entre leurs mains; mais

les représentations de ses amis, les pleurs et les prières de son épouse, le retinrent jusqu'à l'arrivée du commissaire civil Polverel et de deux membres de la municipalité.

Leur présence sauva M. de Cambefort, et prévint le plus affreux des massacres. Enfin, à quatre heures du soir, cet officier, suivi de l'ancien état-major, accompagné d'un grand nombre d'habitans qui n'avoient jamais voulu l'abandonner, sortit des casernes. On engagea madame de Cambefort à demander le bras de Polverel. Ce conseil produisit en elle un mouvement d'horreur dont elle ne fut pas d'abord maîtresse, mais qu'elle sut bientôt étouffer pour l'intérêt de son époux. Le Cap ressembloit à une ville prise d'assaut; les rues par où les proscrits devoient passer étoient bordées de soldats. Un fort détachement les escortoit. Les dragons patriotes, placés en vedette aux carrefours, empêchoient toute communication. Ce fut au milieu de cet appareil que le colonel et les officiers du régiment du Cap traversèrent la ville et se rendirent au bord de la mer. Rien n'étoit prêt pour leur embarquement. Il fallut attendre des chaloupes qu'on envoya chercher. Témoin de la chute des aristocrates, la populace se livroit à une joie insensée, à des espérances absurdes, et poussoit la lâcheté jusqu'à outrager par d'indignes propos, par de sales

injures, madame de Cambefort, dont l'abattement, la pâleur et les larmes auroient dû désarmer le courroux le plus légitime. Enfin, au moment de s'embarquer, les déportés virent changer leur destination. Le vaisseau *l'America*, dont l'équipage, connu pour son jacobinisme, rassuroit les commissaires, devint, au lieu de *l'Eole*, à bord duquel un bon esprit régnoit encore, la bastille où l'on entassa tous les proscrits.

Le lendemain la ville avoit entièrement changé de face. Semblables à des malheureux qu'une tempête vient de jeter sur un écueil autour duquel les vents, la foudre et les flots grondent encore, les habitans, étonnés et abattus, ne savoient ce qu'ils alloient devenir, ni où s'arrêteroit un mouvement qui menaçoit de bouleverser la colonie entière. Ils avoient d'autant plus lieu de craindre, que les personnes qui, par attachement et par estime, avoient accompagné les officiers à bord, y furent consignées prisonnières pour être déportées. Ce n'est pas tout: on connoissoit au Cap un grand nombre de colons attachés au gouvernement, et dont il importoit à la faction de se défaire. Aussi le club reprit bientôt ses séances, et son premier arrêté fut une longue liste de proscription. Tous les gens riches, honnêtes et instruits, y furent compris, et n'en devinrent que plus chers à la colonie. Tel a été, tel sera toujours

l'effet de la persécution, qu'elle atténue l'horreur qu'inspire un grand coupable, et augmente l'intérêt et la pitié dont on ne peut se défendre pour un innocent.

L'expropriation, et même la destruction de l'espèce blanche, projet chéri de la faction anti-coloniale, commençoit à s'effectuer à Saint-Domingue. La haine aveugle des patriotes servant à souhait les commissaires, ceux-ci n'oublièrent pas de l'exciter par l'espoir de la faveur et des récompenses. Polverel disoit que, pour être utile et salutaire, la révolution devoit être totale. Il ne falloit, ajoutoit-il, avoir dans toutes les magistratures que des personnes pénétrées de l'excellence de ses principes; on devoit ôter les places à tous ceux qui les avoient obtenues de l'ancien gouvernement, se défier, et bien plus, bannir de la colonie quiconque, en manifestant des craintes, pourroit être justement soupçonné de ne pas croire aux bienfaits de la régénération.

Il n'est pas surprenant que ces idées semées par des hommes tout-puissans, dans une ville qui contenoit un si grand nombre d'intrigans d'autant plus dangereux que l'exagération seule conduisoit alors à la fortune, aient été adoptées avec enthousiasme. On dénonça les officiers des bataillons de Walsh, de Béarn, de Royal-Comtois, et on les obligea de donner leur démission. Ceux qui se

trouvoient dans les différens postes, éprouvèrent la même injustice. On les remplaça par des protégés des commissaires pris pour la plupart dans la classe des mulâtres. Tout, jusqu'à la marine, suivit le torrent. MM. de Girardin et de La Villéon, que leur loyauté avoient déjà rendus suspects, furent destitués, et le commandement de la rade et de la station passa dans d'autres mains.

M. d'Esparbès sentit enfin sa nullité, donna sa démission et s'embarqua sur une frégate qui devoit bientôt faire voile pour la France. M. d'Hinnisdal tarda peu à le suivre, ne voulant pas servir sous M. de Rochambeau, élevé au généralat pour prix du zèle qu'il avoit montré le 19 octobre. M. d'Assas, fait colonel du régiment du Cap, osa se parer de la dépouille d'un chef qu'il avoit fait proscrire. M. Laveaux hérita du commandement de la place qu'avoit eu M. de Cambefort. Le contrôle général de la marine fut donné à M. Larchevêque-Thibaut; l'emploi de capitaine de port fut long-temps une pomme de discorde parmi ceux qui y aspiroient. L'inspection des frontières devint la récompense de Dufay. On nomma Vergniaud sénéchal, et Garnier, digne par son ignorance et son immoralité d'être l'acolyte du nouveau juge, lui fut associé en qualité de procureur du Roi (1).

(1) Ces trois hommes aujourd'hui oubliés étoient : le

Ces dispositions étoient bien l'insulte la plus grande qu'on eût jamais faite au bon sens, à la raison et aux mœurs. Il faut avoir connu tous les personnages que je viens de nommer pour comprendre à quel point la ville du Cap étoit déshonorée et avilie par ses nouveaux magistrats. Il faut avoir été le témoin de leurs excès en tout genre pour concevoir jusqu'où peuvent aller la crapule, l'insolence, le mépris et l'oubli des devoirs les plus sacrés, chez des hommes plongés dans le vice et dans la boue. Il faut avoir vu de ses propres yeux à quel point le peuple pousse la sotte crédulité, le ridicule enthousiasme, pour se faire une idée de la facilité avec laquelle on l'égare et on l'opprime : jamais le despotisme ne s'étoit montré sous des formes aussi hideuses ; jamais aucune nation n'avoit courbé la tête sous un joug aussi honteux ; et c'étoit au nom de la liberté que le régime le plus intolérant s'établissoit à Saint-Domingue ; c'étoit sous le prétexte d'une régénération devenue nécessaire dans les mœurs et dans les lois, que la calomnie, la trahison et le meurtre dépeuploient cette colonie de ses habitans les plus recommandables.

Tout ce que l'esprit humain en délire peut imaginer de plus fou, tout ce que le fanatisme peut

---

premier un ancien officier du régiment du Cap, et les deux autres, des procureurs de la même ville.

inspirer de plus atroce, la ville du Cap en offrit l'affreux spectacle. Ce fut alors qu'on vit paroître les visions prophétiques du mulâtre Cairou et les homélies patriotiques du général Laveaux. Ce fut alors qu'on fit au club la motion de pendre un des prisonniers de *l'America*, à chaque nouvel incendie qui se manifesteroit dans la plaine. Ce fut alors que le nom de Jacobin devint un titre d'honneur dont se paroient ceux qui l'avoient obtenu, et un arrêt de proscription contre ceux qui répugnoient à le prendre. Ce fut alors que l'on nomma une députation pour aller solliciter à Paris l'affiliation du club du Cap avec la société mère. Ce fut alors enfin qu'on jura de se soumettre sans réserve à toutes les lois de la convention nationale. Jamais la fureur du verbiage, les prétentions de la vanité et l'excès de l'impudence ne furent poussés plus loin ; jamais l'on n'a tant parlé pour ne rien dire, tant fait d'esprit aux dépens du sens commun. Il n'y avoit pas jusqu'au plus ignare des blancs, jusqu'au plus stupide des mulâtres, qui ne se crût doué du génie d'un Lycurgue ou d'un Solon. Rien n'étoit risible comme de les entendre discourir sur les bases de la société. Il falloit voir avec quelle suffisance ils parloient de la souveraineté du peuple, quel ridicule abus ils faisoient des mots puissance législative et exécutive, à quel point ils ressassoient ceux de régénération,

de morale, de liberté. Cette manie étoit d'autant plus inconcevable, que dans aucun temps l'on n'avoit été moins libre, moins éclairé, moins vertueux ; on ne pouvoit pas même s'aveugler à cet égard. Sans retracer ici la conduite de tant d'intrigans dont les actions formoient un contraste frappant avec leurs discours, je me borne à rappeler l'arrêté que la commission intermédiaire prit, à la demande de Sonthonax, relativement aux fonctionnaires publics portés sur la liste de proscription. Aucun de ces infortunés ne put trouver grâce à ses yeux ; tous, selon elle, méritoient non-seulement la déportation, peine trop légère pour leurs crimes, mais la mort, à laquelle ils auroient été condamnés s'il lui avoit été permis de prononcer sur leur sort. Il est impossible de trouver dans toute la révolution un tribunal qui se soit plus complètement dégradé. Si d'autres, flétris par leur seule dénomination, n'ont pas craint de sacrifier l'innocent et d'être les instrumens de la tyrannie la plus horrible, c'étoit durant les crises violentes de l'anarchie, ou sous le règne infernal de la terreur. Mais, dans le calme d'une délibération libre, regretter, après une victoire dont on commençoit à rougir, de n'avoir pas un plus grand nombre de victimes à immoler, c'étoit manifester une soif de vengeance bien implacable, et un instinct de cruauté bien dégoûtant.

## CHAPITRE XV.

*Anecdote sur M. Ailhaud, l'un des commissaires civils. Il repasse en France. M. de Fézenzac est arrêté au Môle, et constitué prisonnier sur la frégate* l'Inconstante. *Destitution de tous les fonctionnaires publics. Taxe subventionnelle. Division entre les deux commissaires Polverel et Sonthonax à ce sujet. M. de Rochambeau attaque les brigands au Fort-Dauphin. Journée du* 2 *décembre. Chute de la faction de Saint-Marc. Déportation de M. Larchevêque-Thibaut.*

---

Le dessein formé par les commissaires civils d'opérer, dans les autres parties de la colonie, une révolution semblable à celle du Cap, fit qu'ils se séparèrent. Sonthonax resta dans le nord, Polverel se chargea de la province de l'ouest, et celle du sud fut le partage de M. Ailhaud. Ce commissaire res-

sembloit si peu aux deux autres, son opinion étoit tellement connue, sa réputation si bien établie, que les patriotes le désignoient par l'épithète d'aristocrate. En effet, suspect à la faction qui n'avoit pu l'exclure, et dont il avoit pénétré les desseins, réduit au silence par l'influence de ses deux collègues dont il connoissoit la perversité, abandonné du gouverneur qui avoit donné sa démission, effrayé du délire de toutes les têtes, prévoyant enfin l'avenir qu'on réservoit à Saint-Domingue, il voulut s'épargner le reproche d'avoir concouru à sa ruine. L'arrangement qui, en séparant les trois membres de la commission rendoit chacun d'eux indépendant, convenoit aux vues de M. Ailhaud : aussi s'empressa-t-il de partir pour sa province, afin d'y réfléchir à ce que son devoir, son honneur et sa conscience lui prescrivoient.

Dans une histoire aussi compliquée, il est impossible, il seroit d'ailleurs fastidieux de rapporter tous les faits, ceux surtout qui ne sont relatifs qu'à un seul individu. Aussi je ne rappellerois pas l'anecdote qu'on va lire, si, en même temps qu'elle justifie la conduite de M. Ailhaud, elle ne servoit à jeter le plus grand jour sur les vraies causes et sur les principaux auteurs des désastres de Saint-Domingue.

Parmi les victimes de la révolution se trouvoit le greffier de la sénéchaussée du Port-au-

Prince. Dabord, volé par son commis qui le dénonça au club, et auquel il fut obligé d'abandonner sa place, demandant depuis six mois un jugement sans pouvoir l'obtenir, proscrit du Port-au-Prince, où il avoit été plusieurs fois sur le point d'être pendu, il crut trouver dans la commission civile une autorité qui écouteroit ses réclamations, et rendroit un libre cours à la justice. Il avoit d'autant plus lieu de s'en flatter, que M. Ailhaud, celui des commissaires auxquels il alloit recourir, étoit son compatriote, et connu de sa famille, avec laquelle il conservoit des liaisons d'amitié. Après les premiers complimens, le greffier persécuté voulut le mettre au fait de la question. Je crois devoir rapporter la conversation qui s'établit entre eux, parce qu'au mérite d'une pièce originale elle joint l'avantage d'abréger et d'éclairer la matière.

LE GREFFIER.

La circonstance de votre arrivée dans cette colonie m'intéresse plus que tout autre, M. le commissaire. Je ne crois pas que sans elle j'eusse pu parvenir à être jugé. Il seroit trop long de vous raconter maintenant les refus, les délais, les injustices que l'on m'a fait éprouver. Voici un mémoire qui vous apprendra qu'il ne fut jamais un

homme plus indignement trahi que moi, ni plus injustement persécuté.

LE COMMISSAIRE.

Je le crois sans peine et n'ai pas besoin de lire votre justification. Je dois en outre vous déclarer que cela est inutile, et que je ne puis rien.

LE GREFFIER.

Comment, vous ne pouvez rien! et à quoi sert le pouvoir absolu dont vous êtes investi, si ce n'est à rétablir l'empire des lois et le règne de la justice? Je ne demande ni grâce ni faveur; mon innocence est si évidente, la friponnerie de mes adversaires si bien reconnue, que je ne récuse pas même ceux des magistrats dont j'ai justement à me plaindre. Je les crois d'autant plus dangereux pour moi, qu'ils sont juges et parties dans ma cause. N'importe; j'ai trop de confiance dans sa bonté pour les craindre et pour demander leur éloignement.

LE COMMISSAIRE.

Je voudrois pouvoir vous servir, mais que feroit ma recommandation? Si votre affaire ressortissoit des Cayes, peut-être.... et encore.... Mais ici, je vous le répète à regret, mes démarches

seroient infructueuses; c'est la vérité, n'en doutez pas.

LE GREFFIER.

Cela est impossible : tout fléchit sous votre volonté, vous êtes revêtu de tous les pouvoirs de la dictature, vous avez opéré une révolution totale au Cap, et vous ne pouvez pas obliger un tribunal de justice à remplir le premier de ses devoirs? Je l'avoue, je n'en reviens pas : vous n'êtes donc puissant que pour faire le mal?

LE COMMISSAIRE.

Ma foi, vous l'avez deviné. A la tournure que prennent les affaires, malheur aux hommes riches, instruits et honnêtes! Mais la vôtre, est-elle d'une bien grande importance? S'agit-il d'une somme très-considérable?

LE GREFFIER.

Non. Et j'en aurois volontiers fait le sacrifice, si ma réputation n'avoit pas souffert. La fortune n'est rien, mais l'honneur.....

LE COMMISSAIRE.

Mot vide de sens, l'honneur!...... Ah! il

n'est plus de ce monde, c'est tout ce que je puis vous dire.

LE GREFFIER.

Monsieur, vous me faites frémir, si je vous connoissois moins..... Songez que c'est à moi que vous parlez.

LE COMMISSAIRE.

Voilà pourquoi je m'explique franchement. Je ne serois pas aussi sincère avec tout le monde; mais avec vous je puis parler sans crainte; vous profiterez de ma confiance sans en abuser.

Vous avez cru, comme tant d'autres, que nous venions dans la colonie pour y rétablir l'ordre et la tranquillité. Désabusez-vous, il n'en est rien: le premier et le plus ardent des vœux du pouvoir qui règne en France, est la perte entière des colonies. Quoiqu'il n'ait pas encore pu le manifester, mes deux collègues sont chargés d'opérer cette révolution. Ils emploieront à cet effet tous les moyens possibles; le mode n'est point encore déterminé, il dépendra des circonstances. J'avois douté un instant de leurs succès, j'avois même cru pouvoir être un obstacle à leurs desseins: mais tout les favorise et les seconde. Il n'est pas jusques aux colons qui, par leur extravagance

et leur exagération, ne concourent à l'œuvre de leur ruine.

LE GREFFIER.

Quoi! la France seroit assez barbare pour nous envoyer des assassins sous le nom de défenseurs?

LE COMMISSAIRE.

La France n'est pour rien dans tout cela; c'est l'ouvrage d'une faction qui la trompe, la déshonore et l'opprime.

LE GREFFIER.

Mais que feront vos collègues des troupes envoyées par la métropole? Il n'est pas probable qu'elles se prêtent à leurs projets, si l'on s'écarte de la loi.

LE COMMISSAIRE.

Le beau raisonnement! on les laissera périr victimes du climat et de la débauche.

LE GREFFIER.

Ce crime est trop affreux, je ne puis croire à tant d'horreur?

LE COMMISSAIRE.

Vous ne pouvez y croire? l'expérience peut-être

vous convaincra. Mais retenez bien ceci : il n'est rien de sacré pour des jacobins. Venons à ce qui vous regarde. Laissez, croyez-moi, votre place à ceux qui s'en sont emparés. Avez-vous fait quelques épargnes? Êtes-vous assez heureux pour pouvoir disposer d'une somme qui vous mette à l'abri du besoin?

LE GREFFIER.

Oui, sans doute, mais à quelle fin?

LE COMMISSAIRE.

Pour fuir une contrée destinée à périr, pour vous éloigner d'un pays qui va devenir le théâtre de tous les forfaits. Si vos jours vous sont chers, si vous aimez l'ordre et la paix, partez pour le continent; allez en Italie, en Suisse, aux États-Unis, quelque part où vous n'entendrez pas parler de révolution, où l'on ne connoîtra pas le jacobinisme.

LE GREFFIER.

Mais quels sont donc vos deux collègues?

LE COMMISSAIRE.

Deux scélérats.

Voilà exactement la conversation qui eut lieu entre M. Ailhaud et le greffier du Port-au-Prince,

et que celui-ci transcrivit en sortant de l'appartement du commissaire. Ce dernier ne poussa point jusqu'aux Cayes : après s'être arrêté deux ou trois jours à Léogane, il exécuta la résolution qu'il avoit formée de retourner en France, afin d'éclairer cette métropole sur la véritable situation de Saint-Domingue. Ce projet, digne d'un honnête homme, est un titre à la reconnoissance des colons. Le succès ne l'a pas couronné, parce qu'au lieu de trouver, comme il sembloit raisonnable de le croire, la faction de la Gironde culbutée, M. Ailhaud la vit s'élever au faîte de la gloire et de la puissance. Dès-lors tout le fruit de son voyage devoit être et il fut en effet perdu. La convention nationale, instruite de son retour, le fit mettre en état d'arrestation.

Polverel, en route pour le Port-au-Prince, se proposoit de séjourner à Saint-Marc; mais les habitans, instruits des événemens qui venoient de se passer au Cap, ne voulurent pas permettre qu'il s'arrêtât dans leur ville. M. de Coagne (1), à la tête de trois cents hommes, lui signifia que les citoyens de toutes les classes et de toutes les couleurs, contens de leur sort, ne souffriroient pas qu'on exerçât parmi eux les proscriptions

---

(1) Il étoit propriétaire et au service.

qui avoient dépeuplé la capitale du Nord. Polverel, qui déjà s'occupoit de la formation d'un club destiné à révolutionner Saint-Marc, contraint de renoncer momentanément à ce projet, obtint pour dédommagement une somme de 40,000 francs, au moyen de laquelle cette commune s'estima très-heureuse d'échapper au danger qui la menaçoit.

Le Port-au-Prince reçut Polverel avec enthousiasme, et en conséquence du départ de M. Ailhaud, les provinces de l'ouest et du sud ne firent qu'un département sur lequel il régna bientôt en despote. M. de Fézenzac, commandant de la dernière, n'y éprouva que des désagrémens. Les corps populaires l'abreuvèrent de dégoûts, et il fut payé d'ingratitude par les habitans, qui, pour prix de l'ordre rétabli par lui dans la Plaine-du-Fond, dont trente sucreries se trouvoient en plein rapport, ne cessèrent de l'accuser d'aristocratie. Déterminé par ces motifs, bien convaincu d'ailleurs que le temps et l'expérience sont les seules digues à opposer au fanatisme, soit religieux, soit politique, ce général prit aussi le parti de retourner en France. Le bâtiment sur lequel il étoit embarqué ayant été obligé de relâcher au Mole à cause d'une voie d'eau, Polverel, qui en eut connoissance, envoya à la municipalité de cette ville l'ordre de l'arrêter. Une proclamation le constitua

ensuite prisonnier sur la frégate *l'Inconstante*, où il resta jusqu'à l'incendie du Cap.

Depuis long-temps les emplois militaires ne donnoient plus qu'un vain titre; tout le pouvoir avoit passé dans les mains des commissaires. Polverel travailla sans relâche à régénérer la ville des Cayes comme celles du Cap et du Port-au-Prince l'avoient été : c'est-à-dire, que les anciens officiers furent remplacés par leurs dénonciateurs, que les gens riches et instruits se virent proscrits ou emprisonnés, et que l'administration de cette province passa, comme celle des deux autres, aux mulâtres et à des blancs qui ne possédoient aucune propriété.

Ainsi on suivoit à Saint-Domingue la marche tracée par la France. Polverel au Port-au-Prince, et Sonthonax au Cap, employèrent tous leurs soins à rapprocher les petits blancs des hommes de couleur. La chose ne paroissoit pas facile. Il falloit vaincre une antipathie mutuelle, et d'autant plus enracinée que ces deux classes, exerçant seules les arts mécaniques, la jalousie, suite naturelle de la concurrence, et le préjugé produit par la différence des couleurs, entretenoient leur animosité. On invoqua l'esprit du républicanisme, on proclama les avantages de l'égalité. Les commissaires louèrent les premiers blancs qui donnèrent l'exemple, et afin de le rendre plus

efficace, élevèrent aux magistratures ceux qui sacrifioient aux idoles du jour et encensoient leurs images.

La Grande-Anse seule resta inébranlable. Elle avoit promis de se soumettre à la loi du 4 avril, et elle tint parole. Mais ni la crainte ni aucun autre motif ne put résoudre les habitans à céder l'administration de la chose publique à leurs affranchis. Lors de l'organisation d'une municipalité et d'une garde nationale nouvelles, les gens de couleur firent, conformément à la loi, partie de l'une et de l'autre. Néanmoins la population blanche l'emporta dans les élections, et conserva sa prééminence. Les mulâtres eurent la sotte vanité de se plaindre : on leur répliqua que la loi si fort ambitionnée par eux ayant eu son plein et entier effet par leur admission aux assemblées primaires, ils ne devoient s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils n'avoient pas été honorés de la confiance publique.

La ville du Cap avoit adopté d'autres maximes. Aussi rampant que haineux, le parti patriote achetoit par les plus viles complaisances pour les hommes de couleur le droit de persécuter ceux qu'il appeloit encore aristocrates. Il est vrai que les mulâtres, par leur prépondérance à la commission intermédiaire, par le crédit dont ils jouissoient auprès du général Rochambeau, livré ex-

clusivement à leur société, et par la protection dont les couvroit le commissaire civil occupé à prévenir tous leurs souhaits, disposoient des grâces et de l'autorité. Aussi furent-ils accueillis par M. Larchevêque-Thibault, admis à la table de M. d'Assas, et reçurent-ils de leurs plus cruels adversaires autant de prévenances qu'ils en avoient naguère éprouvé d'humiliations. Ce rapprochement étoit-il sincère? Non; et quand la suite des événemens ne justifieroit pas les doutes qu'on avoit à cet égard, il suffiroit pour cela de réfléchir à l'empressement et aux flagorneries dont cette caste étoit devenue tout à coup l'objet. La vérité n'a pas un zèle aussi ardent: quand le cœur sent, quand l'esprit est convaincu, l'art est inutile. La réunion des antirévolutionnaires avec les gens de couleur avoit été moins bruyante, mais plus vraie. Au lieu de la célébrer par des orgies patriotiques, les premiers s'étoient soumis de bonne foi à la volonté nationale, et il n'avoit pas tenu à eux que les mulâtres éclairés par leur expérience n'empêchassent, au moyen d'une conduite prudente et circonspecte, la subversion de la colonie.

Mais tout devoit être inutile, et la primitive générosité, et la prévoyance ultérieure des vrais colons; il falloit que les gens de couleur résistassent aux avis de la raison, aux conseils de

la sagesse, comme ils avoient étouffé le cri de la nature et de la reconnoissance; qu'ils concourussent d'abord, comme cause, et puis comme instrument, à la ruine de leur pays. S'ils n'avoient pas été enivrés de la plus ridicule vanité, ils auroient compris que la commission intermédiaire, tribunal provisoire, ne pouvoit pas, quelles que fussent ses attributions, tenir lieu d'une assemblée coloniale, à qui seule appartenoit le droit de constituer Saint-Domingue. Ils auroient senti en outre que l'existence de ce prétendu corps populaire étoit un monstre dans l'ordre de choses qu'ils invoquoient sans cesse; et que rien n'insultoit davantage au dogme de la souveraineté du peuple qu'une assemblée qui, formée sans lui, exerçoit tous les pouvoirs sans son aveu ni son assentiment.

Rien n'est moins connu de ce même peuple que ces principes si vantés, que ces droits si dangereux au nom desquels on l'égare et on le tyrannise. A l'appui de cette remarque, trop complètement justifiée par la révolution de Saint-Domingue, il faut citer un fait : malgré le pillage de toutes les caisses publiques, malgré l'enlèvement fait aux notaires, aux curateurs des successions vacantes, et aux exécuteurs testamentaires, des dépôts qui leur avoient été confiés, piraterie ordonnée et légalisée par un arrêté de la

commission intermédiaire (1), l'administration n'avoit pu subvenir aux besoins de la colonie qu'en tirant sur le trésor de France. La recette qui, pendant l'exercice de M. de Marbois, avoit excédé la dépense, se trouvoit diminuée de plus de moitié, tandis que celle-ci s'étoit accrue d'une manière effrayante. Les lettres-de-change émises en remplacement perdoient cinquante pour cent. Il devenoit presque impossible de les négocier, même à ce prix, tant la chute des assignats et le bouleversement de la France inspiroient de justes craintes. Cette métropole, en outre, pouvoit se lasser de venir au secours de Saint-Domingue. Il falloit donc que la colonie avisât aux moyens de se suffire à elle-même. C'est ce que Sonthonax signifia à la commission intermédiaire, en l'engageant à s'occuper sans relâche du soin important d'égaler la recette à la dépense.

Ce but important ne pouvoit être atteint que par la voie de l'impôt. Les gouvernemens n'en ont pas d'autres. Les opérations par lesquelles ils obtiennent de l'argent se réduisent toujours à imposer, quels que soient la forme et le nom qu'ils leur donnent. Heureux encore le peuple lorsque ses

(1) Procès-verbaux de la commission intermédiaire des 7 et 27 novembre 1792.

administrateurs annoncent clairement les besoins de l'état ! Ce n'étoit pas en prélevant, à titre de *subvention*, le quart des revenus, que la commission intermédiaire se rendoit coupable; mais en feignant d'ignorer que, dans une constitution démocratique, le droit d'imposer appartient exclusivement au peuple. L'exemple de la métropole, le texte précis et littéral de la loi, tout lui disoit que cette faculté ne pouvoit être exercée que par une assemblée coloniale. Les deux autres provinces lui en firent l'observation. « La commission civile, dirent-« elles, n'a pu transmettre un droit qu'elle n'a pas « elle-même. Le commissaire Sonthonax a eu « tort de sanctionner l'arrêté. La subvention ne « peut devenir obligatoire que lorsqu'elle aura « été consentie par une asemblée coloniale. » « Polverel approuva cette résistance par une proclamation.

Ce schisme, dans la commission civile, dura jusqu'à une entrevue, dont je parlerai, que les deux commissaires eurent à Saint-Marc. Il ne faut pas en conclure que l'ouest et le sud fussent exempts de charges; on y soumit chaque paroisse à payer une contribution. Mais comme la perception n'étoit pas assujettie à des formes connues et invariables, ces sommes passèrent dans des mains avides au lieu d'arriver au fisc; de sorte que les ressources particulières s'épuisèrent, les individus se trou-

vèrent ruinés, sans que la chose publique reçût aucun secours. Cette mesure sans doute convenoit mieux à Polverel et à ses agens.

Le lecteur a déjà dû s'apercevoir que dans tout ce bouleversement il n'a pas été question des nègres révoltés. La nécessité de les soumettre en avoit pourtant été le prétexte. Le peuple, dont en vain l'on cherchoit à distraire l'esprit, revenoit à cet objet important, dès que le ferment anarchique cessoit de l'agiter; on n'avoit même pu le porter à l'insurrection contre le gouvernement qu'en lui présentant comme certaine la fin de la révolte. Cependant, loin de mettre bas les armes à l'époque fixée, les brigands devenoient tous les jours plus furieux. On commençoit à murmurer en ville. Sonthonax, qui craignoit la mobilité de l'opinion, donna l'ordre à M. de Rochambeau d'entrer en campagne. Aussitôt ce général fit ses dispositions avec le plus grand appareil. Le projet d'attaquer les rebelles dans l'est et de les chasser d'Ouanamynthe, ayant été résolu, il embarqua des troupes et des munitions, se rendit lui-même au Fort-Dauphin, marcha en personne au camp qu'occupoit Jean-François, s'en empara sans coup férir, et y établit un poste, qui rouvrit avec la partie espagnole une communication depuis long-temps interrompue. Cette expédition, dont tous les journaux par-

lèrent à plusieurs reprises pour en exagérer l'importance, semblable à tant d'autres, n'eut pas des suites plus heureuses. Les nègres, incapables de faire face aux blancs, s'enfuirent dans les montagnes et, loin de les poursuivre, M. de Rochambeau revint au Cap. La jactance que l'on mit à annoncer cette victoire est d'un esprit trop étroit pour que le rapport qui en fut fait doive être exclusivement attribué au général. Il est plus vraisemblable que sa campagne, ses prétendus succès, et la relation insérée dans les gazettes, avoient été calculés d'avance pour apaiser les plaintes des colons, et pour épaissir davantage le voile qui cachoit à tous les Français les scènes d'horreur dont Saint-Domingue étoit le théâtre.

Cet objet en partie rempli par l'expédition du Fort-Dauphin, il ne fut plus question des brigands. De nouveaux troubles, excités à dessein, vinrent diriger vers un autre objet l'attention générale. Depuis long-temps les personnes instruites avoient prévu que les fonctions du gouvernement, ambitionnées des deux partis, seroient la pomme de discorde qui les diviseroit. La commission civile auroit manqué totalement son but, si l'autorité avoit passé dans d'autres mains que les siennes. La municipalité frémissoit de rage en voyant trois étrangers lui arracher le

prix de sa victoire, et s'opposer, avec plus de succès que l'ancien gouvernement, à l'exécution de ses desseins. On ne sauroit dire où ils tendoient; mais, à travers le nuage qui les couvre et dans le chaos où viennent se perdre tous les efforts de la municipalité et ceux de la faction populaire, on aperçoit néanmoins deux motifs bien distincts : le premier est leur haine contre les mulâtres, le second, le désir de parvenir à une domination exclusive. On ignorera peut-être toujours si c'étoit pour élever la colonie à l'indépendance ou pour la livrer aux Anglais; il y avoit parmi les chefs des partisans de l'une et de l'autre mesure; mais la plupart n'avoient ni une volonté fixe, ni un but bien déterminé. Entraînés par le cours des événemens, ne se faisant qu'une idée confuse des obstacles qu'ils auroient à vaincre, ils cédoient à la vengeance et à l'ambition; or, par cela même que leur conduite étoit l'effet des passions, l'opiniâtreté devoit en former le caractère distinctif, la folie en être le seul guide, et les désastres les plus affreux en devenir la conséquence.

Depuis quelque temps les six membres de la commission intermédiaire, pris dans la classe blanche, et appartenant à la faction des Léopardins, s'étoient aperçus que toute l'autorité résidoit dans leurs six collègues choisis parmi les

gens de couleur, qui seuls avoient la confiance de Sonthonax. Les premiers, humiliés de l'ascendant que prenoit Pinchinat, dont l'opinion l'emportoit toujours, sentirent qu'une main toute puissante dirigeoit contre eux-mêmes les moyens qui leur avoient d'abord si bien réussi, et à l'aide desquels ils se flattoient de parvenir à leurs fins.

Sortir d'une position aussi fausse devint le premier besoin des meneurs de la faction; mais c'est dans leurs efforts pour atteindre ce but qu'on peut trouver la preuve du désordre de leurs idées et de l'incohérence de leurs mesures. Les machinations des commissaires civils, le départ de M. Ailhaud, les retards qu'éprouvoit sans motif la convocation de l'assemblée coloniale, l'intolérance des mulâtres, le repos désastreux dans lequel on laissoit les révoltés, la lettre de M. Cougnacq-Mion, dont M. Daugy donna seulement alors connoissance, tout sembloit porter le peuple au désespoir, et, par suite, à l'insurrection. Elle ne pouvoit, il est vrai, réussir qu'à l'aide d'un chef entreprenant et audacieux. Il falloit un homme qui, par ses talens, sa considération et son caractère, pût en imposer aux mulâtres, et rallier autour de lui la masse des colons honnêtes. Cet homme manquoit à la faction: composée d'intrigans sans mérite, servie par des officiers sans expérience, elle fut la première à éprouver la

réaction de la journée du 19 octobre, et à sentir la perte immense que la colonie avoit faite alors.

Un choc entre les deux partis paroissoit inévitable, la vanité des mulâtres en hâta le moment. Non contens de dominer à la commission intermédiaire et de faire partie de la municipalité, ils prétendirent aux distinctions militaires ; bien plus, elles devinrent l'objet essentiel de leur ambition, et sur ce point comme sur tous les autres, la commission civile les satisfit avec empressement. Ils furent promus au rang d'officiers dans tous les régimens de ligne. Cette faveur affligea d'autant plus les soldats, que les mulâtres parvenoient aux grades supérieurs sans avoir passé par les grades subalternes. Les régimens manifestèrent une extrême répugnance ; celui du Cap surtout, destiné à rester dans la colonie, ne vit pas sans indignation qu'on voulût le soumettre à des affranchis dont plusieurs avoient été domestiques ; il déclara positivement qu'il ne vouloit que des officiers de son choix, et que jamais il n'admettroit à l'honneur de le commander ni nègre, ni mulâtre.

Cette résistance du régiment du Cap devoit paroître inconséquente après l'adhésion qu'il avoit donnée, le 19 octobre, au nouveau système. Toutefois elle étoit justifiée par une singularité

très-remarquable de la conduite des mulâtres : au moment où ceux-ci ambitionnoient avec tant d'ardeur les honneurs militaires dans les troupes de ligne, pour éprouver, disoient-ils, la soumission des blancs à la loi du 4 avril, ils méconnoissoient l'esprit de cette loi en refusant l'invitation qui leur étoit faite de concourir à la nouvelle organisation de la garde nationale. Cependant la fonte des couleurs ne pouvoit s'opérer que là, et elle seule détruisoit toute espèce de prééminence. Le refus des mulâtres paroissoit d'autant plus absurde, qu'ils réclamoient les avantages de l'égalité dans des corps où elle sembloit moins naturelle et bien moins honorable pour eux; mais comme il n'y a pas d'effet sans cause, et que toujours des vues secrètes, des motifs particuliers, ont guidé les hommes de couleur et leurs patrons, la résistance qu'ils opposoient au nouvel ordre de choses qu'eux-même savoient si ardemment désiré, provenoit de ce qu'ils sentoient à quel état de foiblesse, ou, pour mieux dire, de nullité, les réduiroit leur agrégation aux blancs. Ils étoient puissans, rassemblés en un corps séparé, le seul dont on eût soigné l'organisation depuis le 19 octobre; ils auroient été sans influence, disséminés dans les compagnies de district qu'on avoit négligées à dessein : c'est ce qu'avoit bien

senti Sonthonax, dont le despotisme ne reposoit pas sur d'autre base que le dévouement de la caste intermédiaire.

Cependant, les divers corps avoient cédé au vœu de ce commissaire, et on y voyoit des hommes de couleur dans tous les grades. Le régiment du Cap seul, malgré les moyens ordinaires de séduction, restoit inébranlable. Il fut résolu qu'on emploieroit la force contre lui. En arrivant au Champ-de-Mars (1), où il devoit être passé en revue, ce régiment vit un corps nombreux d'hommes de couleur rangés en bataille, armés de fusils et de pistolets qu'ils chargèrent en sa présence. Leur attitude menaçante, leurs gestes insolens, et surtout la précaution qu'on avoit prise de ne point donner de cartouches aux soldats, indigna ceux-ci au lieu de leur en imposer. Cette espèce de guet-apens révolta toute la ville, et dans la journée il y eut des mouvemens insurrectionnels. Le lendemain, on entendit crier aux armes, et les tambours battirent la générale. Les mulâtres, instruits que les patriotes s'avançoient avec du canon, se retirèrent dans leur quartier. L'affront qu'ils avoient fait au régiment étoit trop récent pour que celui-ci ne conservât pas un vif désir de se venger; et malheureusement la proximité des deux casernes lui en

(1) Le 4 décembre 1792.

offroit l'occasion. A la vue des mulâtres armés, il fut impossible de contenir les soldats; une fusillade s'établit entre eux; les premiers, incapables de résister aux forces qui venoient les attaquer, sortirent de la ville, et coururent se rallier au poste du Haut-du-Cap, dont ils s'emparèrent, faisant prisonniers les blancs qui s'y trouvoient.

Sonthonax, effrayé d'une insurrection qu'il croyoit aussi générale que celle du 19 octobre, abandonné de M. de Rochambeau qu'une maladie retenoit dans son lit, trahi par M. Laveaux qui ne parut ce jour-là nulle part, et prévenu contre M. d'Assas qu'il supposoit vendu à la cabale, crut ne pouvoir éviter le sort funeste dont il sembloit menacé qu'en offrant à la municipalité sa démission. Elle la refusa, et ce fut une grande faute. Il falloit ne pas donner aux mulâtres le temps de se reconnoître, les poursuivre, et mieux encore, s'emparer de leurs patrons, qu'on auroit renvoyés en France. Dès-lors l'insolence de cette caste auroit eu un terme, et la secte anticoloniale eût reçu un échec difficile à réparer. Sonthonax s'attendoit peut-être à quelque chose de pis; mais quand il s'aperçut que, loin de pousser leurs avantages, les patriotes restoient immobiles, et qu'au lieu de décider cette querelle par la force, la municipalité cherchoit à l'emporter par la ruse; quand il comprit que ce mouvement n'étoit

dirigé par aucun chef capable, l'espérance rentra dans son cœur. Dès la nuit, il gagna quelques agitateurs dont il craignoit l'esprit entreprenant. Il fit dire aux hommes de couleur de s'emparer du poste important de Belair et de garder en otages tous les blancs du Haut-du-Cap. A l'offre qu'il avoit faite de son abdication succéda une proclamation par laquelle il rendoit toutes les autorités responsables des événemens, et enjoignoit à la municipalité et à la commission intermédiaire d'ouvrir avec les mulâtres des conférences pour le rétablissement de la paix.

Ces conférences se terminèrent par le retour des hommes de couleur. Ce jour-là même, le commissaire civil, dans un discours prononcé au Champ-de-Mars, approuva en tout leur conduite, leur sut gré des moyens qu'ils avoient mis en usage, et leur répéta plusieurs fois que la résistance à l'oppression étoit un droit naturel et juste. Cette audace de Sonthonax étoit le résultat de la foiblesse connue de l'autre parti. L'expérience lui avoit appris que la masse des gens honnêtes n'avoit aucune confiance dans les patriotes, et qu'elle ne leur pardonneroit jamais la chute de l'ancien gouvernement. Habile à saisir tous les avantages, il profita de la haine qui divisoit les habitans du Cap. Rassuré par l'immobilité des

antirévolutionnaires, il ne craignit pas de faire une proclamation qui attribuoit aux coryphées de la faction de Saint-Marc tous les malheurs de la colonie. Cette faction devoit dès-lors s'attendre à être détruite. Plus d'espoir pour elle que celui de gagner de vitesse le commissaire civil, et de prévenir par un coup de main cet ennemi aussi puissant qu'intéressé à la perdre.

Eclairé par la journée du 2 décembre sur la faute qu'il avoit faite, Sonthonax s'empressa de la réparer. De ce moment, les aristocrates ne furent plus persécutés, et la vigilance la plus soupçonneuse épia toutes les démarches de leurs adversaires. La foiblesse dont ceux-ci venoient de donner de si grands témoignages fit naître au commissaire l'idée de leur en imposer par la force. Tout à coup il prend un ton menaçant; les chefs de la cabale cessent d'être ses conseillers intimes. La commission intermédiaire multiplie pour eux les désagrémens. M. de Rochambeau, après avoir puni le régiment du Cap de sa résistance, en l'envoyant au Fort-Dauphin, parcourt la ville à la tête de huit dragons d'Orléans, le sabre nu à la main. Le club prend un autre esprit, et change de langage; les personnes honnêtes ne sont plus l'objet de ses dénonciations, et les amis de l'ancien régime, s'ils ne se voient pas accueillis par les au-

torités constituées, jouissent au moins de la tranquillité dont ils ont été privés si long-temps.

Cette politique ne fut pas perdue pour le commissaire civil. On se trouvoit si fatigué de la tourmente révolutionnaire, on avoit un si grand besoin de repos, qu'on étoit prêt à faire tous les sacrifices pour l'obtenir ; on sut donc gré à Sonthonax des mesures rigoureuses qu'il faisoit prendre. La défaveur des Léopardins atténua l'impression que sa conduite primitive avoit faite sur les colons. Des propos échappés comme par hasard, des promesses adroitement présentées ranimèrent leur espérance. On affecta de dire que les premiers actes de la commission civile devoient être attribués à une erreur involontaire qu'elle vouloit réparer. Sonthonax lui-même accrédita l'espèce de rétractation qu'on lui prêtoit, l'apparente justice qu'on lui faisoit rendre à l'ancien gouvernement ; et cet excès de dissimulation, ou plutôt d'impudence, lui réussit. La faction populaire, réduite à ses propres forces, se trouva seule en butte aux traits de la commission civile, dont les premiers coups frappèrent les dragons rouges, corps vendu depuis long-temps à la municipalité. Six d'entre eux, y compris leur commandant Michel, ancien bedeau de la paroisse, furent arrêtés dans la nuit du 4 au 5

décembre 1792, et conduits à bord de l'*Amé-rica*. Ainsi les fauteurs de l'anarchie, battus avec leurs armes par ceux qu'ils avoient servis, occupèrent à leur tour la prison dans laquelle ils avoient entassé leurs victimes. M. Liégard, qu'une maladie avoit empêché de partir avec ses camarades les officiers du régiment du Cap, eut le plaisir, six semaines après, de céder sa place à ses plus cruels ennemis.

Ces six individus étoient si évidemment reconnus pour des agitateurs, qu'on sut un gré infini au commissaire civil d'en avoir délivré le Cap. Cependant, quelque dangereux qu'ils fussent, il restoit d'autres factieux dont l'influence pouvoit être bien plus funeste. Le coup n'avoit frappé que des subalternes; mais c'étoit l'éclair annonçant la foudre qui alloit atterer la faction en tombant sur la tête de ses chefs.

L'intervalle qu'il y eut entre la première déportation et celle où M. Larchevêque-Thibaut se trouva compris, fut marqué par l'enlèvement de plusieurs clubistes. La municipalité, d'après un réquisitoire de M. Lavergne, ami et successeur de ce procureur-syndic, crut devoir faire au commissaire civil des représentations sur une justice aussi nouvelle et aussi ar-

bitraire. Elles ne furent point reçues, quoique le maire, à la tête de tout le corps municipal, vînt pour les présenter chez M. de Rochambeau, où dînoit ce jour là Sonthonax. Celui-ci ne prit pas la peine de se déranger. Peu de temps après, le général se rendit de grand matin à l'hôtel de la commission civile avec un fort détachement composé de dragons d'Orléans et de mulâtres; des patrouilles nombreuses se montrèrent dans les rues du Cap; le commandant d'un piquet de vingt hommes, tous de couleur, eut ordre d'aller arrêter M. Larchevêque-Thibaut. Au même instant MM. Daugy, Delaire, Raboteau et autres patriotes, furent enlevés de leurs maisons et conduits à bord. Bientôt on vit l'ancien procureur-syndic, homme naguère si puissant, si redoutable, maintenant proscrit et persécuté, sortir de chez lui, tenant d'une main sa femme qui fondoit en larmes, et de l'autre son fils aîné, surnommé par le club *l'espoir de la patrie*. S'il avoit compté sur un soulèvement du peuple, il avoit fait un faux calcul; la majeure partie des habitans de la ville, accourus pour le voir, parut plutôt se réjouir que s'attrister de sa disgrâce.

La déportation de ces personnages, la clôture du club qui eut lieu immédiatement après, la défense que fit Sonthonax à la commune de s'as-

sembler, et contre laquelle la municipalité réclama en vain, rendirent de nouveau la commission civile toute-puissante (1). Tout plia une seconde fois sous son autorité; rien n'importoit plus que d'observer l'usage qu'elle alloit en faire. Les partisans de l'ancien gouvernement montrèrent plus de ressentiment que de prévoyance en applaudissant à la chute de la faction populaire, sans être sûrs que la réduction des esclaves et le retour de l'ordre en seroient le résultat. Pour le moment, ils n'avoient fait que changer de tyrans: ainsi en jugèrent ceux qui, assez sages pour n'être d'aucun parti, assez pénétrans pour apercevoir les causes et leurs effets, ne crurent pas la colonie sauvée par la proscription des *Léopardins*. Quelle confiance en effet pouvoient-ils avoir dans une autorité qui, au nom de la loi, ne faisoit que des choses illégales; qui, envoyée pour rétablir la tranquillité à Saint-Domingue, y perpétuoit le désordre et l'anarchie; qui, sans cesse occupée des prétendus droits des hommes de couleur, humilioit et déportoit les blancs, quelle que fût leur opinion, et négligeoit de réduire les nègres en révolte; qui, pouvant employer une force considérable à cette importante opération, la laissoit se morfondre dans les camps, s'anéantir par l'intempérie du climat, par les effets de l'indiscipline

(1) Proclamation de Sonthonax du 30 novembre 1792.

et de la débauche ; qui, spécialement chargée d'établir le gouvernement représentatif, se refusoit à la formation d'une assemblée coloniale ; qui, créée pour opérer le rapprochement et la réunion de tous les hommes libres, empêchoit la fonte des couleurs en s'opposant à l'organisation constitutionnelle de la garde nationale ; qui enfin, appelée à détruire toutes les prérogatives et tous les préjugés, entretenoit les uns et les autres par sa prédilection pour les mulâtres et par sa haine contre les blancs ?

Trois jours après l'arrestation de M. Larchevêque-Thibaut, M. de Rochambeau partit pour la Martinique ; M. de la Salle lui succéda en qualité de gouverneur général.

---

## CHAPITRE XVI.

*Réflexions sur la conduite et la politique des commissaires civils. Preuve de la connivence des hommes de couleur avec les nègres révoltés. Expédition de la Grande-Rivière. Prise du fort de la Tannerie. Autres succès des Blancs. Sonthonax empêche qu'ils ne soient décisifs. Arrestation de MM. de Coutard et de Jumécourt, par M. Borel. Réunion des deux commissaires à St.-Marc. Ils arment contre le Port-au-Prince.*

---

L'IGNORANCE, a-t-on dit, est la cause de tous les maux qui affligent l'espèce humaine. Cette maxime qui, même dans le sens absolu, n'est pas d'une vérité incontestable, ne se soutient qu'à force d'abstractions dès qu'on veut l'appliquer à l'ordre social. L'instruction de tout un peuple est un rêve impossible à réaliser. La nation la plus

éclairée est celle qui ne croit pas à une perfectibilité imaginaire, et qui ne pense pas surtout que la science sans les mœurs soit un bien dont on doive tant s'enorgueillir. Voilà l'avantage réel que l'on peut retirer des lumières, le point essentiel qu'il importe à la législation d'atteindre; au-delà de ce but commence la région des chimères, où l'esprit se perd en vains efforts et en dangereuses spéculations. Il faut, ne cesse-t-on de le répéter, que ceux qui gouvernent soient instruits : — il vaudroit mieux qu'ils fussent sages. — Il seroit à désirer que la philosophie fût assise sur le trône; sans doute; mais il ne faut pas se tromper, ni prendre pour elle cet esprit d'exagération et de révolte qui, après avoir usurpé sa place, prétend en régler les préceptes et la pratique, à l'aide des mouvemens convulsifs d'un peuple dont, à force de faux raisonnemens et de mauvais exemples, on a perverti le cœur et corrompu le langage.

Quel degré de force et d'évidence n'acquièrent pas ces réflexions quand on les applique à Saint-Domingue! Il faut avouer qu'un peuple assez foible et assez stupide pour ramper sous ce qu'il y a de plus vil et de plus abject ne doit accuser que lui-même de sa ruine. Mais ceux qui ont dépravé son jugement, étouffé dans son âme tout sentiment moral, sont-ils sans reproche? Décorera

t-on du nom de politique la perte de nos dépendances coloniales, victimes d'une conspiration dont on n'a jamais voulu ni punir les auteurs, ni même connoître toute l'atrocité ? Profanera-t-on celui de philosophie jusqu'à vouloir justifier par elle toutes les horreurs dont St.-Domingue a été le théâtre? Ah! le stoïcisme le plus austère, le droit naturel le plus rigoureux, ne pouvoient conseiller que l'abandon des colonies, ou, si l'on veut, l'abolition de la servitude. Mais cet hommage à la raison devoit-il être rendu d'une manière subreptice et clandestine? Non; la vraie magnanimité n'a pas besoin de l'hypocrisie; elle dédaigne l'appui du mensonge, avoue hautement ses projets, et surtout ne les fait pas exécuter par la flamme et par le fer. La volonté souveraine n'avoit qu'à se prononcer; rien n'eût résisté à sa puissance, et le sang des malheureux colons n'auroit pas coulé par torrens. Mais la prétendue régénération des noirs étoit-elle si urgente, si précieuse, que le pouvoir qui alors gouvernoit la France ne dût compter pour rien la fortune, la vie et l'honneur de plusieurs milliers de blancs? N'y avoit-il pas d'autre moyen d'affranchir les esclaves, que de calomnier, de ruiner et d'immoler leurs maîtres? Une opération faite au nom de l'humanité et de la philosophie devoit-elle être précédée, accompagnée et suivie par des actes d'une perfidie

et d'une cruauté sans exemple? Supposons que l'assemblée législative, dès son début, eût proclamé la liberté des nègres; admettons que pour vaincre tout obstacle, une force imposante eût appuyé le décret; cette mesure, quelque violente et injuste qu'elle eût été, n'auroit pas produit la dixième partie des maux qui ont dévasté la colonie. Les colons auroient été dépouillés, mais ils n'auroient pas été massacrés. Ils eussent été forcés de fuir la terre qui les avoit vus naître; mais elle ne seroit pas devenue tout à coup pour eux un vaste tombeau. St.-Domingue existeroit encore, quoique sans utilité pour la métropole, au lieu d'être enseveli sous des cendres et des décombres. Les nègres eux-mêmes, sans craintes sur la légitimité d'un titre généralement reconnu, ne se seroient pas livrés à tous les excès et à tous les attentats qui leur en rendent la jouissance à jamais impossible.

Hommes de bonne foi, réfléchisssez à ce que présente d'odieux un machiavélisme aussi gratuitement atroce. France, que tous les colons chérissoient, plains le sort de tes malheureux enfans torturés par deux monstres qui se disoient les délégués de ta puissance (1). Hommes de couleur

(1) Ce passage et les suivans indiquent assez la date de cet ouvrage, composé à la fin de 1793.

qui avez servi d'instrument à la haine la plus implacable, revenez d'une erreur trop funeste; expiez par un repentir sincère l'ambition qui vous rendit ingrats, et n'oubliez jamais que votre existence est liée à celle des colons propriétaires. Et vous, esclaves qu'on a trompés, jugez de la morale de ceux qui vouloient vous rendre libres, par la versatilité de leur conduite à votre égard. Si l'esclavage étoit un droit monstrueux qu'il falloit abolir, pourquoi ne l'ont-ils pas fait avant de répandre votre sang? Etoient-ils alors moins délicats, moins humains, moins philosophes? ou sont-ils devenus plus hypocrites et plus pervers?

Mais l'abolition de l'esclavage ne pouvoit s'opérer que par la volonté des colons; toute autre autorité étoit incompétente pour prononcer sur cette matière. La convention nationale elle-même n'en avoit pas le droit, et l'on est fondé à croire qu'elle ne se le seroit jamais arrogé, si deux agens fanatiques de la faction anticoloniale ne lui avoient fait, en l'usurpant, une nécessité de l'exercer. Comment la métropole réparera-t-elle les maux que ses délégués ont provoqués en son nom? Comment consolera-t-elle les colons indignement trahis et assassinés par deux magistrats, organes de sa volonté suprême? Comment traitera-t-elle les hommes de couleur, pervertis d'abord, puis tour à tour accueillis et opprimés par ceux-mêmes

qu'elle avoit envoyés pour les défendre? Comment recevra-t-elle les plaintes des nègres qui lui diront? « On nous a rendus barbares et féroces, « on a mis dans nos mains la torche et le poi-« gnard; on nous a dit : Incendiez, violez, mas-« sacrez, tel est le vœu de l'assemblée nationale ; « soyez sans pitié, sans remords; plongez le fer « dans le sein de vos maîtres ; trempez vos mains « dans le sang de vos frères ; ainsi le veut l'au-« torité qui brise vos chaînes. Réduisez les villes « en cendres, faites de la colonie un vaste désert; « à ce prix seul vous pouvez conserver la liberté « qui vous est rendue, et que vos tyrans s'obs-« tinoient à vous refuser. — Ignorans et foibles, « comment ne pas croire aux paroles de ceux qui « se présentoient comme nos bienfaiteurs? Pou-« vions-nous soupçonner leurs intentions? Et « cependant ils nous ont trompés. La liberté « n'a enfanté ici que des malheurs et des crimes; « l'infortune nous accable ; la mort a mois-« sonné la moitié de notre caste. A la place « de maîtres intéressés à notre conservation, « nous n'avons plus que des despotes impitoyables « qui se disputent l'honneur de répandre notre « sang. Ainsi ce bien si vanté, qui devoit faire « notre bonheur et notre gloire, est la source « empoisonnée de tous les maux sous lesquels « nous gémissons, et la cause du fléau le plus

« épouvantable qui ait jamais désolé l'espèce « humaine. »

On ne peut prévoir quels dédommagemens, quelles réparations la France croira devoir aux colons de Saint-Domingue; mais au tribunal de l'éternelle justice, aux yeux de l'inflexible équité, la secte qui a conjuré sa ruine, les deux monstres qui l'ont consommée, ne méritent ni grâce, ni miséricorde. L'audace d'avoir prévenu, et qui plus est, d'avoir violenté la volonté nationale, n'étoit pas un forfait assez grand pour les commissaires Polverel et Sonthonax; ils devoient en combler la mesure par cette foule d'attentats inutiles et gratuits qui ont marqué tous leurs pas, et qui prouvent que le but de leurs efforts étoit bien moins l'affranchissement des nègres que le pillage et la dévastation de la plus florissante des colonies.

Si telle n'avoit pas été leur politique, pourquoi se seroient-ils occupés au même instant du projet d'abolir et de rétablir l'esclavage? Pourquoi d'un côté se préparoient-ils à employer la force contre les nègres révoltés, tandis que de l'autre ils poussoient ceux qui ne l'étoient pas à l'insurrection et à l'assassinat? Le reproche d'une manœuvre aussi abominable n'est pas une calomnie; il résulte du rapprochement de leurs actions simultanées. C'est ici le cas de rappeler qu'à l'époque où Sonthonax faisoit des dispositions

militaires pour soumettre, disoit-il, les brigands du nord, Pinchinat, envoyé par lui à Saint-Marc, souffloit l'esprit de révolte aux nègres tranquilles de cette dépendance. De plus, au moment où le sang des rebelles, poussés de poste en poste par MM. de Nully et Laveaux, couloit à la Marmelade, au Limbé, à la Grande-Rivière, ceux du Port-de-Paix, du Borgne, et de la province de l'ouest, soutenus par le mulâtre Savary, maire de Saint-Marc, continuoient leurs brigandages et en partageoient les profits avec les gens de couleur. Enfin ce fut dans ce même temps que, favorisée par le hasard, la population blanche acquit la preuve certaine d'une coalition entre les mulâtres, les commissaires et les brigands.

Les révoltés de Jean Rabel, cernés de toutes parts, n'avoient pas, comme ceux du Dondon et de la Grande-Rivière, la facilité de commercer avec les habitans de la partie espagnole ; aussi étoient-ils moins bien armés et manquoient-ils de munitions. Il ne falloit donc, pour les en priver totalement, que les bloquer par mer comme on les serroit par terre. Ce fut la mesure qu'adopta le commandant de la station, et que le commissaire n'osa pas empêcher. Une chaloupe canonnière, envoyée dans ces parages, eut ordre d'arrêter toutes les embarcations qui s'en approcheroient ou qui voudroient en sortir. Au bout de quelques

jours, un bateau chargé de denrées coloniales, ayant été rencontré sur la côte, fut pris. Ce bateau, qui appartenoit à un mulâtre, avoit des expéditions signées de Savary. Le patron fit des aveux, et découvrit des particularités qui prouvèrent jusqu'à l'évidence que les hommes de couleur fournissoient des munitions aux nègres, qui les payoient avec le fruit de leurs rapines. On dressa du tout un procès-verbal. La municipalité du Mole l'envoya à celle du Cap et à la commission intermédiaire. On attendoit la fin de cette affaire avec impatience, lorsqu'on apprit que l'autorité dictatoriale avoit anéanti jusqu'aux moindres traces de la procédure, en brûlant tous les documens et tous les papiers qui la constatoient. Ce fait, joints à l'enlèvement ordonné par Sonthonax, du testament d'Ogé, qui étoit enregistré au greffe du conseil, est suffisant pour convaincre les plus incrédules.

Quelles douloureuses réflexions dut faire naître cet acte du plus violent despotisme! Mais tout se borna là. On intimidoit les uns par les menaces; les autres étoient gagnés par l'espoir de la faveur, on régnoit sur tous par l'épouvante. La ville de Saint-Marc, trahie par son premier magistrat, n'osa pas même se plaindre. Pinchinat l'avoit emporté sur M. de Coagne, et ce dernier, mis hors la loi par une proclamation des commissaires,

puis assassiné par ceux-là même aux intérêts desquels il s'étoit dévoué, ne pouvoit plus opposer son courage aux progrès toujours croissans du philosophisme et de la tyrannie.

Sonthonax, vaincu par les murmures et les représentations de la ville du Cap, se préparoit à faire la guerre aux nègres révoltés de la partie du nord (1). Connoissant ses principes et ses projets, on pense bien que la prospérité de Saint-Domingue ne pouvoit pas être le but de ses dispositions. Il eut soin en effet que tout se bornât à du sang inutilement versé. Je crois devoir entrer dans quelques détails sur cette campagne qui auroit pu rétablir l'ordre dans la colonie, si on avoit voulu profiter des succès des blancs; mais qui, conformément aux vœux de ceux qui cherchoient seulement à la détruire, ne fit qu'aggraver sa situation déplorable.

Le but de cette expédition étoit d'acculer les esclaves révoltés dans le bassin de la Grande-Rivière, en resserrant, par un mouvement simultané, les cordons de l'est et de l'ouest. Cet objet rempli, une colonne sortie du Cap, après avoir forcé le poste de la Tannerie, devoit pénétrer dans la vallée, poursuivre les nègres sans relâche jus-

(1) Décembre 1792.

qu'aux issues occupées par les autres troupes blanches, et les forcer ainsi de combattre ou de se rendre à discrétion.

La réussite de ce plan exigeoit le concours de la garde nationale; mais plutôt que de consentir à son organisation, Sonthonax aima mieux rétablir les volontaires à pied et à cheval qu'il avoit proscrits, pillés, assassinés le 19 octobre. Une telle marque de confiance donnée à ces deux corps par leur plus cruel ennemi étoit d'autant plus honorable pour eux, qu'ils ne la devoient qu'à leur haute réputation. Celle-ci devoit être fondée sur des titres bien respectables, puisqu'elle suffit pour rassurer Sonthonax, ombrageux comme le sont tous les tyrans. A peine sa résolution fut-elle connue, que tous les habitans honnêtes se réunirent à la Fossette pour nommer leurs commandans. Le choix tomba sur M. Dessources, pour les volontaires à pied, et sur M. de Russy, pour les volontaires à cheval. Ces deux colons jouissoient de l'estime générale; ils joignoient aux talens et aux qualités qui distinguent le militaire intrépide les vertus qui décorent l'honnête homme et font l'utile citoyen.

Au jour convenu, M. de Nully (1) se mit le pre-

---

(1) Il étoit lieutenant-colonel du régiment de Rohan-Soubise, et commandoit le cordon de l'ouest.

mier en marche, et fit attaquer à la fois huit postes des rebelles, formant une chaîne qui s'étendoit de la Marmelade jusqu'à l'extrémité du Limbé. Tous ses détachemens furent victorieux, à l'exception de celui qu'il avoit chargé d'enlever la position du Petit-Thouars. L'homme qui le commandoit étoit un officier patriote, abhorré à la Marmelade par ses bassesses et sa tyrannie, qui avoit osé un jour menacer les habitans les plus respectables de cette paroisse (que, pour mieux les vexer et les piller, il traitoit de royalistes) de les faire atteler à une charrette, si dans une heure ils ne lui fournissoient les mulets qu'il leur avoit demandés. M. de Nully, dont cet échec retardoit la marche, vint lui-même rallier les troupes qui l'avoient éprouvé, se mit à leur tête et emporta le poste.

Par cette opération, la circonférence du cercle que formoient les blancs se trouva tout à coup rétrécie de la moitié. Au lieu d'embrasser Plaisance, le Limbé, l'Acul et la Soufrière, le cordon partoit de la Marmelade et venoit en droite ligne au morne aux Anglais, situé à deux petites lieues du camp du Haut-du-Cap. Il avoit été convenu que le cordon de l'est feroit de son côté la même manœuvre, et qu'après avoir balayé les mornes du Moka, des Écrevisses, et de Sans-Souci, il viendroit s'établir sur les hauteurs orientales de la

Grande-Rivière, tandis que celui de l'ouest, maître de la chaîne occidentale, s'empareroit du Dondon; ce but atteint, la colonne, sortie du Cap, seroit, par le moyen des signaux, informée de l'instant favorable pour commencer son attaque sur le poste de la Tannerie.

Mais, soit ignorance ou perfidie, il n'y eut point d'ensemble dans les mouvemens des différens corps. Outre le retard causé par l'échec du Petit-Thouars, le commandant du cordon de l'est mit tant de lenteur ou de mauvaise volonté dans sa marche, qu'il ne put jamais parvenir à occuper les hauteurs qui lui avoient été indiquées. D'abord il rentra sans motif au Fort-Dauphin vingt-quatre heures après en être sorti; puis, s'étant rendu maître d'un poste de nègres à l'Acul-de-Samedi, il y fut forcé la nuit suivante; enfin, privé de l'appui du mulâtre Candy, qui refusa constamment de le joindre sans dire pourquoi, il se vit repoussé trois fois au camp Le Sec, défendu par un homme de couleur, lequel, dans ce combat, tua de sa propre main un frère qui lui avoit sauvé la vie.

Le commandant du cordon de l'est, en montrant une impéritie qui contrastoit avec la jactance de ses dépêches, ne fut pas le seul qui nuisit au succès complet de l'expédition, M. Laveaux, général, ayant sous ses ordres immédiats

les troupes sorties du Cap, fit aussi beaucoup de mal par son impatience et par son impétuosité. Puisqu'il avoit été décidé que cette colonne ne se mettroit en mouvement qu'alors que les deux cordons seroient en mesure de profiter de ses avantages, il étoit indispensable que l'un fût maître du Dondon, et que l'autre occupât les sommets et les gorges du Bois-Blanc et des Écrevisses; en un mot, avant de rien entreprendre au centre et sur le front, il falloit avoir complété le cercle en arrière et sur les ailes. Le avantages de la campagne tenoient à cette seule disposition. Les brigands, resserrés de toutes parts, se seroient, avec d'autant plus de vraisemblance, repliés et accumulés vers le bas de la Grande-Rivière, que le fort de la Tannerie, construit sur le même terrain où M. de Belsunce (1) avoit placé jadis quatre gros canons, étoit regardé par eux comme une citadelle d'où les blancs ne parviendroient jamais à les chasser.

Au lieu d'attendre le signal, M. Laveaux se mit en marche, après avoir partagé son corps en trois détachemens, dont il confia le premier à M. Dubuisson, créole connu par sa bravoure et ses succès; le second à M. Després, lieutenant-colonel du 41e régiment; et le troisième à M. Desgouttes,

(1) Ancien gouverneur de Saint-Domingue.

officier distingué de Royal-Auvergne. Ainsi divisée, l'armée s'avança sur les habitations Bérard et Laugardière ; et dès le lendemain M. Dubuisson commença l'attaque en forçant le poste que les nègres avoient établi sur l'habitation Millot. A la vue des blancs prêts à les tourner, les brigands prirent la fuite. M. Dubuisson se rapprocha ensuite du centre, livra aux flammes tous les petits postes des révoltés, et contraignit ceux-ci de se réfugier dans le fort.

Le détachement que commandoit M. Després reçut ordre de passer par l'habitation Bullet, et de pénétrer dans la Grande-Rivière par le côté opposé à la Tannerie. C'étoit sur ce dernier point, le plus important de tous, que l'attention générale étoit particulièrement fixée. L'attaque de la Tannerie devoit être faite par la colonne du centre. Tout le succès de l'expédition tenoit à la prise de cette redoute. A l'aide de quelques prisonniers blancs, les nègres avoient fortifié une position regardée comme la plus avantageuse de la colonie. Un fossé large et profond coupoit toute communication avec la plaine ; cet obstacle vaincu, il falloit passer à travers un abattis d'arbres destiné à entraver la marche des troupes ; on ne pouvoit approcher autrement du fort qu'en faisant un grand détour, ou en gravissant un morne exposé au feu d'une artillerie formidable ; des deux côtés

le péril paroissoit égal et imminent. Battre en brèche auroit exigé trop de temps et n'eût abouti à rien, parce qu'on n'avoit que trois pièces de six à opposer à quatorze canons de gros calibre. M. Laveaux comprit que, dans la position où il se trouvoit, et avec l'ennemi qu'il avoit à combattre, l'audace seule pouvoit lui donner la victoire. En conséquence, il ordonne aux troupes de ligne de marcher en avant, elles paroissent hésiter. Alors, les volontaires à pied s'offrent, M. Dessources à leur tête, pour remplir les intentions du général. Cette jeunesse intrépide prend le chemin du morne, s'avance vers le fort sans riposter au feu dont les brigands la foudroient et sans éprouver de perte. Il sembloit qu'un dieu tutélaire veillât sur elle. L'armée entière, touchée de ce dévouement sublime, ne peut s'empêcher de le témoigner par des cris d'admiration. Parvenus, après une heure de marche, sur un plateau aussi élevé que le fort, les volontaires reprennent haleine un instant; bientôt encouragés par les acclamations dont ils sont l'objet, par les mouvemens de la colonne du centre, et par l'approche de celle de M. Desprès, ils s'élancent sur les retranchemens, se précipitent dans les fossés et les embrasures. Biassou ne sait plus se défendre. A la vue de l'infanterie qui escalade le mur, au bruit de la cavalerie qui s'ébranle dans la plaine, l'effroi s'empare de lui; il craint de

ne pouvoir effectuer sa retraite, monte à cheval, et abandonne le champ de bataille; ses soldats suivent son exemple. Tout fuit, tout se disperse; les volontaires vainqueurs entrent dans le fort, et leur drapeau flottant dans les airs annonce à l'armée que le boulevard des rebelles a cédé à leurs efforts (1).

De cet instant, ce ne fut plus qu'une déroute. La cavalerie, commandée par M. de Russy, pénétra dans la plaine de la Grande-Rivière, et poursuivit les fuyards. Mais la cause des nègres étoit bien mieux servie par leur lâcheté, qu'elle n'eût pu l'être par le courage le plus indomptable. La difficulté de les atteindre fit connoître la faute qu'on avoit commise en les attaquant trop tôt. Il auroit fallu les entourer, les circonscrire; tel devoit être le résultat des diverses manœuvres et de toutes les dispositions de la campagne. M. Laveaux, par sa précipitation, le commandant du cordon de l'est, par ses lenteurs, firent manquer des mesures habilement concertées. Les montagnes à l'orient de la Grande-Rivière et celle du Dondon n'étant point occupées par les blancs, les révoltés engagnèrent les points les plus élevés. Jean-François, suivi de ses meilleurs soldats, et reprenant sur eux l'empire que Biassou lui avoit long-temps dis-

(1) 18 janvier 1793.

puté, s'arrêta sur l'habitation Piveteau, résolu à défendre pied à pied le terrain, et à fatiguer les blancs par une guerre de détail et de postes.

M. Laveaux, obligé de ralentir sa marche parce qu'il ignoroit ce qui se passoit aux ailes, y avoit expédié deux courriers : leur retour lui apprit que M. de Nully, retardé par les pluies et les mauvais chemins, s'étoit pourtant rendu maître du Dondon ; mais que le commandant de l'est se trouvoit encore bien loin des positions qu'il lui avoit été ordonné de prendre. Il fut arrêté qu'on agiroit sans lui. D'après le nouveau plan convenu entre M. Laveaux et M. de Nully, le premier, avec un simple détachement de cavalerie, força le camp Piveteau. L'honneur de cette journée fut entièrement dû à cette arme ; malgré la présence et les efforts de Jean-François, les nègres, épouvantés de la mort de plusieurs de leurs chefs, cherchèrent leur salut dans la fuite. Quatre cents d'entre eux, rencontrés par M. de Nully, incapables de résister à une seconde attaque, offrirent de se rendre, et mirent bas les armes (1).

Ce succès, en prouvant la bonté du plan de campagne, faisoit regretter justement qu'il n'eût pas été mieux exécuté. On avoit d'autant plus lieu de le déplorer, que les nègres, re-

(1) Moniteur de Saint-Domingue des 20, 22, 24, 28 janvier.

poussés du Dondon, se portèrent à travers les hauteurs orientales de la Grande-Rivière, vers le Moka et les Écrevisses. Jean-François s'arrêta sur l'habitation Gerbier, piton très-élevé, où M. de Nully parvint à l'entourer. On savoit par des prisonniers que les rebelles, étonnés de la persévérance des blancs, avoient déjà plusieurs fois délibéré de se soumettre. Le commandant des troupes espagnoles stationnées à la frontière avoit donné sa parole d'honneur qu'il s'opposeroit de toutes ses forces à l'entrée des brigands sur le territoire de Sa Majesté Catholique. Encouragé par tant de motifs d'espérance, M. de Nully instruisit M. Laveaux des dispositions qu'il avoit faites, et le pria de concourir à leur exécution en commençant l'attaque avec sa colonne. Pour toute réponse, il apprit que l'armée se disposoit à rentrer au Cap.

A cette nouvelle inattendue, les troupes du cordon de l'ouest frémirent de colère et d'indignation. M. de Nully, plus affecté que personne, pria M. Laveaux de considérer que, par une retraite si précipitée, il perdroit tout le fruit de la campagne. Ces représentations furent inutiles. Eh! que pouvoient-elles contre la volonté absolue du commissaire civil? Toutefois le commandant de l'ouest ne se rebuta pas. Il demanda la permission de poursuivre les révoltés, assurant qu'avec les seules forces à sa disposition, il espéroit les réduire

avant quinze jours. Sonthonax lui répondit par l'ordre de faire cantonner ses troupes dans des positions qui lui furent indiquées.

Il n'est pas inutile de rappeler que les gens de couleur, réunis en un seul corps, avoient fait partie de l'expédition. On réforme difficilement la nature; cet axiome est aussi vrai au moral qu'au physique. Les mulâtres qui, employés et traités à l'instar des autres troupes, ne s'étoient distingués à l'armée que par leur exigeance et leur mutinerie, redoublèrent de prétentions, d'orgueil et d'impertinence après leur retour en ville. Les grâces leur furent prodiguées comme si l'honneur de la campagne leur eût été dû. Ils entrèrent dans les bureaux, dans les régimens, dans la marine, dans les tribunaux de justice. Non contens de tout envahir, ils affectèrent une audace et une insolence qui devinrent aussi intolérables que leur crédit paroissoit puissant. Persuadés que l'égalité décrétée leur donnoit le droit de provoquer les blancs dans un combat particulier, il demandoient effrontément raison d'un geste, d'un regard, et même...... du silence. Ce fut au point que M. Laveaux ne put s'empêcher, dans différentes occasions, de témoigner le mépris et l'indignation que cette caste lui inspiroit par ses fanfaronnades.

Pinchinat, envoyé par Sonthonax à Saint-

Marc, avoit parfaitement réussi dans sa mission. Cette ville qui, du vivant de M. de Coagne, et grâce à l'énergie de son caractère, avoit résisté aux commissaires civils, s'en accusoit actuellement comme d'un crime, brûloit de l'expier et de posséder dans son enceinte les délégués de la nation. On doit se rappeler que, soit diversité d'opinion, soit jeu convenu entre eux, Polverel et Sonthonax n'étoient point d'accord sur les opérations fiscales de la commission intermédiaire. Le premier avoit défendu par plusieurs proclamations ce que son collègue avoit approuvé par les siennes. Une entrevue pouvoit seule faire cesser ce scandale. L'établissement de l'impôt subventionnel n'étoit pas le seul motif qui engageoit Sonthonax à la désirer. Il venoit de recevoir, par deux navires (1) arrivés de France, cette foule de lois tyranniques et immorales que la convention avoit promulgées au commencement de sa session, en faveur des commissaires qui la représentoient aux armées et dans les départemens. Le conseil exécutif provisoire y avoit joint des instructions, où il recommandoit, de préférence, les mesures *énergiques et révolutionnaires.*

---

(1) *Le Lutin*, parti de Rochefort le 18 novembre 1792, et *la Loire*, partie de Brest le 14 janvier 1793, apportèrent les décrets du 17 août, du 8 novembre et du 10 décembre 1792.

Ainsi, Sonthonax, au comble de ses vœux, maître absolu de Saint-Domingue, tenoit dans ses mains la torche fatale, et n'étoit plus embarrassé que du moyen le plus prompt d'en propager les ravages.

Précisément à la même époque, une insurrection nouvelle éclata dans la plaine du Cul-de-Sac, et offrit aux commissaires un prétexte pour l'exécution de leurs vastes desseins. M. Borel, capitaine général du Port-au-Prince, avoit de trop grandes vengeances à exercer pour se résoudre à vivre tranquille; le repos sembloit être un tourment pour cette âme altière et haineuse; et la conduite des mulâtres de l'ouest, plus audacieux, plus insolens que ceux du nord, n'étoit rien moins que propre à adoucir l'âpreté de ce caractère; aussi un état de guerre subsistoit toujours entre la ville du Port-au-Prince et la plaine du Cul-de-Sac. La maréchaussée de la Croix-des-Bouquets, qui étoit composée en partie d'esclaves pris dans les ateliers de différentes habitations, eut ordre de marcher contre les nègres révoltés, fut repoussée et battue. M. de Jumécourt, maire de la Croix-des-Bouquets, réclama l'assistance du Port-au-Prince. La répugnance que montroient les mulâtres à sortir de la ville, s'ils n'étoient pas formés en un corps distinct comme au Cap, retarda l'envoi du secours demandé. Sur

ces entrefaites, un convoi de vivres et de munitions ayant été intercepté et l'escorte taillée en pièces par les brigands postés sur l'habitation Santo, M. Borel, à la tête de quinze cents hommes, marcha contre eux. M. de Jumécourt vint à sa rencontre; pour prix de son zèle et des renseignemens qu'il venoit donner, M. Borel le fit arrêter et conduire dans la prison du Port-au-Prince.

Que le crime d'aristocratie ait suffi à M. Borel pour motiver un acte aussi arbitraire; que M. de Coutard, maréchal-de-camp et ancien gouverneur par intérim, ait éprouvé le lendemain le même sort et sous le même prétexte; que la populace blanche ait vu avec indifférence et même avec plaisir l'arrestation de ces deux habitans respectables, cela se conçoit, mais non pas la conduite des hommes de couleur témoins et, pour ainsi dire, complices de cette perfidie. Leur silence et leur immobilité donnèrent la mesure de leur ingratitude. Après cet exploit, l'armée rentra au Port-au-Prince pour resortir plus nombreuse encore deux jours plus tard. Elle rencontra les brigands près de la rivière; après un combat d'une heure, ceux-ci prirent la fuite, suivant leur coutume, et se retirèrent au Fond-Parisien.

Le désordre qui régnoit dans la province de l'ouest et au Port-au-Prince d'où le nouveau gou-

verneur, M. de La Salle, avoit été obligé de se retirer; la résistance que Polverel trouvoit dans les corps populaires de la province du sud, et le peu de cas que la ville de Jacmel faisoit de ses ordres, étoient des motifs puissans pour provoquer et hâter une entrevue des deux commissaires. Delpèche et Dufay avoient été chargés par Sonthonax, d'en démontrer la nécessité à son collègue. Celui-ci, avant de quitter les Cayes, reçut une députation de Jérémie qui venoit le prier de se rendre à la Grande-Anse, afin de juger par lui-même, combien peu étoient fondées les plaintes de quelques hommes de couleur. Les députés lui remirent un exposé succinct de tout ce qui s'étoit passé dans leur dépendance depuis la promulgation de la loi du 4 avril. Polverel les reçut d'un air dédaigneux, et se tournant vers le mulâtre Rigaud, présent : « Soyez tranquille, lui dit-il, je ne ferai rien sans vous avoir consulté. Je ne perdrai pas de vue les intérêts de votre couleur. » Cette partialité, manifestée sans pudeur, et résultat d'un système irrévocablement adopté, inspira de tristes réflexions aux habitans de Jérémie. Comment lutter avec les foibles moyens de quatre paroisses, contre la puissance dictatoriale, encore fortifiée par les intrigues et les complots des hommes de couleur? Comment éviter la secousse qui avoit déjà bouleversé toutes

les parties de la colonie? D'un autre côté, la foiblesse pouvoit avoir des suites d'autant plus dangereuses pour les colons de la Grande-Anse, qu'ils avoient déployé plus d'énergie et de courage. La soumission à la loi seroit une égide impuissante ; il étoit trop prouvé qu'on n'en vouloit pas l'exécution. Cette vérité, sentie de tous les habitans, leur suggéra le seul parti qui convînt au moment, celui d'obéir, sans compromettre leur existence, aux lois émanées de la métropole ; mais d'opposer la force aux proclamations des commissaires, quand au lieu d'éclaircir le texte de ces lois, elles l'altèreroient au détriment de la colonie.

Polverel, qui connoissoit l'énergie des habitans de cette dépendance, ne céda point à la prière qu'ils lui firent de s'y arrêter en passant. Il se rendit en droite ligne à Saint-Marc où son collègue l'avoit précédé de quelques jours (1). La frégate qui le portoit étoit à peine mouillée, que Sonthonax lui-même vint l'attendre sur la plage. Tous deux, suivis d'un cortège immense, allèrent à la maison commune, ensuite à l'église, afin de rendre à l'Être-Suprême des actions de grâces pour l'avenir heureux que promettoit un si beau jour. Depuis peu, l'on avoit reçu de France l'hymne

(1) Le 4 mars 1793.

marseillaise. Sonthonax ordonna qu'elle remplaceroit désormais le *Te Deum* dans les occasions solennelles, suivant l'usage adopté par la métropole. Au couplet d'*Amour sacré de la patrie*, on le vit tomber à genoux le front courbé vers la terre, et se recueillir comme pour mieux se pénétrer du sentiment sublime exprimé dans cette strophe. Les devoirs de la représentation une fois remplis, les commissaires s'occupèrent de l'objet de leur voyage. L'arrêté de la commission intermédiaire, qui avoit établi la subvention dans le nord, fut d'abord étendu par eux à toute la colonie. Il leur importoit ensuite de ne pas laisser se rouiller l'arme qu'ils avoient reçue de la convention. La guerre du Mirebalais et de la Croix-des-Bouquets, les troubles de Jacmel, et l'arrestation de quelques mulâtres à Jérémie, leur offrirent autant de prétextes pour faire usage de cette arme empoisonnée. La commission civile attribua tous ces désordres *aux léopardins, à cette faction soutenue et protégée par tout ce qu'il y avoit eu dans l'assemblée constituante d'amis ardens du clergé, de la noblesse et de la monarchie; qui, toujours réfractaire aux lois, rivale et non ennemie de l'ancien gouvernement, n'avoit pas perdu le fol espoir d'élever la colonie à l'indépendance. C'étoit elle qui avoit profané la sainte institution des clubs, et qui, par des enrôlemens d'esclaves,*

*n'avoit cessé de provoquer la ruine du système colonial.* En même temps qu'ils publioient la proclamation (1) dont ces phrases sont extraites, les commissaires mirent en réquisition les quatorze paroisses de la province de l'ouest, et ordonnèrent à toutes les gardes nationales et troupes de ligne de se réunir à Saint-Marc, pour marcher contre la capitale de l'ouest.

Après la lecture de cette proclamation, qui ressembloit plutôt à une déclaration de guerre dans le style des sauvages, le Port-au-Prince étonné envoya aux commissaires une députation qu'ils retinrent à Saint-Marc. Alors la municipalité leur écrivit pour les assurer que la ville, toujours soumise aux autorités constituées, n'avoit pas méconnu un seul instant leur caractère, ni prétendu se soustraire à la volonté nationale. Si l'obéissance à la loi, disoit-elle, est tout ce qu'on exige des colons, ceux du Port-au-Prince n'ont rien à craindre. La preuve de notre innocence est dans le témoignage de tous les hommes de couleur libres, qu'avec le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la commune, nous plaçons sous vos yeux et nous soumettons à votre justice.

En effet, soit par crainte, ou pour rendre hommage à la vérité, les mulâtres du Port-au-Prince

(2) Du 21 mars 1793.

reconnurent dans leur adresse aux commissaires qu'ils avoient été accueillis par les blancs comme des frères; ils dirent que les uns et les autres étoient soumis à la loi du 4 avril, dont les dispositions bienfaisantes avoient été remplies, puisque l'égalité la plus parfaite régnoit entre tous les hommes libres. Il étoit impossible de rien répliquer à cette déclaration de la commune entière. Nulle autorité n'étoit en droit de la recuser. La commission civile avoit tort de se montrer plus exigeante que la classe intermédiaire, et ne pouvoit pas savoir mieux que celle-ci ce qui lui convenoit. Malgré la force de ces réflexions, qu'elle-même dut faire comme tout le monde, elle persista dans ses projets de vengeance, et les préparatifs hostiles continuèrent avec la plus grande activité; mais toujours constans dans le système qui leur avoit si bien réussi, les commissaires affectèrent de plaindre le sort de MM. de Jumécourt et de Coutard, et firent répandre le bruit que l'expédition projetée contre le Port-au-Prince avoit aussi pour but la délivrance de ces deux colons.

---

## CHAPITRE XVII.

*Conduite de M. Tanguy-La-Boissière. Défaite des mulâtres a Jérémie. Adresses sanguinaires de ceux de Saint-Marc. Siége du Port-au-Prince. Fuite de M. Borel à la Jamaïque.*

---

Avant de suivre les commissaires civils, il est essentiel de revenir un moment à la commission intermédiaire, comptant alors parmi ses membres un homme (M. Tanguy-la-Boissière) qui, par sa singularité, attiroit sur lui l'attention publique. Son existence, ses écrits, ses projets sont liés intimement aux événemens subsequens dont ils facilitent même l'intelligence. Député par le club des Cayes auprès de la commission intermédiaire afin de solliciter des secours en vivres, son enthousiasme pour la révolution française, l'exagération de ses principes démocratiques, l'obéissance à la loi du 4 avril, qu'il ne cessoit de recom-

mander, décidèrent en sa faveur le suffrage de Sonthonax et celui de la commission intermédiaire qui se l'aggrégea. Quelque enthousiaste qu'il fût du régime populaire, quelque respect qu'il témoignât aux délégués de la république, M. Tanguy-la-Boissière ne tarda pas à s'apercevoir que la commission intermédiaire combloit, par son ineptie et par sa lâcheté, la mesure des maux de Saint-Domingue; il pénétra les desseins des commissaires malgré le voile dont ceux-ci les couvroient, et qu'il résolut de déchirer. Soit présomption résultante de l'originalité de son caractère, soit espoir fondé sur des motifs qu'on n'a pas connus, il donna bientôt sa démission et fit imprimer le discours qu'il avoit prononcé à ce sujet. Le rédacteur du *Moniteur* n'ayant pas voulu l'insérer dans sa feuille, non plus que d'autres écrits relatifs aux circonstances, M. Tanguy se procura une presse et devint journaliste.

La hardiesse de sa conduite, les raisons qu'il en donna, et surtout le premier numéro de son journal produisirent une grande sensation sur les esprits. Il devoit avoir en effet beaucoup de courage pour s'exposer à la vengeance des deux conspirateurs dont il dévoiloit le machiavélisme. Persuadé qu'il n'obtiendroit rien par les moyens ordinaires, il dédaigna les allusions insignifiantes, les apologues obscurs, trop foibles armes dont quelques

personnes avoient voulu tenter l'usage. Les préférences injustes des commissaires civils pour les mulâtres, la violation de la loi qui avoit déterminé la mission des premiers, les persécutions exercées par eux contre la municipalité du Cap, l'interdiction des assemblées générales de la commune, les actes arbitraires commis au nom de la liberté, la sentence de mort prononcée contre la ville du Port-au-Prince, les proscriptions qui dépeuploient la colonie, enfin la tyrannie qui s'appesantissoit de plus en plus, et dont on supportoit le joug avec peine, avec anxiété, mais contre laquelle une terreur générale empêchoit qu'on ne réclamât, tout fut reproché aux commissaires avec beaucoup de fermeté par M. Tanguy. Il n'y eut pas jusqu'à son style coupé, ironique, rempli de réticences et de fiel, quelquefois obscur à force de concision, mais souvent énergique et véhément, qui ne contribuât à sa célébrité.

Dans les circonstances où l'on se trouvoit, oser dire la vérité, c'étoit se dévouer à la plus tyrannique persécution; et, comme l'observoit très-bien M. Tanguy, le sort futur de son ouvrage et de l'auteur serviroit du moins à prouver si Saint-Domingue *pouvoit et devoit rester libre*. Ce problème n'en étoit plus un que pour les patriotes aveuglés. Tous les hommes instruits en Europe savoient très-bien que la perte de la co-

lonie avoit été arrêtée. Les colons, au contraire, prenoient plaisir à s'abuser. Plus passionnés à mesure qu'ils devenoient plus misérables, idolâtrant davantage la révolution depuis que l'expérience leur en avoit démontré les funestes effets, ils continuoient à faire distinction des choses et des personnes, à séparer les nouveaux principes d'avec les factieux qui les préconisoient. Tout le bien qu'ils attendoient seroit l'infaillible résultat des premiers, et le mal trop réel dont on se plaignoit, devoit être exclusivement attribué à la perversité et à la corruption de ceux qui étoient chargés d'appliquer ces mêmes principes à Saint-Domingue.

Rien n'étoit moins juste ni plus dangereux que ce raisonnement. Un système, quelque beau, quelque spécieux qu'il soit en théorie, s'il ne produit que des malheurs dans la pratique, doit être rejeté. En politique surtout, où il faut calculer le choc des passions, l'expérience est le seul maître qu'il convienne d'invoquer, le seul guide que l'on doive suivre. Il est très-facile, sans doute, d'organiser en idée un gouvernement parfait; l'imagination crée sans peine une nouvelle utopie. On n'éprouve, dans le silence du cabinet, ni réaction ni résistance; et c'est en cela que consiste l'attrait des spéculations politiques sujettes à peu d'inconvéniens chez un

peuple sage, tranquille et réfléchi; mais pouvant attirer le pire de tous les fléaux sur une nation naturellement légère, enthousiaste, et dont la vanité est telle, qu'on obtient l'aveu de ses fautes moins aisément que sa soumission au joug le plus tyrannique et le plus honteux.

Cet aveuglement volontaire et opiniâtre dont les Français sont loin d'être guéris, et qui a été l'une des causes principales de la révolution, s'étendit à presque tous les colons de Saint-Domingue. Ils eurent plus ou moins les yeux fascinés; ils ne virent pas que la contagion des nouveaux principes ayant triomphé, dès son origine, de l'empire des coutumes et de l'habitude comme des efforts de quelques personnes sages, il n'y avoit qu'un mouvement violent, une forte secousse, imprimée en sens contraire, qui pût empêcher leur ruine totale, en les sortant tout à coup du cercle tracé par leurs ennemis.

Cette vérité évidente et palpable ne fut pourtant pas saisie par M. Tanguy; il se glorifia toujours d'être patriote, continua de dire et d'imprimer que la convention et la France vouloient le bonheur de la colonie. Quant à la France, le désir qu'il lui supposoit ne pouvoit être mis en doute; et eût-elle manifesté à une époque un vœu contraire, cela ne prouvoit rien. Mais M. Tanguy faisoit beaucoup trop d'honneur à son gouver-

nement; et en s'abusant sur le système de la convention par rapport à Saint-Domingue, il empêcha l'effet qu'auroit pu produire le courage dont ses écrits portoient l'empreinte. A quoi bon tonner contre la tyrannie quand on fait un devoir de l'obéissance aux tyrans? Que sert de dévoiler leurs complots, quand on recommande la soumission la plus absolue à leurs ordres et à leurs volontés? Ce système sembloit devoir être d'autant plus dangereux, qu'il irritoit la haine et la vengeance des commissaires sans mettre un frein à leurs fureurs. Il falloit se taire et obéir, ou résister par l'insurrection. Si jamais cette mesure violente et terrible peut être pardonnable, c'est lorsque l'existence d'un peuple entier est menacée; or, dans les circonstances que je décris, c'étoit à la destruction totale des colons que visoit la commission civile. On auroit peut-être pu les réunir tous contre cette inexorable autorité, si, par une obstination aveugle, M. Tanguy n'avoit pris à tâche de calomnier sans cesse les royalistes, de présenter les Léopardins comme autant de martyrs du plus pur civisme, la convention nationale comme une assemblée de sages, et l'hypocrite Péthion, comme le magistrat le plus respectable et le plus vertueux.

Aussi, grâce à la prévention et à l'intolérance politique de ce journaliste, son but fut manqué,

et tous ses efforts ne le conduisirent qu'à la déportation. Un ordre des commissaires le relégua sur un des vaisseaux de la rade : il n'y eut ni réclamation de la municipalité, ni mouvement parmi le peuple. Les patriotes attérés gardèrent le plus profond silence; les royalistes, qui ne voyoient dans M. Tanguy qu'un illuminé, rirent de sa chute. Cependant on avançoit à grands pas vers le dénoûment du drame. La première députation de la capitale de l'ouest ayant été, comme je l'ai dit, retenue par les commissaires, le commerce leur en envoya une autre, qui n'eut pas plus de succès. Les forces des quatorze paroisses de cette province reçurent une seconde fois l'ordre de se tenir prêtes à marcher. En vain le corps municipal du Port-au-Prince, effrayé d'un appareil aussi formidable, ne cessoit d'en demander la cause, et d'en démontrer l'inutilité contre une ville soumise et obéissante ; le sort étoit jeté : on avoit besoin d'un exemple qui prouvât à la fois l'ignorance et l'audace des gens de couleur, la discorde et la foiblesse des blancs.

Une défaite des mulâtres de Jérémie, dont la nouvelle parvint à Saint-Marc dans ces conjonctures, parut aux commissaires un événement favorable dont ils se hâtèrent de profiter. Aussitôt l'armée destinée à fondre sur le Port-

au-Prince, fut grossie par les vagabonds de toutes les couleurs. Bien plus, des esclaves enlevés de chez leurs maîtres, où ils revinrent dès qu'on cessa de les surveiller, rendirent compte des moyens employés pour les séduire ou les contraindre. Sonthonax, instruit de l'impression révoltante que cette mesure avoit produite, même sur quelques propriétaires mulâtres, écrivit (1) à la municipalité de Saint-Marc pour défendre tout enrôlement d'esclaves, qui étoit, disoit-il, une violation de la loi fondamentale du régime des colonies. En se soumettant au vœu exprimé par ce commissaire, le corps municipal, presque entièrement composé d'hommes de couleur que la commission civile dirigeoit et trompoit, inséra dans sa réponse, ouvrage de Sonthonax lui-même : *Que s'il étoit de son devoir de faire rendre les esclaves à leurs maîtres, il ne l'étoit pas moins de prendre sous sa protection une classe d'hommes qu'on avoit cherché à égarer en les armant contre les mulâtres; qui, formés du même sang, avoient le droit incontestable et sacré de solliciter l'amélioration de leur sort.*

Cela n'a pas besoin de commentaire, et deux adresses qui parurent alors, des hommes de couleur de Saint-Marc et de la Croix-des-Bouquets à

(1) 15 mars 1793.

leurs frères de la colonie, peuvent encore plus s'en passer. *Entourons,* disoient les premiers, *les délégués de la république, faisons leur un rempart de nos corps, leurs jours sont menacés. Que nos têtes tombent mille fois sous les coups de nos ennemis plutôt que de laisser avilir un instant les lois de la république! Que nos ennemis tremblent d'effroi en voyant la courageuse ardeur que nous allons mettre à attérer et à anéantir cette faction insolente, dont le foyer se trouve au Port-au-Prince! Jurons tous de ne point revenir que le dernier ne soit exterminé! Et vous, citoyens, régénérés comme nous, vous que ces scélérats criblés de dettes et de crimes appeloient autrefois petits blancs; vous, qu'ils caressent bassement, ne vous laissez point aller à leurs suggestions perfides! Amis, plus de repos, plus de grâce; écrasons cette vermine infecte qui porte la désolation jusque dans nos mornes les plus reculés; songeons que les ennemis extérieurs défendent impérieusement de composer avec les agitateurs qui sont dans notre sein, et purifions par la mort cette terre encore fumante de crimes.*

*Volons, chers amis,* s'écrioient les mulâtres de la Croix-des-Bouquets, *vers le siége du Port-au-Prince; plongeons nos bras ensanglantés, vengeurs du parjure et de la perfidie, dans le sein de ces monstres d'Europe; assez et trop long-*

*temps nous avons servi de jouets à leurs passions et à leurs manœuvres insidieuses ; assez et trop long-temps nous avons gémi sous un joug de fer.*

*Détruisons nos tyrans : ensevelissons avec eux jusqu'au moindre vestige de notre ignominie ; arrachons jusqu'aux racines les plus profondes cet arbre du préjugé ; engagez les uns, intimidez les autres ; promettez, menacez ; entraînez dans votre marche les citoyens blancs et vertueux ; mais surtout, chers amis, union, célérité, courage ! Amenez armes, bagages, munitions de guerre et de bouche, et venez de suite vous rallier sous l'étendart commun. C'est là que nous devons tous périr ou venger Dieu, la nature, la loi, et l'humanité si long-temps outragée dans ces climats d'horreur.*

L'arrêté de la municipalité de Saint-Marc et ces adresses imprimées sous les yeux même des commissaires, répandirent l'effroi dans toute la colonie. Le Port-au-Prince, plus particulièrement menacé, convaincu, par la détention de tous ses députés, porteurs de paroles de paix aux dictateurs, que les voies conciliatoires lui étoient fermées, résolut enfin de repousser la force par la force. Cette détermination devint commune aux blancs et aux mulâtres qui se trouvoient dans la ville. M. Borel, voulant rendre son parti plus fort et augmenter ses moyens de dé-

fense, choisit plusieurs nègres auxquels il donna des armes, et qu'il sut attacher à sa fortune par l'espoir de la liberté.

Malgré l'immoralité de M. Borel, quoiqu'il méritât pour plus d'une raison d'être livré à la rigueur des lois, quoique le Port-au-Prince renfermât une foule d'agitateurs ennemis constans des mulâtres, et qui avoient causé presque tous les malheurs de la colonie, cependant l'expédition projetée contre cette ville s'annonçoit d'une manière si affreuse, les circonstances qui l'accompagnoient avoient un caractère si alarmant, les suites qu'elle présageoit pouvoient être si terribles, que l'on se flattoit encore qu'au moment de l'entreprendre les commissaires feroient de sérieuses réflexions. C'étoit les juger mal, et connoître plus mal encore l'esprit de la secte à laquelle ils appartenoient : si l'on avoit eu à leur égard des notions plus exactes, loin de croire que les désastres résultans de leur projet pussent les retenir, on n'y auroit vu qu'un motif de plus pour eux d'en presser l'exécution. Effectivement, l'armée se mit en marche, MM. de La Salle et Desfournaux commandoient les différens détachemens qui s'avançoient par terre, et les deux commissaires, réunis à bord de *l'América*, se réservèrent la direction des forces maritimes.

A la vue des puissans moyens de destruction

rassemblés contre le Port-au-Prince, la municipalité prit un arrêté par lequel elle rendit les commissaires civils responsables de tous les malheurs auxquels donneroit infailliblement lieu l'attaque de cette capitale, et le silence qu'ils s'obstinoient à garder sur les forfaits dont ils accusoient ses paisibles habitans. Elle les prévint (1) de nouveau que les forces de terre et de mer sous leurs ordres menaçoient la ville avec d'autant moins de raison, qu'elle n'avoit jamais rien fait pour provoquer un traitement aussi rigoureux; mais qu'elle se verroit contrainte de les repousser par tous les moyens qui lui restoient, si une tyrannie sans prétexte et sans excuse poussoit les citoyens au désespoir. Les commissaires, inébranlables dans leur projet de vengeance, se refusèrent à tout arrangement; ils exigèrent que la ville se rendît à discrétion; et, pour empêcher que cette condition, toute dure qu'elle étoit, ne fût acceptée, ils affectèrent de délibérer, devant les députés de la commune, si l'on ne déporteroit pas tous les blancs; exemple nécessaire, disoient-ils, pour en imposer aux factieux.

Cette inflexibilité ne laissoit aux habitans du Port-au-Prince d'autre parti que celui de la résistance: puisqu'on devoit être opprimé par l'abus

(1) Par sa lettre du 6 avril 1793.

de la force, il valoit mieux encore la braver que de se soumettre, repousser le joug que de courir au-devant de lui. Malheureusement, cette résolution désespérée ne donnoit ni la confiance ni les talens qui seuls auroient pu rendre la ville victorieuse. M. Borel étoit craint et méprisé ; son despotisme, ses bizarreries, avoient éloigné de lui toutes les personnes éclairées et honnêtes. Les hommes de couleur, quoique dociles à sa voix, ne pouvoient pas l'aimer, bien moins encore combattre sincèrement pour sa défense. Ainsi tout concouroit au triomphe de la commission, et à la chute du parti qui avoit renversé l'ancien gouvernement.

Par une lettre (1) des commissaires, il fut enjoint à la municipalité de rendre la ville dans vingt-quatre heures ; c'étoit, d'un côté, parler en maître avant d'en avoir acquis le droit par la victoire ; de l'autre, c'eût été se soumettre aux conditions les plus humiliantes avant d'avoir été vaincu. Ainsi, n'ayant rien à espérer de la soumission, l'on se prépara à une vive défense. Le terme accordé étoit à peine expiré, que le vaisseau l'*América* et la frégate *la Fine* commencèrent à tirer sur le Port-au-Prince. On vit alors des vaisseaux dont les équipages étoient

(1) Du 10 avril 1793.

français, venus de France pour protéger une colonie française, employés à détruire sa capitale.

Deux mille boulets furent tirés sur cette ville malheureuse. Lorsque les habitans eurent acquis la preuve que l'horreur de verser le sang français étoit un frein impuissant pour les commissaires, cette connoissance, qui auroit dû exalter leur courage jusqu'au désespoir, les plongea dans l'abattement. Ils avoient moins compté sur leurs forces que sur la pudeur de leurs ennemis; aussi ces forces, qui auroient été suffisantes pour les défendre, leur devinrent inutiles. M. Borel, foiblement secondé par des troupes qu'il commandoit mal, et suspect aux mulâtres, auxquels lui-même n'osoit pas se fier, fut contraint de céder au vœu de presque tous les habitans, qui, pour faire cesser une lutte par suite de laquelle leurs maisons eussent été réduites en cendres, lui donnèrent cent mille francs, et le décidèrent à abandonner la place aux commissaires. Il prit la route de Jacmel, suivi des Africains dont il avoit fait des soldats, et de quelques aventuriers attachés à sa fortune.

---

## CHAPITRE XVIII.

*Déportation d'un grand nombre d'habitans du Port-au-Prince. Les commissaires civils vont à Jacmel : ils envoient Pinchinat et Rigaud à Jérémie, pour soumettre la Grande-Anse. Ces mulâtres sont complètement battus. Règlement des commissaires, rédigé en patois nègre, imprimé et affiché. Arrivée du nouveau gouverneur-général Galbaud et du commissaire-ordonnateur Masse. Mesures qu'ils prennent. Sonthonax et Polverel se hâtent de retourner au Cap. Leur entrée triomphante dans cette ville. Discours qu'ils adressent aux petits Blancs et aux mulâtres. MM. Galbaud frères sont destitués et confinés à bord d'une frégate.*

---

Tout le monde étoit impatient de connoître quel usage les commissaires feroient de leur victoire. On ne resta pas long-temps dans l'incertitude.

« Le triomphe de la loi, mandèrent-ils à la mu-
« nicipalité de Saint-Marc, est enfin assuré. L'ar-
« mée de la république est entrée cette nuit
« dans la ville du Port-au-Prince (1). » Bientôt cette commune apprit par une proclamation qu'elle étoit taxée à quatre cents mille livres. Sous prétexte de remplir les intentions de la loi du 4 avril, on déplaça, on vexa, on pilla, on proscrivit tous les habitans. Cinq cents d'entre-eux, arrêtés de la façon la plus arbitraire, furent, sans être jugés ni même ouïs, entassés sur les différens bâtimens de l'état. Dans le nombre, il est vrai, se trouvoient quelques agitateurs qu'il étoit prudent d'éloigner de la colonie; mais les moyens dont on se servoit pour atteindre ce but étoient horribles et barbares. D'ailleurs on sacrifia beaucoup de personnes innocentes, et cela ne pouvoit être autrement. Le caprice d'un mulâtre vous rendoit coupable; sa dénonciation seule suffisoit pour vous faire arrêter. Loin de modérer les prétentions de cette caste, les commissaires aiguillonnoient sa vanité et son ambition en allant au-devant de ses désirs. A les entendre, leur mission à Saint-Domingue n'avoit d'autre but que d'y rétablir le règne de l'égalité! et la classe la plus criminelle, celle qui avoit incendié, pillé,

(1) 14 avril 1793.

massacré, non-seulement jouissoit sans trouble du fruit de ses forfaits, mais encore étoit seule appelée aux honneurs et à la puissance. Les armes des commissaires, devoient, avoient-ils dit, être la modération et la sagesse, et ils n'en employoient pas d'autres que la violence. L'autorité de la métropole, déposée dans leurs mains pour rendre justice à tous, ne servoit qu'à exciter les fureurs d'une horde de cannibales auxquels ils assuroient l'impunité.

Ces vérités incontestables, présentées avec force par M. Tanguy, restèrent sans effet. Les hommes instruits, capables de les entendre, n'avoient aucune confiance dans le parti qu'il avoit embrassé, et n'attendoient aucun bien d'une nouvelle assemblée coloniale. D'un autre côté, les mulâtres, qui étoient les plus intéressés à sa formation, puisqu'en y concourant, ils seroient appelés à l'exercice de la souveraineté, se contentoient d'en jouir à la commission intermédiaire, sans vouloir approfondir à quel titre. Parmi les blancs enfin, à qui seuls cette assemblée eût pu convenir, une partie la redoutoit non sans raison, en voyant l'autre ne désirer une représentation coloniale que pour s'abîmer davantage dans les convulsions de la démocratie. Tyrannie pour tyrannie, les hommes tranquilles préféroient celle des commissaires, parce qu'au moins elle s'exerçoit

sans secousse et sans tumulte (1), et les mettoit à l'abri des orages populaires.

Cependant, avec un peu de prévoyance, on eût senti que le calme perfide, dû aux soins de la commission civile, amèneroit vraisemblablement des résultats bien plus funestes que les maux qu'auroit produits une assemblée démocratique. En effet, sur quoi portoient les craintes qu'elle inspiroit ? Le projet d'indépendance étoit impossible ; celui de livrer la colonie à l'Angleterre extrêmement délicat et dangereux ; la tentative d'établir un gouvernement semblable à celui de la métropole, impolitique et désastreuse. Mais toutes ces erreurs, quelque fatales qu'on les suppose, offroient bien moins de dangers et d'inconvéniens que la puissance dictatoriale de deux ambitieux dévoués à la secte qui avoit juré de détruire Saint-Domingue. Les Léopardins étoient des fous, des ignorans et des enthousiastes ; mais ils n'étoient pas des sectaires frénétiques, des Brissotins, des Girondistes anticoloniaux. Leur régime auroit été vicieux, détestable ; mais il n'auroit pas anéanti Saint-Domingue. Le mal n'eût été que passager ; il eût du moins pu être réparable, et l'abolition de l'esclavage est une plaie profonde qui ne se fermera peut-être jamais.

(1) Cette erreur des ennemis outrés des assemblées populaires n'eût pas dû subsister après l'affaire du Port-au-Prince.

Ainsi, quoique le ressentiment des royalistes contre les patriotes fût légitime, ils devoient en faire le sacrifice pour opérer une réconciliation d'où dépendoit leur existence commune. En supposant même la nouvelle assemblée coloniale aussi extravagante, aussi inepte, aussi bizarrement composée que les deux autres l'avoient été, elle ne pouvoit jamais faire autant de ravage que la commission civile; sans doute il falloit s'attendre à des fautes, à des erreurs, même à des persécutions. Il paroissoit vraisemblable que des factions entraîneroient l'assemblée hors de toute mesure, seroient la cause de nouvelles folies; mais dans l'alternative où l'on se trouvoit, obligé d'opter entre deux maux, il falloit choisir le moindre; fermer les yeux sur les dangers que présentoit une assemblée coloniale, et ne pas perdre de vue qu'elle seroit une autorité intéressée au maintien de l'esclavage, et capable, par l'étendue et la multitude de ses rapports, d'éclairer et d'arrêter la marche oblique de la commission civile.

L'éloignement des royalistes pour tous les corps populaires concourut au triomphe de la secte négrophile. Rien ne put dessiller leurs yeux, pas même la conduite de Sonthonax et de Polverel envers MM. de Coutard et de Jumécourt, qu'ils laissèrent en prison. Tant que les commissaires avoient craint un rapprochement des deux partis,

à la tête duquel on auroit vu ces deux colons recommandables, ils avoient feint de s'apitoyer sur leur sort; dès que, par la fuite de M. Borel et par la proscription d'une foule de gens honnêtes, ils crurent inutile de dissimuler, loin d'obtenir une justice éclatante ou au moins leur liberté, MM. de Coutard et de Jumécourt furent déclarés en état d'arrestation, et resserrés plus étroitement. Le premier, accablé par l'âge et privé de toute espèce de secours, termina sa carrière en prison. Le second ne redevint libre que dix-huit mois après, lors de l'émeute excitée au Port-au-Prince par la rivalité des généraux Montbrun et Desfourneaux.

Polverel et Sonthonax s'empressèrent de paroître à Jacmel. M. Borel n'avoit pas cru devoir les y attendre; il s'étoit enfui à la Jamaïque. Partout triomphante, la commission civile revint au Port-au-Prince et bouleversa toutes les autorités. Abusant des décrets des 5 et 6 mars, elle recomposa une seconde fois le conseil supérieur. A l'exception de MM. Domergue et Pinchinat, nommés, le premier, président, le second, procureur-général, tous les autres membres étoient ou des blancs dégradés et sans instruction, ou des mulâtres et des nègres qui ne savoient ni lire, ni écrire, ni même parler français. La déportation de presque tous les blancs rendant inutile

la formation des hommes de couleur en corps séparés, la garde nationale fut refondue, et ils en occupèrent les premières places. Mais l'opération la plus importante que les commissaires civils se permirent, fut la création d'un corps de nègres esclaves, enlevés à leurs maîtres, auxquels on donna la liberté, et dont on composa une légion dite de l'égalité (1).

La Grande-Anse restoit seule à soumettre. Tout le monde supposoit aux commissaires le dessein de se rendre à Jérémie, quand on apprit que deux de leurs *ministres* avoient été chargés de cette mission; Pinchinat et Rigaud, investis de toute la puissance dictatoriale, eurent ordre d'aller réduire les quatre paroisses rebelles : ils commandoient huit ou neuf cents hommes. La réputation de ces mulâtres, et l'exemple du Port-au-Prince, des Cayes, de Jacmel et du Cap, inspirèrent de justes craintes aux habitans de la Grande-Anse. Il leur parut impossible de lutter seuls contre une autorité qui parloit au nom de la république, et disposoit de tout dans la colonie. Le conseil général de cette dépendance envoya une députation avec des pleins pouvoirs, au camp des mulâtres, pour faire, à leur commandant, des propositions raisonnables. Celui-ci, insolent comme les com-

(1) Arrêtés des 1er, 3 et 7 juin 1793.

missaires, et modelant sa conduite sur celle qu'il leur avoit vu tenir au Port-au-Prince, rejeta les offres qu'on lui faisoit, et manifesta, en présence des députés, le désir d'une prompte vengeance. « On ne veut pas de conditions, dirent à leur « retour les députés au conseil assemblé ; il faut « vous soumettre à la discrétion de vos barbares « ennemis. » La férocité des hommes de couleur sauva la Grande-Anse. Les blancs, indignés que des affranchis osassent leur dicter des lois tyranniques et avilissantes, conçurent le généreux projet de s'ensevelir sous les débris de leurs habitations. Les femmes, pénétrées du même sentiment, sortirent de la ville, et allèrent se réfugier dans un camp établi sur une hauteur inaccessible. Tout homme devint soldat. On arma les esclaves fidèles; chacun fit le serment de vaincre ou de mourir. Bientôt les deux armées se trouvèrent en présence. Les mulâtres avoient l'avantage du nombre, les blancs celui de la position, du courage, et de la discipline. Du camp Desrivaux, les derniers fondirent avec impétuosité sur leurs ennemis et les taillèrent en pièces. Le même Pinchinat, qui, une heure auparavant, vouloit entrer triomphant à Jérémie, se vit obligé de fuir en désordre, après avoir laissé quatre cents de ses soldats sur le champ de bataille.

On apprit sa défaite, au Port-au-Prince, à

peu près dans le même temps que l'on y reçut la nouvelle de l'arrivée au Cap de M. Galbaud comme gouverneur général (1). Cet événement détermina les commissaires à se rapprocher du nord, et les força de remettre à un autre temps la vengeance exemplaire qu'ils avoient juré de tirer des habitans de la Grande-Anse.

Avant de partir du Port-au-Prince, ils publièrent et firent afficher un règlement (2) relatif à la police des ateliers. Quoique les articles fussent presque tous extraits du code noir et des anciennes ordonnances, la précaution de faire traduire ce règlement en langage créole, étoit d'autant plus insidieuse, que les nègres retiendroient sûrement de tout ce fatras l'idée qu'ils n'appartenoient plus à leurs maîtres comme autrefois, puisqu'une autorité nouvelle avoit le droit de soumettre ceux-ci à de certaines conditions envers eux. Tel étoit aussi l'effet que les commissaires vouloient produire, et que facilitoit la déclaration de guerre entre la France d'un côté, l'Angleterre et l'Espagne de l'autre. Tout devoit céder, disoient-ils, au soin de conserver Saint-Domingue à la France. L'espoir de faire des conquêtes sur ses ennemis légitimoit tous les moyens qui pouvoient

(1) 7 mai 1793.

(2) Proclamation du 5 mai.

concourir à ce but glorieux. Dans l'impossibilité où se trouvoit la république, attaquée par toute l'Europe, d'envoyer des troupes, c'étoit à la colonie de se défendre elle-même. Mais comme la population blanche avoit été déportée pour cause d'incivisme, et que les mulâtres ne pouvoient pas être assez forts pour résister aux ennemis intérieurs et extérieurs, il devenoit indispensable d'armer les nègres, d'en faire des soldats d'abord, ensuite des citoyens; tel étoit le plan conçu, à Paris, par des fanatiques, qui, pour donner à de stupides Africains la liberté que ceux-ci ne leur demandoient pas, condamnoient à l'exil, à l'indigence et à la mort, leurs propres parens, leurs amis, leurs concitoyens, dont les travaux enrichissoient la France.

Dans les circonstances où l'on se trouvoit, l'arrivée d'un nouveau gouverneur étoit très-importante. Tout le monde ne fut bientôt occupé que de lui. Les commissaires eux-mêmes le furent assez pour sentir qu'ils devoient retourner au Cap. Cependant leurs agens souffloient le feu de la révolte dans les paroisses et dans les ateliers. La question de la liberté des nègres formoit le texte de toutes les conversations. On ordonna aux journalistes de sonder l'opinion publique, et de la préparer à ce grand événement. Polverel et Sonthonax

n'affectoient plus le mépris des grandeurs; ils ne croyoient plus avoir besoin de feindre. Un cortège immense suivoit partout leurs pas, le luxe le plus somptueux pouvoit à peine suffire à leurs besoins. De Saint-Marc, où ils firent quelque séjour, ils envoyèrent l'ordre au Cap de préparer et de meubler pour eux l'hôtel du Gouvernement. Enfin, non contens de mettre à contribution tous les habitans chez lesquels ils s'arrêtoient dans leurs voyages, ils poussèrent l'audace jusqu'à faire conduire en prison un propriétaire dont le seul crime étoit de ne pas leur avoir donné de très-bon vin; un général de leur suite le menaça même de le faire attacher à la queue de son cheval.

Cet oubli de toute pudeur et de toute convenance, cet acte de la tyrannie la plus extravagante et la plus ridicule, étoit bien dû aux patriotes de Saint-Domingue. C'eût été une justice si le despotisme n'avoit pesé que sur eux; mais il s'étendoit sur tous les habitans, et ceux-ci, quoique bien à plaindre, étoient encore loin du terme de leurs infortunes. Le général Galbaud venoit partager avec les commissaires l'honneur d'y mettre le comble. Toutefois il fut reçu dans la colonie comme s'il eût dû en réparer les désastres. On se trouvoit si mal, qu'un change-

ment quelconque sembloit ne pouvoir être qu'avantageux; il étoit en effet difficile de supposer un état pire.

Puisque, malgré l'exemple de deux ou trois généraux déportés successivement par les commissaires, M. Galbaud avoit accepté le gouvernement de Saint-Domingue, on étoit fondé à croire, qu'éclairé par le sort de ses prédécesseurs, il s'étoit fait donner des pouvoirs assez étendus pour le garantir d'une pareille insulte. Ses premiers discours à la municipalité furent ceux d'un homme de bien, d'un ami de la colonie. Il étoit propriétaire, et avoit avec lui sa famille. Tous ces titres le recommandoient favorablement aux colons. L'illusion ne fut pas longue. Deux jours après son arrivée, parut sa première proclamation; elle respiroit le républicanisme le plus exalté. On la crut l'effet d'une politique suggérée par les circonstances, tant on y trouva d'exagération. Cette idée paroissoit d'autant plus juste, qu'on savoit déjà vaguement les aventures du général Dumourier, auquel M. Galbaud, de son aveu, devoit sa réputation et sa fortune militaire. Il n'y eut plus aucun doute, lorsqu'on le vit lui-même donner aux gazetiers les *Moniteurs* de France et permettre qu'ils insérassent dans leurs feuilles les lettres de ce général ainsi que le détail de ses conférences avec les commissaires de la convention.

On imagine aisément quelle sensation la lecture de ces pièces dut produire : c'étoit moins la perte de la Belgique, la mort de trente mille hommes, et la trahison d'un chef chéri des troupes, qui sembloient devoir être funestes à la république, que le coup dont il l'avoit frappée en faisant arrêter les représentans du peuple, et en reprochant à la convention son ineptie, ses turpitudes et ses attentats. Les royalistes crurent la contre-révolution certaine. L'espoir d'un changement prochain saisit et combla de joie la plupart des colons. L'homme qui faisoit répandre ces nouvelles, qui s'honoroit d'avoir été l'ami, le confident de Dumourier, devoit, selon eux, avoir la même opinion politique, et étoit sans doute chargé d'opérer à St.-Domingue ce que ce général avoit osé tenter dans le Brabant. Les personnes qui pensoient ainsi, consultoient plus leurs passions que leurs lumières ; on est toujours mauvais juge dans sa propre cause. D'ailleurs les colons faisoient trop d'honneur à M. Galbaud en le croyant capable d'un grand projet. Cet officier général, dont les journaux seuls avoient fait la réputation, et qui se vantoit d'avoir ruiné celle du chef de la maison de Brunswick, étoit une espèce d'illuminé, un homme brouillon, turbulent, et d'une capacité fort au-dessous de sa place.

Le public ne tarda pas à être convaincu de cette vérité. L'administration des finances étoit si vi-

cieuse, si encombrée, les dépenses avoient été si exorbitantes, que, malgré la taxe subventionnelle, la colonie manquoit de tout; les magasins de l'état se trouvoient vides; l'argent avoit disparu; les lettres de change perdoient soixante pour cent. M. Galbaud avoit bien apporté dix-huit cent mille livres; mais cette ressource devoit, disoit-il, être d'autant plus soigneusement conservée, que c'étoit le dernier effort de la métropole. En faisant connoître par une proclamation les besoins et la difficulté d'y pourvoir, il convoqua une assemblée extraordinaire (1) à laquelle furent appelés la municipalité, le commandant de la station, une partie des offiers de la marine, plusieurs capitaines marchands, et les membres de la chambre de commerce du Cap. Il fit part à cette assemblée du dénûment où il se trouvoit, et dit que, quelque grands que dussent être les sacrifices, il ne doutoit pas qu'ils ne parussent légers à de véritables républicains. Le commissaire ordonnateur, qui étoit venu de France avec le général, et que celui-ci avoit chargé de développer ses vues, proposa qu'une visite générale, faite par une commission *ad hoc*, « eût « lieu à l'effet de connoître les quantités d'objets « de subsistance et autres, nécessaires au service « de l'administration, existantes dans la ville du

(1) 18 mai 1793.

« Cap, d'après l'état signé par elle, visé par la « municipalité, présenté à la commission inter- « médiaire et approuvé par le général; qu'en « outre, il fût convoqué une assemblée com- « posée des capitaines et des chefs des maisons « de commerce, laquelle, réunie à l'assemblée « délibérante ce jour, fixeroit le prix d'estima- « tion commerciale des objets qui auroient été « livrés au magasin général, et dont le paiement « devoit se faire en traites sur la trésorerie na- « tionale. » Il est à propos d'observer que l'ordonnateur Masse, renchérissant sur la doctrine du général, trouvoit tout permis et légitime lorsqu'il s'agissoit de la gloire de la république. « Dans un temps de révolution, disoit-il, on « n'a plus le choix des moyens, et on auroit tort « de se montrer trop scrupuleux. Le soin le « plus essentiel est d'avoir de l'argent. Cette né- « cessité justifie tout ». Les personnes présentes à l'assemblée, épouvantées et confondues de ce langage, ne virent dans le général qu'un fanatique, et dans l'ordonnateur, que l'administrateur le plus cupide et le plus immoral.

Il faut l'avouer, la pénurie étoit générale. On mouroit de faim dans les camps par la difficulté d'y transporter des vivres. Les vaisseaux de la république, supérieurs en nombre à ceux des Anglais dans ces mers, mais dénués d'agrès et de

matelots, étoient condamnés à rester en rade, malgré les torts que les corsaires et la marine anglaise faisoient tous les jours au commerce et au cabotage. Les commissaires, sur lesquels retomboient toutes les imprécations, s'en plaignirent à M. de Cambis; celui-ci, piqué sans doute de ce qu'ils avoient fait imprimer leur lettre, donna à sa réponse la même publicité. Il s'établit de cette manière une correspondance dont le peuple fut juge. La volonté sans les moyens, disoit le contre-amiral, est tout-à-fait inutile. Mettez-moi en état de tenir la mer; autorisez-moi à compléter mon équipage, et bientôt je ne serai plus dans le port. Ce langage devoit mécontenter les commissaires, auxquels il importoit peu que le commerce fût détruit, mais qui mettoient un grand intérêt à ce que sa ruine ne pût pas leur être attribuée. Cette opposition de vues rompit l'intimité jusqu'alors existante entre eux et le commandant de la station, et devint une des principales causes des événemens qui eurent lieu peu de temps après.

Quand de la vie publique du gouverneur on passoit à sa vie privée, on ne trouvoit ni de plus grands motifs d'espérance, ni des traits plus propres à le relever dans l'opinion générale. Le zèle dont il se paroit pour la propagation du *sansculotisme*; son affectation à n'employer dans ses écrits et dans

ses discours que le langage révolutionnaire, l'abus ridicule qu'il faisoit du mot citoyen, la colère qui l'emportoit lorsque celui de roi retentissoit malheureusement à ses oreilles, tout cela avoit chassé de sa maison ceux qui avoient eu la bonté de lui supposer des vues louables, et qui lui croyoient du sens et des lumières. De la connoissance d'un caractère aussi petit résulta un mépris universel pour le nouveau gouverneur, et la plus grande horreur pour les principes de son administration. Les habitans qui avoient compté sur son appui, mécontens de la préférence qu'il accordoit aux anarchistes, l'abandonnèrent à son sort. Dès-lors uniquement entouré d'une foule d'intrigans, d'hommes médiocres, nuls ou fripons, il ne fit pas une démarche, il ne tenta pas une réforme qui ne fût une injustice ou une absurdité. Les négocians, trompés dans leurs calculs, voyant que la somme entière apportée par la frégate *la Concorde*, loin de servir aux besoins de la colonie, devoit rester en dépôt, se persuadèrent que le despotisme des commissaires étoit encore préférable au gouvernement de M. Galbaud, et aux opérations d'un ordonnateur dont le talent consistoit à prendre tout simplement dans les poches. Ils en vinrent à désirer le retour de la commission civile au Cap.

L'intérêt du moment est celui du commerce, ou du moins de la plupart des négocians. Quelqu'extravagante que parût la politique du général, quelque arbitraires que fussent les mesures adoptées par l'ordonnateur, quoique le plan présenté par lui dût être considéré comme un vol fait aux habitans, ces deux administrateurs, malgré leur ignorance, leur despotisme et leur rapacité, étoient, en dernière analyse, bien moins à craindre que les commissaires. Mais ces réflexions demandoient des lumières et une attention suivie à la marche d'une révolution dont la mobilité faisoit le caractère essentiel et distinctif; qui, comme Saturne, dévoroit ses enfans, et qui n'épargna pas même la faction anticoloniale de la Gironde. Les négocians, pour qui l'avenir n'étoit rien, perdirent tout parce-qu'ils ne voulurent rien perdre. Dans la circonstance présente, il falloit se montrer généreux pour être vraiment économe; il falloit s'attacher au général, le mettre à même de gagner les troupes, faire servir sa place, son nom, son autorité, toute son influence enfin, à la chute des commissaires. Elle n'eût probablement été obtenue qu'à l'aide de grands sacrifices; mais ne devoit-on pas s'estimer très-heureux de gagner du temps et de conserver la colonie à tout prix? Cette politique méritoit d'autant plus la préférence, qu'en supposant au général les mêmes principes, les mêmes vues qu'aux

commissaires, son incapacité reconnue ne pouvoit donner aucun ombrage, ni inspirer aucune crainte.

Un nouvel échantillon des talens et de la morale de l'ordonnateur perdit à jamais M. Galbaud, et servit à souhait les commissaires. Depuis la déclaration de guerre, on savoit que les Espagnols se rassembloient sur la frontière; le bruit couroit qu'ils attendoient de nouvelles troupes et une escadre pour commencer leurs opérations. Un jour arrive un courrier expédié par M. Pajot, lieutenant-colonel du régiment du Cap, et commandant le poste d'Ouanamynthe; cet officier faisoit part au gouverneur des dispositions de l'ennemi, et annonçoit comme prochaine l'attaque du Fort-Dauphin par des forces considérables. Cette nouvelle, en se répandant, changea les suppositions en certitude. On dit partout qu'Ouanamynthe avoit été enlevé. Chacun avoit les yeux ouverts sur un conseil de guerre tenu à ce sujet; il dura trois jours, et rien de positif n'y fut arrêté : les uns vouloient concentrer toutes les forces au Mole; les autres, parmi lesquels se trouvoit l'adjudant-général Galbaud, frère du gouverneur, étoient d'avis qu'on disputât le terrain pied à pied. Cela supposoit la possibilité de tenir la campagne. L'ordonnateur présent et consulté sur les moyens dont il pouvoit disposer,

répondit qu'il n'en avoit d'aucune sorte. Mais, en homme intrépide que nul obstacle ne peut arrêter, il fut d'avis de prendre ce dont on auroit besoin là où on le trouveroit, ajoutant « que, dans « une circonstance si impérieuse, la bonne foi étoit « une chimère, et la propriété un mot insignifiant. »

Pour le prouver et joindre l'exemple au précepte, il proposa de faire banqueroute à la maison américaine Coopman et Zacharie, qui, par une suite d'affaires avec l'administration, étoit créancière de douze cents mille livres, somme que probablement elle eût perdue, sans les rapports intimes qui existoient entre Coopman et le commissaire Sonthonax. Le premier, devenu avec raison extrêmement réservé, ne voulut plus faire aucune livraison que pour des denrées ou du numéraire. L'administration, décidée à garder celui qu'elle avoit, résolut d'exécuter les dispositions que l'assemblée extraordinaire convoquée par M. Galbaud avoit arrêtées; elles avoient paru si odieuses, qu'on avoit cru devoir se contenter d'une déclaration des négocians; mais, les besoins devenant plus pressans, on eut recours à des visites domiciliaires. Deux municipaux parcoururent la ville, et firent l'inventaire de tout ce que les magasins contenoient. Enfin le résultat des mesures aussi absurdes qu'arbitraires de M. Galbaud, fut de joindre la haine

au mépris, et de le perdre tout-à-fait dans l'opinion publique.

Telle étoit la disposition des esprits à l'époque où les bâtimens destinés pour la France vinrent, des différens ports de la colonie, se réunir dans celui du Cap. Ce fut alors seulement qu'on apprit les détails du siége du Port-au-Prince par le récit qu'en firent les témoins et les victimes sans nombre entassées sur les vaisseaux de l'état. La persécution avoit atteint toutes les classes. Cette ville ne contenoit plus qu'un petit nombre de blancs. Les commissaires, jaloux de la réputation du contre-amiral Sercey, dont la probité contrastoit trop avec leur brigandage, essayèrent de le destituer, ainsi que M. Mistral son second. Mais le refus constant que fit l'équipage de se prêter à leurs manœuvres, l'attachement qu'il témoigna toujours pour ces deux officiers, força les commissaires de respecter en eux les talens, la bravoure et l'honneur réunis.

On doutoit encore s'ils oseroient jamais revenir au Cap, lorsque leur arrivée prochaine y fut annoncée officiellement. Ce n'étoit pas sans raison que quelques personnes les croyoient trop prudens pour rentrer dans une ville qu'ils avoient pillée et vexée de toutes les manières, et dont les habitans pouvoient trouver dans le nouveau gouverneur un défenseur de leurs droits et un vengeur de leurs injures. Mais M. Galbaud s'étoit

montré sous un jour si défavorable ; ses inconséquences, ses lubies, avoient donné une si pauvre idée de son caractère ; Dufay, dépêché par les commissaires pour l'étudier, l'avoit si bien jugé en le leur dépeignant comme un esprit de travers, qu'ils crurent pouvoir sans crainte reparoître au Cap. Fidèles à leur système, leurs agens annoncèrent hautement que la nécessité de mettre un terme aux extorsions de l'administration nouvelle, et le soin de rassurer chacun sur ses propriétés, n'étoient pas les motifs les moins puissans de leur retour dans la province du nord.

Le jour qui l'éclaira fut un jour de triomphe pour eux et pour les mulâtres ; dès le matin, le canon des forts et de la rade l'avoit annoncé à la ville. On apprit à midi l'arrivée des commissaires au Haut-du-Cap. Les troupes de ligne et la garde nationale étoient allées à leur rencontre, et elles bordoient le chemin par où ils devoient passer. Un piquet de cavalerie ouvroit la marche. Dans ce cortége la place d'honneur et de confiance avoit été réservée aux mulâtres ; ils formoient la garde particulière et exclusive des commissaires, dont la voiture étoit entourée par un fort détachement d'hommes de cette couleur. A leur suite venoient les députés de la municipalité, de la commission intermédiaire, et le commandant de la province du nord.

On ne peut se figurer l'ivresse des mulâtres; ils couroient dans la ville couronnés de chêne et de laurier, se livrant aux éclats de la joie la plus bruyante. Ce n'est pas tout : les insultes les plus gratuites, les menaces les plus offensantes, annonçoient aux blancs ce qu'ils devoient désormais attendre de leurs affranchis. On entendoit ces derniers dire à haute voix que le jour de la justice étoit enfin arrivé pour le Cap. Ils ne dissimuloient pas que cette ville, renfermant plus de royalistes que le Port-au-Prince ne contenoit *d'Indépendans*, et aussi coupable que lui pour le moins, auroit un sort semblable. L'ostracisme dictatorial alloit d'abord frapper, disoient-ils, tous les factieux qui avoient osé montrer du courage. La municipalité devoit être dissoute, les contre-amiraux seroient destitués, et plusieurs colons recommandables par leurs lumières et leurs vertus étoient déjà désignés comme autant de victimes dont le sacrifice devenoit nécessaire à la supériorité ouverte et décidée qu'on vouloit adjuger aux mulâtres.

A quatre heures du soir, les commissaires firent leur entrée au Cap. M. Galbaud et son état-major, le maire et le corps municipal, vinrent au-devant d'eux; mais au lieu de descendre au gouvernement par la grande porte du jardin où les attendoient le général et les premiers ma-

gistrats du peuple, Sonthonax et Polverel s'y rendirent par la rue des Religieuses; cet affront dut être d'autant plus sensible au général, qu'il étoit réfléchi, et qu'au sentiment de la haine il joignoit le mépris, injure d'autant plus cruelle, qu'elle ne laisse aucun espoir de retour. M. Galbaud n'étoit pas au terme des humiliations qu'il devoit éprouver; son empressement à joindre les commissaires, à pénétrer jusqu'à eux, put à peine lui attirer la faveur d'un coup-d'œil. Il les trouva prêchant à la foule qui les entouroit la doctrine du jour. « C'est pour vous, citoyens régénérés, « disoient-ils, que la république nous a en- « voyés à Saint-Domingue. C'est pour que vous « jouissiez enfin des droits que vous tenez de « la nature, et dont la convention a la première « *déroulé la charte aux yeux du monde*, qu'elle « nous a investis de sa toute-puissance. Nous « serons dignes de sa confiance; nous remplirons, « en dépit de tous les malveillans, et malgré les « obstacles que tant d'intérêts divers nous oppo- « sent, la mission honorable dont elle nous a char- « gés; vous pouvez compter sur notre fermeté et « notre dévouement. Ils seront appuyés par toutes « les forces de la république; elle veut la liberté « et l'égalité entre tous les hommes. Sans ces deux « biens il n'est point de bonheur sur la terre. « Cette doctrine est devenue l'évangile de la

« France, elle sera celui du monde entier. *Il faut*
« *que toutes les monarchies aillent s'engloutir*
« *dans le torrent de la démocratie universelle!*
« Une politique nouvelle va présider au sort des
« nations. La philosophie qui l'a créée ne sera plus
« une science stérile, une spéculation impuis-
« sante. Lycurgue, Solon, Numa, n'ont été que
« des ignorans, des fourbes ou des visionnaires;
« Charlemagne, Charles V, Louis IX, Henri IV,
« Louis XIV, que des despotes dont la mémoire
« et les lois doivent être en horreur. Ils vouloient
« régner par les préjugés; ils prétendoient que
« le corps politique devoit reposer sur la pro-
« priété; périsse ce système! La liberté la plus
« illimitée, l'égalité la plus rigoureuse, voilà le
« véritable patrimoine, les seules richesses de
« l'homme! Non, quoiqu'en disent tous ses dé-
« tracteurs, il n'est pas né pour vivre dans une
« stupidité profonde. Ce qui le distingue des
« brutes, ce sont ses passions. Réveillons leur
« activité, brisons le frein de nos lois barbares
« qui les comprime; et que, rendu à lui-même,
« dégagé de ses vieilles idées, guéri de toutes
« les superstitions, maître unique de ses vo-
« lontés, digne enfin de la nature qui le créa
« indépendant et libre, il jouisse de la plé-
« nitude des droits que peut comporter son
« être. »

« Et vous, classe jadis humiliée sous le nom de « petits blancs ; vous qui, toujours opposés aux « citoyens du 4 avril, avez comme eux des droits « imprescriptibles à réclamer ; vous qui, non « moins avilis et méprisés qu'eux par les su- « perbes planteurs, devez trouver dans votre « réunion la force de venger des injures com- « munes, connoissez vos véritables intérêts. « Vous n'avez qu'à le vouloir, et vous sorti- « rez de l'état d'opprobre dans lequel vous re- « tient impitoyablement cette caste orgueil- « leuse. Oui, mes amis, désirez d'être riches, « et vous le deviendrez ; osez vouloir être puis- « sans, et bientôt vous commanderez à ceux-là « même qui, par leur despotime, ont mérité la « haine et la vengeance du peuple dont ils ont « dédaigné la reconnoissance et méconnu la sou- « veraineté. »

L'annonce d'un pareil *évangile* consterna toutes les personnes accoutumées à réfléchir ; le danger devenoit pressant, et l'on ne savoit comment l'éviter. M. Galbaud ayant fait la sottise de laisser rentrer les commissaires au Cap, dès-lors il ne fut pas difficile de prévoir que ceux-ci l'écraseroient. En vain s'humilia-t-il en leur présence ; le coup avoit été porté, les mulâtres ne l'avoient pas cru digne du généralat. Afin de lui ôter tout doute à cet égard, les commissaires ne vou-

lurent point accepter le dîner de cérémonie préparé en leur honneur, et qu'il avoit fait retarder jusqu'à six heures. Cette sévérité outrée contre le chef du gouvernement, jointe à l'accueil gracieux, aux promesses perfides que reçurent les députés du commerce, et dont l'on fut encore dupe, acheva d'anéantir l'autorité de M. Galaud. Dans une ville où les négocians seuls disposoient du numéraire, leur opinion devoit l'emporter, et elle l'emporta en effet. Le général comprit alors sa faute et l'impuissance où elle le réduisoit. Les commissaires ne manquèrent pas d'en tirer le parti le plus avantageux. Quelque pressés qu'ils fussent d'atteindre le but, ils n'hésitoient pas à prendre des chemins détournés, lorsque la ligne directe leur présentoit trop d'obstacles. Plus pervers que le général, mais plus soigneux que lui de cacher leurs desseins, et plus habiles qu'il ne l'étoit à saisir l'instant favorable, ils savoient imiter au besoin ces fripons adroits qui vous serrent affectueusement les mains avant de fouiller dans vos poches.

On connoît trop la morale de M. Galbaud et des commissaires pour croire que l'amour du bien public eût quelque part à leur conduite. Les deux autorités se détestoient, cherchoient à se supplanter; mais ni l'une ni l'autre ne se proposoit de rétablir l'ordre à St.-Domingue. Les com-

missaires, en se montrant les défenseurs des propriétés dont le général avoit cherché à s'emparer, et les observateurs des traités qu'il avoit voulu rompre, ne consultoient que les circonstances et l'opinion du moment. La preuve que le salut de la colonie leur étoit indifférent, ou, pour parler plus juste, qu'ils avoient à cœur son bouleversement total, se trouve dans la persévérance des efforts qu'ils dirigeoient vers cette fin. Ils connoissoient trop bien l'influence des papiers publics pour négliger un moyen si puissant. Avant leur départ du Port-au-Prince, ils avoient établi un journal spécialement destiné à apprendre aux nègres les droits de l'homme. Dès leur arrivée au Cap, le *Moniteur* fut entièrement consacré à la propagation des mêmes dogmes. L'un des mille scribes attachés à la commission civile, enthousiasmé comme de raison des principes auxquels il devoit sa fortune, osa publier dans cette feuille que le jour d'une grande révolution alloit enfin paroître. « En vain, disoit-il, les « royalistes se flattent d'un changement et sou- « pirent après l'apparition d'un pavillon étran- « ger; qu'ils sachent que le premier coup de « canon tiré sur le territoire de Saint-Domingue « retentira dans tout le golphe du Mexique, et « sera le signal de la perte des Antilles pour « l'Europe. »

On lisoit au bas de cet article imprimé en gros caractère italique : *PIQUENARD, secrétaire de la commission civile.*

Un an plus tôt, un avis aussi téméraire eût entraîné pour l'auteur la perte immédiate de sa liberté ; mais, grâce à la crainte qui avoit glacé tous les cœurs, il excita à peine une légère sensation. Le plus grand nombre n'en eut pas connoissance, ou n'en tint aucun compte. Les hommes honnêtes et modérés n'y virent qu'une effervescence de jeune homme, qu'un rêve impossible à réaliser. Les personnes instruites et portées à la méditation, regardoient l'accomplissement de cette prophétie comme une conséquence nécessaire de la révolution française, et sa publication comme un des meilleurs moyens de le déterminer. Ces personnes étoient, il est vrai, fort peu nombreuses ; l'autorité les faisoit en outre observer par les espions et les délateurs dont la ville du Cap fourmilloit à cette époque, et qui, à force de calomnies, réduisoient tous les citoyens à l'isolement et au silence.

Le bruit courut que M. l'adjudant général Galbaud, dans une tournée aux différens postes, avoit osé se permettre quelques propos vifs contre les commissaires. Ceux-ci, loin de s'en plaindre, feignirent de les ignorer ; non qu'ils y fussent insensibles, mais le moment de s'en venger

n'étoit pas venu. Il falloit, avant tout, arracher le frère du gouverneur des camps, où il auroit été vraiment à craindre, et l'attirer au Cap, où il seroit à la merci de ses ennemis. Voilà le motif de la conduite circonspecte et modérée des dictateurs; elle changea aussitôt que M. l'adjudant Galbaud eut commis l'imprudence de paroître en ville. Cet officier leur avoit inspiré de trop cruelles alarmes pour qu'ils ne cherchassent pas à s'en préserver pour l'avenir. Il avoit acquis dans son voyage l'estime de tous les militaires, montré des talens, de la fermeté, du zèle et du courage. Il pouvoit être d'autant plus dangereux pour les commissaires, qu'il sentoit la nécessité de se soustraire à leur tyrannie. Toutes ses mesures n'étoient pas encore prises. Son frère avoit été assez maladroit pour repousser des cœurs qui voloient au-devant de lui, et leurs adversaires avoient profité de cette faute. M. l'adjudant Galbaud, cherchoit à la réparer, et s'occupoit du soin de faire revenir l'opinion publique. On ne lui en donna pas le temps: tout, jusqu'aux moyens qu'il tenta pour atteindre ce but, servit à précipiter le coup sous lequel lui et son frère devoient succomber.

Sur ces entrefaites, on apprit au Cap que, par un ordre exprès de la commission civile, M. Duquesne, ancien officier de la marine, propriétaire aux Gonaïves où il commandoit un

corps de volontaires, avoit été arrêté et conduit en prison à Saint-Marc. Son crime étoit d'avoir fait fusiller trois ou quatre brigands pris les armes à la main, au lieu de les envoyer devant un tribunal spécial, créé depuis peu par Sonthonax, et chargé de prononcer sur les délits de ce genre. Cet excès de rigueur envers un officier universellement estimé indigna tout le monde. M. de Nully, déjà suspect par ses liaisons avec M. de Fontange, acheva de se perdre en sollicitant l'élargissement de M. Duquesne. M. Galbaud lui-même, qui, en augmentant dès son arrivée au Cap les pouvoirs de ce dernier, avoit contribué à son malheur, ne put rien pour lui. Cependant la paroisse des Gonaïves, dont il avoit été le défenseur, résolut de tout tenter pour obtenir sa liberté. Les gardes nationaux pouvoient à peine contenir leur rage; ils vouloient fondre sur Saint-Marc, enfoncer les portes de la prison où gémissoit leur capitaine, le soustraire au tribunal qui devoit le juger, et le replacer à leur tête pour être encore l'effroi des brigands de toutes les couleurs.

Une démarche aussi violente auroit été plus dangereuse qu'utile, si ceux qui vouloient la tenter, n'avoient senti la nécessité d'aller plus loin. Le moment paroissoit favorable; on connoissoit aux Gonaïves la haine et la jalousie qui divisoient déjà le gouvernement et la commission civile. On crut

devoir mettre à profit cette circonstance. Un député, chargé de sonder les dispositions du général et autorisé à lui communiquer celles de la paroisse, arriva au Cap, et s'adressa à M. l'adjudant-général, Galbaud. Depuis son retour du cordon de l'ouest, cet officier étoit soupçonné et observé de près. Le député lui-même avoit été proscrit par le club du Cap le 19 octobre; l'un et l'autre crurent ne pouvoir dérouter les espions qu'ils savoient être attachés à leurs pas, qu'en se donnant un rendez-vous, à neuf heures du soir, sur la place d'armes. Le mouvement continuel de ce quartier, l'un des plus fréquentés de la ville, sembloit le rendre peu propre à former une conjuration, et fut précisément ce qui lui valut la préférence. M. Galbaud eut seulement la précaution de s'y rendre en habit bourgeois.

Le député ouvrit la conférence par un abrégé historique de la tyrannie des commissaires, et rappela leurs procédés envers MM. de Blanchelande, d'Esparbès, de Cambefort, de Tousard, de Fézenzac et Duquesne; puis il dit à M. Galbaud : « Voilà le fruit de la foiblesse, le système de « la modération a perdu tous les généraux. Vous « êtes perdus vous et votre frère, si vous suivez « leurs traces. En vain vous soumettriez-vous à « devenir l'instrument des barbares desseins de « nos communs ennemis; vous ne leur inspire-

« rez aucune confiance. Le seul moyen d'éviter « votre ruine, qu'ils ont déjà jurée, c'est de « vous rendre forts et redoutables. Vous trou« veriez cet avantage aux Gonaïves : les troupes, » les habitans, leur fortune, tout est à vos or« dres ; on n'attend que vous. Venez par votre « présence sauver l'innocence et la valeur op« primées dans la personne de M. Duquesne ; « faites cesser le scandale de voir deux misérables « ergoteurs en imposer à tous les généraux ; ven« gez la morale, la probité, la justice, audacieu« sement foulées aux pieds par deux scélérats « dignes du dernier supplice. Délivrez enfin la « colonie gémissante sous le plus honteux escla« vage, et dont vous et M. le général êtes la « dernière espérance. »

M Galbaud avoua que, quelque hardi et périlleux que fût le parti de quitter le Cap, il seroit peut-être nécessaire d'y recourir ; et, sans s'expliquer positivement sur le mode ni sur l'époque de l'exécution, il voulut connoître l'opinion politique des habitans de la paroisse ». Elle n'est pas « douteuse, lui répondit le député ; nous sommes « tous royalistes, et par conséquent, gens d'hon« neur ; au défaut du succès, il nous reste une res« source ; les Espagnols nous donneront asile, « nous en avons l'assurance. » Cette confidence que le député croyoit propre à déterminer M.

Galbaud, jeta au contraire celui-ci dans l'irrésolution. Attaché au nouvel ordre de choses, et révolutionnaire par principes, il n'entendit pas sans dépit la profession de foi des habitans des Gonaïves. Le député ne put savoir jusqu'à quel point cette connoissance influa sur les projets de M. Galbaud, mais, à coup sûr, elle en suspendit la communication; cet officier devint rêveur, pensif et silencieux; enfin il prit la parole, et dit: « J'ai été retenu quelques instans par la différence de nos opinions; mais, tout bien consideré, cet obstacle n'est pas invincible; on est toujours d'accord quand on veut le bien. Néanmoins, je dois vous déclarer ici que l'intervention des Espagnols est une chose à laquelle il ne faut plus penser. — Et pourquoi se priver d'un appui aussi utile? — Nous avons sur cette puissance des desseins incompatibles avec ceux que vous proposez; elle doit être la première punie de la coalition formée contre la France. — Comment? — En s'emparant de son territoire. — Vous attendez donc de grandes forces; car une guerre nouvelle avec les Espagnols, lorsque nous ne sommes pas en état de résister aux esclaves, me paroît une folie aussi absurde que dangereuse. — Pas aussi absurde que vous le pensez. Est-il impossible de réunir tous les nègres révoltés en les rendant libres, d'en faire une

armée formidable appelée à la conquête de l'île entière, et peut-être à de plus hautes destinées? Ici le député, sentant le prix de l'aveu qui venoit d'échaper à M. Galbaud, lui dit : J'ai bien entendu parler vaguement d'une entreprise à peu près pareille, mais je n'ai pu croire qu'on désirât sérieusement la mettre à exécution. Je ne me serois jamais douté, ajouta-t-il, que vous, colon, voulussiez concourir à un plan formé par les commissaires; et qui, sans rien changer au cours des événemens d'Europe, vous feroit exécrer de la colonie dont vous auriez causé la perte. — Vous vous abusez, les commissaires ne sont pas les auteurs du projet; je ne me conforme point à leurs vues que j'ignore, mais j'obéis à des ordres supérieurs. — D'où partent-ils? — De France, du conseil exécutif lui-même; la résolution a été irrévocablement prise par lui, et il faut à tout prix que sa volonté s'accomplisse (1).

Cela suffit au député pour juger l'homme auquel il avoit affaire; il vit que, sans un miracle, tous les efforts, tous les sacrifices des véritables colons pour sauver leur pays seroient infructueux. La conférence ayant été remise au lendemain, M.

---

(1) Voyez le décret du 5 mars 1793, et les lettres de M. Monge des 15 et 16 février.

Galbaud ne put pas se trouver au rendez-vous. Dès le matin, un ordre des commissaires l'avoit constitué prisonnier sur la flûte *la Normande*. En vain le général réclama son élargissement ou une cour martiale pour le juger : il ne fut point écouté ; à peine daigna-t-on lui répondre. Destitué bientôt lui-même de sa place de gouverneur (1), il alla joindre son frère à bord. Le député des Gonaïves, qui de ce moment se tint caché, fut aussi arrêté chez lui, et conduit en prison.

Quelque mépris qu'inspirât M. Galbaud, sa chute produisit une grande sensation. Le Cap étoit dans l'effervescence la plus grande. Tout présageoit une crise prochaine. Cependant personne ne cherchoit à la détourner : on se contentoit de gémir en silence. Telle étoit l'inertie de tous les habitans, que, semblables à des victimes qu'on traîne à l'autel, ils voyoient le couteau qui alloit les frapper, et ne faisoient rien pour s'y soustraire. Une foule de mulâtres, étrangers à la province du nord, avoit suivi les commissaires, de tous les points de la colonie. Les chefs de cette caste, parvenus tout à coup au faîte du pouvoir, affichoient une hauteur et une importance qui formoient un contraste frappant avec leur bassesse réelle. Il n'est

(1) Proclamation des commissaires civils du 13 juin.

pas besoin de dire que, si les plus instruits, les plus sages d'entre eux, furent enivrés de leur fortune au point d'oublier toute convenance, les prétentions et les voies de fait de ceux qui n'avoient reçu aucune éducation, se renouvelant tous les jours, devinrent si intolérables, qu'il fallut les réprimer par la force. Elles ne cessèrent que lorsque les blancs, obligés de se mesurer avec eux, les eurent punis de leur vanité. Il y eut même au Carénage plusieurs rixes entre les marins et les mulâtres tour à tour vainqueurs et vaincus. Quiconque a observé le génie des matelots, concevra sans peine l'effet que dut produire sur tous les équipages la connoissance de ce qui se passoit à terre. La fermentation qu'elle excita ne se borna pas à un seul vaisseau, mais s'étendit à tous les bâtimens de la rade. On sait que MM. Galbaud étoient à bord de *la Normande*. Attentifs à tout ce qui pouvoit servir leur vengeance, ils accueillirent les plaintes des marins, et, par des insinuations, fomentèrent leur ressentiment; il n'étoit pas facile de prévoir où tous ces mouvemens aboutiroient. Peut-être se seroient-ils calmés d'eux-mêmes, si de part et d'autre on n'avoit désiré une commotion. Indépendamment de MM. Galbaud, les officiers de la marine détestoient les commissaires dont ils avoient à se plaindre, et

auxquels ils étoient eux-mêmes suspects. M. de Sercey savoit très-bien que, sans le bon esprit de l'équipage de *l'Eole*, il n'eût point conservé le commandement de ce vaisseau. M. de Cambis ne pouvoit pas avoir oublié que Polverel s'étoit permis, quelques jours auparavant, chez M. Laveaux, de l'apostropher de la manière la plus arrogante. La rade étoit remplie de mécontens et de proscrits, parmi lesquelles MM. Tanguy et Thomas Millet se distinguoient par leur esprit inquiet et turbulent. Dès l'arrivée de M. Galbaud au Cap, ils avoient entretenu avec lui une correspondance qui duroit encore quand ce général fut destitué et conduit à bord de *la Normande*. Pendant leur séjour en rade ils eurent tous trois occasion de se voir, de se parler, et jurèrent une haine éternelle aux dictateurs ; elle se fût probablement exhalée en vaines imprécations, sans les rixes des matelots et des mulâtres. Cet événement lia davantage MM. Tanguy, Millet et Galbaud, par l'espoir qu'il leur donnoit d'amener une scission ouverte entre la terre et la mer.

Dès qu'on eut reconnu la possibilité de l'insurrection, l'on s'occupa des prétextes propres à la faire naître et des agens qui pourroient la diriger ; les uns et les autres se trouvoient en rade. Quelle que fût la puissance des dictateurs, ils auroient, par le rassemblement de tous les

déportés dans un même lieu, commis une faute bien grave, si, à tout événement, la résolution de détruire la ville et la colonie n'avoit pas été prise par eux. Ils ne pouvoient ignorer que le désir de la vengeance s'exalte par la facilité de se satisfaire. M. Galbaud, qui avoit paru subir son sort sans murmurer n'eut pas plutôt entrevu la possibilité de le changer, qu'il ne s'occupa plus que des moyens d'y parvenir. Il fut puissamment aidé par un sergent du bataillon d'Artois renvoyé de la colonie, comme ennemi des hommes de couleur, contre lesquels il avoit été ameuté par le club du Port-au-Prince. A la haine que tous les soldats portoient aux mulâtres ce sergent joignoit le talent d'improviser, avantage qui lui avoit donné un grand ascendant sur tous ses camarades. M. Galbaud l'attacha sans peine à ses intérêts, et fit de lui le levier au moyen duquel il souleva toute la rade contre les commissaires.

---

## CHAPITRE XIX.

*Nouveaux progrès du despotisme des commissaires. Prétentions des mulâtres. M. Galbaud se met à la tête d'une insurrection. Combat dans les rues du Cap. Incendie de cette ville. Départ de la flotte pour les Etats-Unis d'Amérique.*

---

Si l'insurrection n'avoit pas encore éclaté au Cap, c'étoit grâce au caractère paisible des habitans de cette ville, au mépris qu'ils avoient conçu pour le gouverneur, et au rayon d'espérance que la commission civile avoit fait briller à leurs yeux en blâmant avec beaucoup d'amertume la nouvelle administration. Ils ne tardèrent pas à être désabusés. A peine le gouverneur eut laissé le champ libre aux commissaires, que ceux-ci montrèrent ouvertement leurs principes et leur politique. Les mesures illégales dont ils avoient fait un crime à M. Galbaud, furent précisément

celles qu'ils adoptèrent de préférence. Après avoir blâmé sa conduite, ils osèrent la prendre pour modèle, et ne craignirent pas de renchérir sur lui par leur impudence et leur rapacité. Une proclamation motivée sur les besoins pressans du gouvernement, et dont un article précis interdisoit toute espèce de remontrance, annonça aux négocians qui avoient assisté à la séance extraordinaire, convoquée par M. Galbaud, qu'une somme de six cent mille livres, pour laquelle ils étoient solidaires les uns des autres, devoit être incessamment comptée par eux à l'administration.

L'étonnement et la douleur que cette mesure produisit sont plus faciles à imaginer qu'à décrire. On se demandoit avec inquiétude quel seroit le terme de tant de vexations, et jusqu'à quand les malheureux colons seroient victimes de la perfidie et de l'avidité des vautours qui, sous différens noms, dévoroient les restes de Saint-Domingue. En effet, ce pays sembloit condamné à n'avoir pour administrateurs que les plus ineptes ou les plus pervers des hommes. Les commissaires, oubliant leurs promesses, provoquoient eux-mêmes une insurrection par le mépris des usages les plus respectés, par la violation des lois les plus essentielles. Pour pousser à bout des esprits sur lesquels leur despotisme

n'avoit encore produit qu'une terreur immobile et muette, ils firent répandre le bruit que tous les blancs indistinctement seroient déportés, parce que la différence de couleur suffisoit pour les rendre ennemis des mulâtres. On sent bien que la publicité donnée à ce projet avoit surtout pour but de provoquer un mouvement séditieux, en exaspérant la haine, et en faisant une nécessité de la résistance. Les commissaires ne devoient pas s'attendre que des propriétaires poussassent la longanimité jusqu'à se laisser dépouiller et proscrire par leurs affranchis. Ils avoient calculé que l'excès de la tyrannie jetteroit la classe blanche dans le désespoir, et la forceroit à courir les chances d'une insurrection. C'étoit aussi ce qu'ils désiroient, et tout étoit préparé pour la réussite de ce plan. Loin de contenir les mulâtres dans les bornes de la modération, ils excitèrent de plus en plus leurs désirs ambitieux, par l'espoir d'une possession exclusive très-prochaine. D'un autre côté, les capitaines marchands, qui se voyoient retenus en rade sans motif et par la seule volonté des commissaires, irrités avec raison contre un retard qui exposoit le convoi à devenir la proie des Anglais, flattés en outre de se voir consultés par le gouverneur, cédèrent à ses insinuations et lui garantirent l'appui de leurs équipages. Maître des forces maritimes, M. Galbaud

communiqua son projet à M. de Fézenzac, toujours prisonnier sur l'*Inconstante*, en le priant de concourir au succès par sa présence et par ses conseils ; mais cet officier général, qui connoissoit l'incapacité du gouverneur, ne voulut pas partager ses torts ni aider à combler la mesure des maux de la colonie. Il refusa.

D'après l'état des esprits, on pense bien que le désordre alla toujours en augmentant. Un matelot ne pouvoit pas se montrer à terre sans être insulté. Il s'ensuivit plusieurs combats sur le rivage, toujours provoqués par les mulâtres, contre lesquels des plaintes graves furent portées aux commissaires. Le public s'attendoit qu'ils feroient un exemple sévère des plus coupables, il se trompa : la seule disposition qu'ils crurent devoir adopter, fut de défendre à tous les marins, officiers ou matelots, de venir à terre après sept heures du soir.

La sévérité de cet ordre révolta moins que la partialité des commissaires pour une caste qui, non contente de jouir des droits qu'on lui avoit accordés, en faisoit un abus révoltant et scandaleux, parce qu'elle croyoit avoir acquis celui de tout dire et de tout oser impunément. Comme la consigne s'étendoit jusqu'aux états-majors, les officiers qui les composoient, humiliés de se voir confondus avec des matelots,

indignés d'avoir été sacrifiés à des mulâtres, voulurent savoir la cause de cette mesure. Une députation d'officiers des différens vaisseaux se rendit à la commission civile pour s'en informer. Elle ne fut pas reçue. Polverel et Sonthonax, retirés dans leur cabinet, s'occupoient dans ce moment d'une affaire de la plus haute importance, et qui absorboit toutes les facultés de leur esprit. Il s'agissoit de consacrer par une fête patriotique le triomphe de la liberté et de l'égalité. Indépendamment du banquet splendide où chacun feroit le serment de vivre libre ou de mourir, outre l'appareil militaire qui devoit rendre cette cérémonie plus imposante, les commissaires ordonnèrent que le spectacle, interrompu depuis le premier jour de la révolte des nègres, s'ouvriroit par une représentation *gratis* de la *Servante-Maîtresse*, pièce choisie à dessein, et qui offroit, à raison de son titre et des circonstances actuelles, une allusion que les mulâtres croyoient bien fine et bien piquante, mais qui n'étoit que plate et grossière. Leur vanité ne sembloit pas même encore satisfaite. Comme, d'après leur façon de voir, l'égalité décrétée devoit avoir non-seulement nivelé les rangs, mais étouffé tout sentiment de dignité et de convenance, il fut décidé que les loges seroient ouvertes à toutes les couleurs; et, afin de ne laisser aucun moyen à la délicatesse offensée,

d'éviter une humiliation douloureuse, on ajouta que les personnes blanches des deux sexes qui, par leur absence, montreroient de l'aversion pour les citoyens régénérés, et de la résistance à la loi du 4 avril, seroient signalées à l'autorité.

Le temps nécessaire aux préparatifs fut rempli par les plaisirs les plus propres à enivrer les mulâtres, à désespérer les blancs, et à précipiter une catastrophe qui, sur les débris de la fortune, et même au prix de l'existence des uns et des autres, devoit élever les nègres à la liberté. On ne peut se faire une idée de ces orgies appelées fêtes patriotiques, où les femmes de couleur, fières d'être devenues les idoles du jour, tenoient le premier rang et jouoient le premier rôle. Il faut avoir vu l'air faussement modeste, la contenance gauchement assurée de toutes les jeunes mulâtresses; avoir entendu leur jargon, tantôt précieux et sentimental, plus souvent équivoque et libertin, avoir observé les efforts maladroits qu'elles faisoient pour couvrir le vice du masque de la vertu, et pour déguiser sous le maintien de l'innocence les habitudes de la débauche. Qu'on ajoute à ce tableau grotesque le sérieux composé d'un groupe de vieilles mulâtresses et négresses, ébahies des égards dont elles étoient l'objet pour la première fois; et le fracas, le ton bruyant de quelques hommes de couleur, s'appliquant à singer les

blancs, mais condamnés à n'offrir, pour résultat de toutes leurs peines, qu'une caricature encore plus dégoûtante que ridicule.

A quelque extravagance que se portassent les mulâtres, leur conduite n'étoit pas la plus vile ni la plus criminelle. Dans cette circonstance, des blancs, oubliant et l'honneur et l'estime qu'ils se devoient à eux-mêmes, poussèrent la bassesse jusqu'à courir au-devant de leur propre honte, jusqu'à s'enorgueillir de leur humiliation. Puisse leur ambition trompée dans ses espérances, puisse le mépris général qui accompagna leur dégradation, et qui, au lieu des emplois et du crédit dont ils se flattoient, fut le seul prix qu'ils en retirèrent, devenir pour eux la preuve qu'il ne faut jamais fronder l'opinion publique, jamais transiger avec sa conscience, et qu'on doit toujours prendre pour base de sa fortune, non des foiblesses honteuses, non des complaisances avilissantes, mais la force de l'âme et le noble usage de ses talens !

Les états-majors de la rade, ne désespérant point de vaincre l'opiniâtreté des commissaires, les firent prier, par une seconde députation, de révoquer la consigne dont ils s'offensoient. Elle ne fut pas peu étonnée en entrant dans la grande salle du gouvernement, de voir, au milieu d'un groupe composé de ce qu'il y avoit de plus impur dans la ville, une espèce de saltimbanque blanc, monté sur

une table, tenant une bouteille d'une main, un verre de l'autre, et criant à tue tête : *Allons enfans de la patrie!* Le chef de la députation comprit que le lieu où l'on célébroit cette agape civique n'étoit guère convenable pour parler d'affaires ; il attendit dans un autre appartement le commissaire, qui bientôt vint l'y trouver. A peine Sonthonax eut-il connoissance du motif de cette visite, qu'il prit un ton de hauteur très-propre, selon lui, à intimider ceux qu'il appeloit des factieux. La députation revint sans avoir rien obtenu, et l'on apprit le lendemain que les équipages avoient reçu l'ordre d'arrêter et de livrer les contre-amiraux. Ce nouvel acte de despotisme étoit une faute d'autant plus grave, qu'il montroit en pure perte la haine des commissaires. Les équipages avoient trop en horreur les mulâtres, et par suite, détestoient trop ceux qui les protégeoient, pour se prêter à cette mesure. Elle porta l'indignation à son comble, et détermina l'envoi d'une troisième députation expressément chargée d'annoncer aux commissaires la résolution où toute la rade étoit, de ne plus se soumettre à une consigne qu'ils n'avoient pas eu le droit d'établir..

L'orateur remplit parfaitement sa mission ; son discours énergique, et mieux encore, cent vingt personnes qui le suivoient, force plus que suffisante pour enlever dans l'instant même les com-

missaires, firent impression sur leur esprit; ils sentirent qu'ils avoient pris une fausse mesure, et cherchèrent à l'excuser en l'attribuant à des soupçons qui leur avoient été inspirés contre les états-majors des vaisseaux, dont ils reconnoissoient l'injustice, et qu'ils vouloient faire oublier par tous les témoignages d'estime et de confiance. « On doit, dirent-ils, croire d'autant plus à notre sincérité, que, d'après les lumières récemment acquises, nous n'avons pas attendu l'arrivée de la députation pour lever une consigne dont le civisme éprouvé des officiers de la marine avoit eu raison de s'indigner. »

Ces flagorneries, qu'on dut attribuer à la crainte, ne firent qu'enhardir les chefs de la conjuration tramée en rade. Les contre-amiraux avoient trop appris à connoître les commissaires, pour se fier à leurs protestations. D'un autre côté, les mulâtres avoient pris un vol si haut, que la commission civile n'auroit peut-être pas osé le ralentir, quand même elle en auroit eu le désir et la volonté. Mais elle n'avoit pas préparé la destruction de Saint-Domingue pour s'arrêter au moment de la crise qui devoit l'opérer. La levée de la consigne, qui eût peut-être calmé l'effervescence, si on eût contenu les mulâtres, devint inutile par l'attentat nouveau qu'ils commirent sur un matelot attendant à la cale la chaloupe de son

bord. Seul contre trois d'entre eux, qui, après l'avoir iujurié, se disposoient à l'assommer, il se réfugia dans la boutique d'un tailleur nommé Pelletier. La rage de ses adversaires alla jusqu'à vouloir l'en arracher. M. Pelletier, témoin d'un si grand acharnement, prit la défense du marin; voyant ses prières inutiles, et les mulâtres, toujours plus forcénés, prêts à forcer l'entrée de sa maison, il eut recours à son fusil, et crut par ce moyen leur en imposer. Mais aussitôt ils abandonnèrent le matelot pour tomber sur son défenseur, désarmèrent celui-ci d'autant plus aisément, que le fusil n'étoit pas chargé, l'accablèrent d'injures, et lui firent à coups de sabres plusieurs blessures graves pour lesquelles il fut obligé d'aller à l'hôpital.

Cet acte d'une violence sans exemple, resté impuni, détermina l'insurrection. Il devint impossible de contenir la fureur des matelots et les murmures du peuple. Le général Galbaud, instruit de la situation morale du Cap, témoin de la fermentation qui agitoit la rade, ayant combiné toutes ses mesures dans un entretien qu'il avoit eu la veille avec le commandant des forces de mer, leva le masque, et commença les hostilités. Il fit d'abord distribuer quelques exemplaires d'un projet de proclamation par laquelle il rendoit compte au peuple des motifs de sa résistance, et réclamoit

le secours de tous les bons citoyens, afin de reprendre une autorité dont les commissaires n'avoient pu le dépouiller sans injustice. Il ne s'en tint pas là : sa tête ardente et son esprit exalté lui montroient les choses sous un point de vue si faux, qu'il crut utile à sa cause de faire parade de son jacobinisme, et nécessaire au succès de son plan de dire force injures aux rois. Ce n'étoit pas le moyen de réussir. Toutes les personnes instruites et sensées, presque tous les colons, éclairés par l'expérience ou mus par le sentiment, déploroient la mort d'un roi qui n'auroit pas péri sur un échafaud, si sa bonté, sa piété et son inaltérable amour pour son peuple n'avoient pas égalé la perversité et la rage de ceux qui l'y condamnèrent. On regrettoit unanimement l'administration sous laquelle on avoit joui d'un repos et d'une opulence qui n'étoient plus. Sur les représentations d'un habitant respectable, à qui la proclamation fut communiquée, le gouverneur en supprima tout ce qui n'avoit pas un rapport direct avec les circonstances où il se trouvoit.

Jusqu'à ce moment les deux frères Galbaud n'avoient pas osé quitter la gabare *la Normande*. Mais le jour d'après leur conférence avec le commandant de l'escadre, on les vit arriver à bord du *Jupiter*, vaisseau amiral, accompagnés de

quelques soldats parmi lesquels étoit le sergent du bataillon d'Artois. Le premier soin du général fut de monter à la tribune (1). L'équipage prévenu se rassemble autour de lui. Il est écouté en silence; on applaudit à la résolution qu'il manifeste de se venger des commissaires. Son frère lui succède, et, dans un discours travaillé avec plus d'art, récapitule leurs crimes. Il rappelle le projet formé et exécuté par eux de livrer la colonie aux mulâtres. Il invite les équipages à seconder de leurs efforts la résolution que tous les citoyens blancs ont prise, de se soustraire au joug honteux qui les menace. « Vous le devez « d'autant plus, s'écria-t-il, que la France vous « a confié le soin de défendre sa colonie la plus « importante. Non, vous ne tromperez pas son « espoir; l'honneur du nom français ne sera pas « flétri par vous. Je ne parle pas de vos injures « personnelles. Si le despotisme de nos communs « ennemis s'étoit borné à des outrages qui vous « fussent particuliers, je vous engagerois à faire « à la tranquillité publique le sacrifice de votre « ressentiment. Mais ce n'est pas vous seuls qu'ils « oppriment; leur tyrannie pèse également sur « tous les colons. Ils tendent à l'entière subversion

(1) On avoit donné ce nom à une espèce de palier formé par l'escalier qui monte du pont à la dunette.

« de cette île malheureuse. Montrez-vous donc « les défenseurs d'un pays que deux monstres « cherchent à détruire, et soyez sûrs que vous « trouverez autant de personnes qui applaudiront « ou concourront au succès de vos efforts, qu'il y » a de blancs en France et dans la colonie. »

Des matelots de tous les bâtimens de guerre et de commerce étoient en ce moment rassemblés sur *le Jupiter*. Retournés à leurs navires respectifs, ils rendirent compte de ce qui venoit de se passer à bord du vaisseau amiral. Le sergent d'Artois, qui s'étoit transporté sur *l'Eole*, répéta et paraphrasa, au milieu des applaudissemens, ce qu'il avoit entendu dire à MM. Galbaud. Tous les équipages se modelèrent sur celui du *Jupiter*. M. de Cambis ayant été mis par le sien aux arrêts dans sa chambre, M. de Sercey, et successivement tous les autres commandans des bâtimens de guerre éprouvèrent le même sort. De cet instant, M. Galbaud commanda seul en rade. Le premier usage qu'il fit de son autorité, fut de convoquer une assemblée des capitaines marchands auxquels il communiqua ses desseins, en les priant d'y concourir par leurs avis et par leur assistance. Ce n'étoit là qu'une mesure de forme, l'insurrection ayant été résolue par ceux qui avoient le plus d'influence, et la résistance à l'oppression ayant été reconnue indispen-

sable. Les capitaines offrirent au général leurs équipages pour l'aider dans une lutte au succès de laquelle ils se regardoient comme aussi intéressés que lui.

Tout sembloit favoriser M. Galbaud ; les commissaires mal instruits, n'avoient que des notions incertaines de la conjuration ; ou, pour mieux dire, ils feignoient une ignorance à l'ombre de laquelle ils voyoient approcher avec plaisir l'instant qui devoit combler leurs vœux.

Depuis deux jours, il n'existoit plus de communication entre la terre et la mer, et l'on ignoroit absolument ce qui se passoit en rade. On l'apprit enfin d'une manière non équivoque, mais terrible. Le 20 juin à dix heures du matin, tous les bâtimens marchands reçurent ordre de se retirer au fond de la baie, et les vaisseaux *le Jupiter* et *l'Eole* s'embossèrent devant le Cap. A l'aspect de ces deux forteresses flottantes, dont les canons détapés sembloient prêts à foudroyer la ville, et d'une multitude d'embarcations remplies de matelots et de soldats armés, l'épouvante devint générale. On se voyoit à l'instant d'une crise qui alloit décider du sort de la colonie, de la fortune, et même de l'existence de tous ceux qui se trouvoient au Cap. A trois heures après midi, le général Galbaud fit tirer un coup de canon et hisser un pavillon bleu,

signal convenu du départ des troupes. Lui-même s'embarqua dans une chaloupe armée d'un obusier et portant pavillon national. Son frère le suivoit dans un grand canot. Une foule d'autres embarcations, parties en même temps de tous les navires, allèrent aux différentes cales qu'on leur avoit indiquées. Celle qui aboutit à la rue du Conseil, vers laquelle le général se dirigeoit, étoit la seule où il y eût quelque résistance à craindre, parce que le poste de l'arsenal qui la touche avoit été renforcé une demi-heure auparavant par un détachement composé de dragons d'Orléans et d'hommes de couleur. Soit que le commandant de ce poste n'eût pas l'ordre formel de s'opposer à la descente, soit par d'autres motifs qui n'ont pas été connus, il ne fit aucun mouvement. M. Galbaud descendit sans obstacle aux cris de vive la nation, et marcha aussitôt vers le Gouvernement, montant par la rue du Conseil, et commençant les inepties sans nombre qui devoient marquer sa conduite, par laisser derrière lui l'arsenal au pouvoir d'une troupe sur la fidélité de laquelle il ne pouvoit se fier. Mais le hasard le servit au défaut de la prudence. Une patrouille de dragons à cheval, escortant le fils de Polverel qui portoit des ordres à ce poste, ayant été rencontrée par M. Galbaud, il la fit envelopper et conduire à bord prisonnière.

Ce fut la dernière faveur qu'il obtint de la fortune. Pendant qu'il s'avançoit par les rues du Conseil et de Sainte-Marie, et que M. de Beaumont, officier de marine, montoit avec sa colonne par celle de Notre-Dame, à l'extrémité de laquelle on voyoit la grille du jardin du Gouvernement, l'adjudant-général Galbaud, parvenu au Champ-de-Mars, y trouva les mulâtres rangés en bataille, les battit et les mit en déroute. L'intérêt que lui témoignèrent plusieurs soldats qui, des fenêtres des casernes, avoient vu le combat, lui fit croire qu'il pouvoit s'approcher d'eux sans danger, pour les engager à venir seconder les efforts de leur général. Tous y parurent disposés. Un officier d'infanterie, nommé Corus, accompagné d'une trentaine d'hommes, s'avança vers l'adjudant-général avec l'intention apparente de se réunir à lui. Celui-ci, préoccupé de cette idée, en doutoit si peu, que, non-seulement il ne rallia pas son détachement, mais il négligea toute précaution, et ne connut le piége dans lequel il étoit tombé que lorsqu'on l'eut désarmé et traîné par force au Gouvernement, d'où les commissaires le firent conduire chargé de chaînes au Haut-du-Cap.

Pendant que ces événemens se passoient au Champ-de-Mars, le corps que dirigeoit le général Galbaud, parvenu à la place Montar-

cher, aperçut les volontaires qu'il prit pour des ennemis. Ceux-ci fusillés d'un côté par les mulâtres qui étoient postés au coin du couvent des religieuses et dans le jardin du Gouvernement, de l'autre par le détachement du général, furent obligés de céder le terrain à la colonne de M. de Beaumont. Ni l'avantage de la position des mulâtres, ni l'absence du général qui avoit disparu, n'arrêtèrent la marche de cette colonne. A la tête d'une compagnie du bataillon d'Artois et de quelques habitans déportés du Port-au-Prince, M. de Beaumont força la grille du jardin, la bayonette au bout du fusil. Rien ne put résister à son impétuosité, les mulâtres se dispersèrent. Ne voulant pas leur donner le temps de se rallier, il s'avança vers la seconde grille, parvint sur la terrasse et atteignit la grande porte du Gouvernement. Il alloit en franchir le seuil, lorsqu'une balle, partie de l'intérieur, lui fracassa le genou (1), et le contraignit de s'arrêter au moment où il alloit remporter une victoire décisive, en s'emparant des commissaires.

Ceux-ci, malgré la chance heureuse du Champ-de-Mars, se crurent un moment perdus sans retour. Polverel parloit déjà de fuir ou de se rendre; Sonthonax, plus calme et plus résolu,

---

(1) Il mourut de cette blessure à Norfolk en Virginie.

en jugea autrement. Il prévit que cette multitude indisciplinée se disperseroit d'elle-même, si on résistoit à son premier choc. La blessure de M. de Beaumont justifia ses conjectures ; la colonne, privée d'un chef que personne n'osoit remplacer, exposée à la fusillade meurtrière qui partoit des fenêtres du Gouvernement, émue par les prières de M. de Beaumont qui sollicitoit chaque soldat de ne pas l'abandonner aux mulâtres, se mit en retraite. De ce moment tout fut perdu, les matelots regagnèrent en courant le bord de la mer. Les volontaires, qui, après beaucoup de peine, étoient parvenus au Champ-de-Mars, à dessein de seconder l'adjudant-général Galbaud, dont ils ignoroient la catastrophe, se trouvèrent seuls sous le feu des hommes de couleur embusqués dans les maisons circonvoisines. Ébranlés par la mort de leur commandant, M. Milhet, et par celle de deux ou trois de leurs camarades, abandonnés du général qui ne leur avoit donné aucune instruction, et dont la conduite étoit pour eux une énigme, ils prirent le parti de retourner au bas de la ville pour y acquérir les lumières, et recevoir les ordres dont ils avoient besoin. Ils trouvèrent M. Galbaud à l'arsenal, dont il s'étoit enfin emparé, et se rallièrent à ses troupes.

Le défaut d'ensemble, l'impéritie du général,

la prise de son frère, la blessure de M. de Beaumont, et il faut le dire, l'apathie des habitans du Cap, donnèrent, contre toute vraisemblance, la victoire aux commissaires. Néanmoins, quelque fâcheux que fût le résultat de cette journée, il pouvoit être facilement réparé par les efforts du lendemain. M. Galbaud, maître de l'arsenal, ayant l'artillerie, les munitions, les vivres et une communication libre avec la rade, conservoit presque tous ses avantages; ainsi en jugèrent les commissaires, qui crurent avoir un prétexte plausible pour frapper enfin le coup décisif. Dans un conseil tenu par eux à neuf heures du soir, il fut arrêté qu'on opposeroit la couleur noire à la blanche, en enrôlant tous les esclaves de bonne volonté, ceux même des prisons qu'on arma dans la nuit, et auxquels on fit jurer de défendre les délégués de la république contre les aristocrates, pour prix de la liberté qui leur fut accordée à l'instant.

A l'exception du quartier de la place de Clugny, que pillèrent les nègres et les mulâtres, la tranquillité de la ville ne fut pas troublée pendant la nuit; mais dès le point du jour, M. Galbaud d'un côté, et les commissaires de l'autre, se préparèrent à une seconde attaque. Tant bien que mal, le général avoit réorganisé ses troupes.

Un canon de vingt-quatre devoit s'avancer par la rue Notre-Dame et balayer tout ce qui voudroit s'opposer à la marche de sa colonne destinée à attaquer de front le Gouvernement. M. de Russy, à la tête des volontaires, eut ordre de se poster avec une pièce de campagne sur le premier plateau du morne des religieuses, et de battre le Champ-de-Mars, pendant qu'une autre pièce d'un calibre un peu plus fort, montée sur le Morne-à-Poirier qui est au-dessus de l'arsenal, dirigeroit son feu d'après les mouvemens de l'ennemi. Protégé par cette artillerie, le général se mit en marche. Si ses forces étoient plus imposantes, il avoit aussi à vaincre une résistance plus opiniâtre. A chaque carrefour le combat recommençoit; toutes les maisons étoient autant de redoutes dont il falloit faire taire le feu. Arrivé à la place d'armes, M. Galbaud fut attaqué par les mulâtres et par les troupes de ligne, qui, indécises la veille, avoient été attirées dans la nuit au parti des commissaires. Au premier choc, les matelots perdirent courage; et loin d'obéir à la voix de leurs chefs, ils les abandonnèrent pour enfoncer les portes des magasins, dont on les vit bientôt sortir courbés sous le poids des ballots qu'ils enlevoient. Les soldats de marine suivirent cet exemple. Le reste de la colonne, trop foible pour résister,

ou plutôt effrayé des pertes qu'il avoit faites, se replia sur l'arsenal. Le général lui-même, frappé de terreur, courut vers la cale, criant que tout étoit perdu. En vain quelques habitans cherchèrent à relever son courage, et lui proposèrent de rallier les troupes; il ne sut que répondre, que faire, que devenir. Ses paroles, ses gestes, ses mouvemens peignoient le désordre de son âme. Enfin, à midi, il partit comme un éclair, sans mot dire, sans prévenir qui que ce fût de sa fuite, abandonna l'armée, et gagna précipitamment le rivage. Craignant de n'être pas assez tôt rendu à bord, il se mit dans l'eau jusqu'à la ceinture, et parvint de cette manière à un canot qu'on voyoit un peu au large, et aux matelots duquel il cria : » Mes amis, sauvez-moi! « sauvez-moi! »

Voilà quelle fut la conduite de M. Galbaud. Ses adversaires, comme on a déjà dû s'en convaincre, ne montrèrent pas plus de courage que lui. Dès qu'ils surent les blancs parvenus à la place d'armes, ils prirent la fuite et se retirèrent au Haut-du-Cap. Dans la situation déplorable où se trouvoit la ville, un homme du plus grand génie, doué d'un caractère indomptable, auroit eu de la peine à arrêter le mal. Plusieurs colons qui jugeoient combien il étoit grave, voulurent, en l'absence du général, tenter un nouvel effort

mieux combiné, qui pût les rendre maîtres du Cap. Mais il étoit impossible de rallier pendant quinze minutes trente hommes résolus de marcher à l'ennemi; l'esprit de confusion régnoit partout, il n'y avoit d'ardeur que pour le pillage. Les matelots et les soldats, chargés d'or, de bijoux et de marchandises précieuses, ne parloient que de retourner à bord. En vain leur disoit-on que le Cap seroit perdu, que la colonie périroit s'ils ne parvenoient à s'emparer de la ville; ces aperçus d'une politique prévoyante étoient trop au-dessus de leur conception; sourds à la voix de la raison, indifférens au sort d'un pays qui leur étoit étranger, ils voyoient de sang-froid les malheurs des colons, dont ils combloient la mesure par leur indiscipline et leur brigandage.

La fuite de M. Galbaud est à peine concevable; il sembloit qu'après avoir pris un si honteux parti, ce général ne pourroit porter plus loin l'oubli de ses devoirs. Cependant son immobilité à bord de *la Normande*, son indifférence, ses discours, ajoutèrent encore à son ignominie. On s'attendoit à le voir revenir à terre, ne fût-ce que pour ordonner une retraite à laquelle il falloit se résoudre, malgré les sacrifices pénibles qu'elle devoit coûter. Point du tout. Son absence duroit depuis vingt-quatre heures; il savoit que les blancs

étoient partout repoussés ; cependant rien ne l'émeut, rien ne l'étonne ; il se croit à sa place. Il est persuadé que son temps ne peut être mieux employé qu'à rédiger des procès-verbaux, qu'à prendre des notes. A l'entendre, il est le seul qui ait fait son devoir. Ah ! s'il avoit l'ordre de tenter une insurrection pour provoquer la vengeance des commissaires, et de consommer la ruine de Saint-Domingue, sous le prétexte spécieux de travailler à son salut, il s'est parfaitement acquité de son rôle ; et il méritoit, comme il avoit l'impudeur de le dire, tous les éloges, toutes les grâces de la république.

Ce fut ainsi qu'il répondit aux sollicitations de plusieurs habitans, envoyés près de lui pour l'engager à faire une troisième tentative. Ils le trouvèrent assis devant un secrétaire, en bonnet de nuit, en pantoufles, et une plume à la main, occupé à écrire, et entouré d'un tas de paperasses. Ce n'étoit ni la place, ni le costume d'un général dont l'armée se trouvoit engagée dans un combat sanglant et terrible. Cependant tel se montra le général Galbaud, mélange de petitesse et de vanité, d'incurie et de présomption, de turbulence et de susceptibilité. Sollicité à genoux, prié les larmes aux yeux par MM. Walsh, Gauvain et de Russy, de se montrer encore une fois aux troupes, il persiste à demeurer

à bord, manifeste de l'humeur quand ont veut lui représenter ses devoirs, continue à donner des ordres absurdes sans en surveiller l'exécution, et croit encore à la victoire quand tout est évidemment perdu.

S'il fût impossible de décider M. Galbaud à redescendre à terre, on parvint à le ramener sur *le Jupiter*, et ce fut pour le voir monter à la tribune, pour l'entendre débiter une harangue à l'équipage. Ces complaisances envers la populace, cette espèce d'aveu de sa puissance, et le soin de consulter sa volonté, de flatter son amour-propre en feignant les plus grands égards pour son opinion, feront toujours d'elle un instrument docile entre les mains de celui qui ne craindra pas de s'avilir par de pareilles bassesses. Malgré les malheurs causés par l'impéritie de M. Galbaud, les matelots du *Jupiter* s'obstinèrent à le reconnoître pour leur chef, et ne voulurent pas permettre que M. de Cambis reprît le commandement de son vaisseau.

Au lieu d'une grande mesure à laquelle on s'attendoit de sa part, le général se contenta d'ordonner des renforts pour le poste de l'arsenal; vainement on chercha à lui faire comprendre que ce moyen ne termineroit rien, et ne garantiroit pas la ville de l'incendie; il ne voulut jamais en prendre d'autres. Désespérés d'une aussi lâche

obstination, deux créoles (1) lui proposèrent de foudroyer le Cap avec l'artillerie des vaisseaux, et d'en chasser ainsi les révoltés, dont on prendroit la place à un signal convenu. Ce moyen extrême et terrible, qui eût pu réussir la veille, ne pouvoit plus être d'aucune utilité. Pendant qu'on délibéroit en rade sur son exécution, Dufay, venu exprès du Haut-du-Cap, donnoit aux noirs, de la part des commissaires, l'ordre d'incendier la ville, et d'en massacrer impitoyablement tous les blancs. Tel étoit, disoit-il, le vœu de la France et de ses délégués. Aussitôt des nègres et des mulâtres pénètrent dans les maisons, mettent le feu aux lits et aux matières les plus combustibles, et égorgent tous ceux qui n'avoient pas encore fui. L'incendie s'annonce par une colonne de fumée épaisse et noirâtre qui s'élève dans les airs. Bientôt la flamme brille, tourbillonne, s'étend avec rapidité, et en moins de deux heures dévore les rues d'Anjou et de Vaudreuil. On avoit lieu d'espérer que le feu parvenu à la Fossette cesseroit faute d'alimens, lorsqu'à six heures du soir la brise de terre, accélérée par un orage qui avoit éclaté dans les montagnes, succédant tout à coup à celle du large, vint donner aux flammes une direction

(1) MM. Walsh et Condemine.

nouvelle et une activité si prodigieuse, que la ville du Cap toute entière en devint la proie.

Quel spectacle affreux! Bientôt les ténèbres de la nuit disparurent devant cette clarté funèbre. Des vaisseaux de la rade où ils s'étoient réfugiés, des mornes qu'ils cherchoient à gravir, les infortunés colons, entendoient le bruit du canon, les hurlemens des esclaves révoltés, la chute de leurs maisons consumées par les flammes, et les cris lamentables de leurs parens, de leurs amis égorgés par les brigands. Il sembloit qu'une mer de feu, agitée par la plus violente tempête, dirigeoit ses flots et exerçoit ses ravages sur la malheureuse ville du Cap. Au milieu des ruines et des cadavres, quelques personnes, réduites au désespoir, n'eurent pas le courage d'attendre la mort et volèrent au-devant de ses coups. Un riche négociant se brûla la cervelle; un autre termina ses jours par le poison; et, ce qui ne peut être raconté sans frémir, ce qu'on aura de la peine à croire, une femme dont le mari venoit d'être massacré à ses côtés, furieuse, éperdue, attacha à sa ceinture l'enfant de trois ans qu'elle portoit dans ses bras, et se précipita avec lui dans la mer.

Telle étoit la situation de la ville du Cap le 24 juin au soir, lorsque parvint en rade une

proclamation des commissaires portant l'ordre d'arrêter M. Galbaud et de le conduire prisonnier à bord de *l'America*. On conçoit aisément l'effet que cet ordre produisit sur le général. Dès qu'il en eut connoissance, il monta une troisième fois à la tribune, et fit part à l'équipage du malheur dont il étoit menacé. Il accusa le contre-amiral de vouloir, par la plus noire trahison, livrer sa personne à ses plus cruels ennemis; « à ces hommes qui ont réduit « en cendres la ville du Cap, qui veulent ruiner « la France par la perte de sa colonie la plus « importante. Ferez-vous un crime, s'écria-t-il, « à celui qui a cherché à prévenir tous ces maux? « Trahirez-vous le gouverneur à qui vous aviez « promis d'obéir? Livrerez-vous à des monstres « teints du sang de nos frères le général que vous « aviez choisi pour marcher à votre tête, qui « n'auroit pas trompé votre espoir, si les citoyens « du Cap, pour lesquels nous avons voulu nous « sacrifier, avoient montré autant de zèle à nous « seconder que vous avez déployé d'ardeur pour « les servir et les défendre? »

Une conduite aussi indigne avoit attiré sur M. Galbaud le mépris de tous les officiers; et c'étoit peut-être à ce sentiment, exprimé par eux avec trop de franchise, qu'il avoit dû l'engouement des matelots et des soldats de la ma-

rine, et l'ascendant qu'ils lui avoient laissé prendre. Cependant son discours fut loin de produire cet enthousiasme qui ne laisse plus aucun doute et qui termine toute délibération. Un tel honneur étoit réservé au sergent d'Artois, et surtout au maître d'équipage du *Jupiter*, homme brusque, ayant l'air sournois, la figure ignoble et l'œil hagard. Cette espèce de maniaque, auquel manquoit la capacité nécessaire à sa place, mais qui avoit acquis par ses menées une grande influence sur l'équipage, impatient de parler, et ne pouvant se faire entendre, prit son sifflet de maître; après l'avoir fait retentir de toutes ses forces comme s'il eût eu une manœuvre à faire exécuter, il leva la main, et s'écria : « Je demande la parole. »

On ne rapportera pas son discours, la chose est impossible. Il suffira de dire qu'en dernier résultat, d'après la motion du maître, l'assemblée prolongea les arrêts de M. de Cambis, et maintint de rechef M. Galbaud dans le commandement du vaisseau qu'elle lui avoit déféré.

Ces mesures disparates, ces outrages continuels faits au bon sens, à la raison, à l'ordre du service, se reproduisirent dans un conseil de guerre, tenu le lendemain à bord du *Jupiter*, et auquel furent appelés les capitaines de la marine marchande. Les projets les moins praticables et les idées les plus extravagantes y furent

proposés et rejetés tour à tour. Une opinion absurde et ridicule étoit détruite par une opinion plus ridicule et plus absurde encore. Enfin M. de Cambis, pressé d'arriver à une conclusion quelconque, prit la parole pour rappeler au conseil les véritables motifs de sa convocation. Il fit sentir quel pouvoit être le danger de perdre en discours inutiles un temps précieux, et dont le bon emploi devenoit de plus en plus important. L'assemblée, ramenée à la question sur laquelle elle devoit prononcer, arrêta que les magasins et la poudrière seroient vidés, qu'on encloueroit les canons des forts, et qu'un asile seroit offert à tous les habitans du Cap qui voudroient suivre la flotte dont le départ fut fixé au jour suivant.

Ainsi encore une fois, et l'on ne sauroit trop le faire observer, des étrangers sans aucune propriété décidoient du sort de Saint-Domingue. Les vrais colons n'avoient pas été consultés sur une attaque entreprise avec trop d'imprudence, et abandonnée avec trop de précipitation. Le combat une fois engagé, il falloit vaincre ou mourir : tel étoit l'avis de quelques généreux habitans, tel fut l'exemple qu'offrirent les braves volontaires. Conseils et efforts impuissans! Les brigands du Morne-Rouge, commandés par Pierrot, étoient accourus à la voix des com-

missaires. Un jour plus tôt, un jour plus tard, il falloit succomber. Plus de possibilité d'arrêter la violence des flammes; plus d'espoir de conserver la colonie. Dans cette extrémité, pleurant de douleur et de rage, les volontaires obéirent à l'ordre qui les rappeloit en rade, et abandonnèrent l'arsenal et le carénage à la fureur des brigands.

Quelque triste que fût le sort de la population blanche réfugiée à bord des vaisseaux, il n'étoit pas comparable aux outrages de tout genre éprouvés par celle qui étoit entassée aux casernes, ou errante dans les savanes du Haut-du-Cap. Toutefois les injures, les menaces, les fers et les coups étoient les moindres de ses maux. Une faim dévorante, et qu'irritoit encore la vue des alimens réservés aux seuls nègres, livroit les blancs à des tourmens qui ne peuvent se décrire, et qu'il faut avoir subis pour en connoître l'épouvantable horreur(1). Quelques femmes, invinciblement entraînées par la tendresse maternelle, ne pouvant plus offrir à leurs enfans exténués qu'un sein flétri et desséché, osèrent les présenter, mourans du plus terrible des supplices, aux commissaires et aux généraux qui se trouvoient près d'eux. Les mons-

---

(1) Un pain de munition se vendoit jusqu'à un quadruple, environ 88 livres tournois.

tres furent sans pitié, sans entrailles; ils virent d'un œil sec la pâleur et les larmes, ils entendirent sans émotion les gémissemens et les prières de tant de jeunes et innocentes victimes. Bientôt, joignant la calomnie à l'outrage, le blasphème à la férocité, ils ne crurent pas assez grande l'infortune de ceux qui les imploroient, et se firent un barbare plaisir de l'augmenter, en disant que le jour de la justice divine étoit enfin arrivé où, par sa destruction totale, la population blanche alloit expier le crime dont depuis long-temps elle se rendoit coupable.

Les habitans qui avoient été assez heureux pour trouver un asile et des secours en rade, éprouvèrent des inquiétudes d'un autre genre : l'idée d'incendier la flotte pouvoit venir à l'esprit des commissaires et des nègres. En tirant sur elle du fort Belair, à boulets rouges au moyen de deux ou trois brûlots, ou même de quelques matières combustibles dirigées contre les bâtimens, l'exécution de cet infernal projet devenoit facile. Le grand nombre des vaisseaux n'auroit fait qu'en mieux assurer le succès et rendre le désordre plus effroyable. Trop sage pour n'être pas frappé de la grandeur du péril, M. de Sercey, chargé d'escorter le convoi, profita du changement de la brise (1) qui, comme la veille, avoit eu lieu dès

(1) La brise de terre, qui remplace celle du large à la chute

quatre heures après midi pour faire le signal d'appareiller. Le soir même la moitié des bâtimens se trouvoit hors de la passe, et le lendemain à huit heures du matin, on vit le convoi tout entier faisant voile vers le nord. Malgré les maux qui, en accablant chaque individu, sembloient fermer son âme aux impressions résultantes du malheur général, il n'y eut personne qui ne réfléchît avec un serrement de cœur que cette flotte, triste débris de Saint-Domingue, seroit peut-être la dernière qui sortiroit de ses ports.

Le *Jupiter* ne put pas escorter le convoi. L'état-major de M. de Cambis vouloit servir sous lui seul, et refusoit d'obéir aux ordres de M. Galbaud. Celui-ci, inquiet et soupçonneux, craignant tout le monde, et surtout les commissaires auxquels il croyoit toujours qu'on vouloit le livrer, flagornoit les matelots et les prioit de tout disposer pour mettre à la voile; mais le vaisseau se trouvoit si dégréé, qu'à part l'insubordination de l'équipage qui passoit tout son temps à manger, jouer et dormir (état de choses auquel on devoit d'abord mettre un terme), il étoit impossible d'appareiller avant deux jours. La haine exaspérée qui animoit les matelots et les mulâtres,

du jour, n'est ordinairement assez forte, au Cap, pour favoriser la sortie des vaisseaux, que le lendemain au lever du soleil.

rendoit cette mesure indispensable; mais pour l'effectuer sans danger, il falloit que quelque officier instruit la dirigeât, que l'impéritie ne fût plus à la place du savoir, que M. Galbaud renonçât au funeste talent d'égarer l'équipage, enfin que l'ordre fût rétabli à bord, et que le droit de commander la manœuvre revînt à ceux qui en avoient fait leur étude, et aux soins desquels le vaisseau avoit été confié.

L'obstination de M. Galbaud à conserver le commandement et à manifester le désir absurde, et même dangereux, quon appareillât sans être en état de le faire, décida M. de Cambis à convoquer un conseil de guerre, ou, pour parler le langage du jour, une assemblée à laquelle tout le monde fut appelé. Elle eut lieu le 27 à deux heures du matin. On tâcha de faire comprendre à l'équipage que, pour mettre la responsabilité des chefs à couvert, il falloit que l'impossibilité de suivre les instructions données par le conseil exécutif de France au commandant de la station fût constatée et motivée dans un procès-verbal qui ne pouvoit être que le résultat d'un conseil de guerre. Cette idée si simple, si naturelle, ne put être saisie qu'après trois heures de verbiage et de redites qui prouvèrent encore une fois que, si la raison et la sagesse peuvent se trouver quelque

part, ce n'est certainement pas dans les réunions trop nombreuses.

Enfin les matelots consentirent à ce que M. de Cambis reprît le commandement du vaisseau, et M. Galbaud, rassuré sur son sort par la parole de cet amiral, se retira dans sa chambre. Dès-lors l'équipage, occupé d'un travail utile, et surveillé par des gens instruits, eut bientôt mis le vaisseau en état d'appareiller. Ce fut le mardi 28 qu'il sortit du Cap, laissant dans la rade *l'America* et *la Fine*, aux capitaines desquels M. de Cambis remit ses instructions. Le séjour prolongé du *Jupiter* en rade offrit aux colons refugiés à la Petite-Anse un moyen de salut dont quelques-uns profitèrent pour se soustraire à la mort qui les menaçoit tous. Ce fut par eux qu'on apprit le sort déplorable de la population blanche, sur laquelle les mulâtres venoient d'acquérir le droit de vie et de mort en vertu d'ordres précis et publics des commissaires.

---

## CHAPITRE XX ET DERNIER.

*Arrivée du convoi à Norfolck en Virginie. Tous les blancs sont obligés de fuir de Saint-Domingue. Les chefs des nègres révoltés refusent les offres des commissaires. Conduite de Jean-François, de Biassou et de Macaya. Prise de Jérémie et du Mole par les Anglais.*

---

Le convoi fit voile pour le continent de l'Amérique. Les deux vaisseaux de ligne, les frégates et tous les bâtimens marchands contenoient une grande quantité de malades et de blessés, suite des combats qui avoient amené la destruction du Cap, outre les nombreux refugiés qui, sans argent, sans linge, sans habits, sans moyens d'aucune espèce, fuyoient cette terre de désolation. Dans ces circonstances, tous les capitaines tinrent une conduite noble et délicate, et remplirent religieusement les devoirs sacrés de l'hospitalité. Ils

avoient à la vérité un bel exemple dans M. de Sercey. La plupart des dames qui avoient pu se sauver en rade s'étoient rendues sur le vaisseau *l'Eole* qu'il commandoit, sûres d'être accueillies par madame de Sercey, dont la présence à bord valut cette honorable préférence à son mari. En effet, elle fut pour ces infortunées une seconde Providence : tout ce qu'elle possédoit, hardes, linge, provisions, leur devint commun. Attentive à prévenir les désirs, heureuse du bien qu'elle pouvoit faire, cette femme jeune, aimable et belle, s'en occupoit avec ce tendre intérêt qui en augmente le prix, et avec ce désintéressement si rare qui, en gravant en traits plus profonds la reconnoissance dont il semble dispenser, fait de ce sentiment la plus douce des jouissances et le premier besoin du cœur.

La flotte mit quatorze jours pour se rendre à la baie de Chesapeack. M. de Cambis, ayant dû forcer de voiles à cause du grand nombre de blessés qui encombroit les ponts du *Jupiter*, l'y avoit précédée de vingt-quatre heures. Dès son arrivée au Cap-Henri, il avoit dépêché un officier de cette ville à Norfolck pour prévenir le magistrat et le consul de France du désastre total de la population blanche du nord de Saint-Domingue, obligée d'émigrer aux États-Unis, et au secours de laquelle il falloit se hâter de venir. C'est ce que les habitans

de Norfolck et de Portsmouth s'empressèrent de faire par une contribution qui servit d'abord à soulager les plus nécessiteux. Un si bel exemple fut perdu pour la légation française. A cette époque, la république et ses agens ignoroient l'art si utile aux peuples, si honorable pour les gouvernemens, d'exercer une bienfaisance juste et éclairée. Alors, le citoyen Genet étoit ministre plénipotentiaire aux États-Unis. En applaudissant au triomphe de Brissot, dont il se disoit la créature, aux succès des commissaires qu'il avouoit hautement pour ses amis, il se trouva embarrassé des débris de St.-Domingue; mais il eut bientôt pris son parti. Les secours qu'il accorda se bornèrent à l'établissement de deux hôpitaux pour les malades de la flotte; le reste fut abandonné. Heureusement, la Providence veilloit sur les colons; les états de Virginie, de Maryland, des Carolines, de Pensylvanie, de Newyorck, de Massachusset, toutes les villes petites et grandes, le gouvernement fédéral, par des contributions décrétées, et une foule d'individus, par des actes répétés de bienfaisance, se hâtèrent de soulager leur infortune.

Grâces soient à jamais rendues à cette nation généreuse et hospitalière, qui mit autant de délicatesse dans ses dons que les agens de la France montrèrent de barbarie dans leurs refus! On ne rappellera pas ici les rodomontades du citoyen

Genet, sa correspondance scandaleuse avec le général Galbaud, son despotisme envers les officiers de la marine, la légion qu'il levoit aux États-Unis, à laquelle il donna son nom, et qui étoit destinée à révolutionner le Canada et la Louisiane (1), les insultes gratuites qu'il adressoit au président de l'Union, l'appel qu'il fit au peuple américain des décisions de ce premier magistrat, les diatribes jacobines contre le sénat, insérées par ses soins et à grands frais dans les journaux. Tous ces faits, dignes d'un tel ambassadeur et de ces temps malheureux, sont en partie étrangers aux désastres de Saint-Domingue. Mais ce qui ne l'est pas, c'est la préférence accordée, par les consuls français, aux hommes de couleur; ce sont les faveurs prodiguées à une caste couverte de crimes, tandis que celle qui avoit été dépouillée et proscrite périssoit de faim, de froid et de misère; c'est le luxe qu'affichoit une famille mulâtre à Norfolck, où elle avoit été transportée aux frais de la république, pendant qu'une femme blanche, une mère éperdue, étoit impitoyablement repoussée par le consul Oster, auquel elle demandoit quelques schellings dont elle avoit besoin pour faire enterrer son enfant.

---

(1) Voyez le mémoire du 4 janvier 1793, servant d'instruction au citoyen Genet, et la correspondance de cet ambassadeur avec les membres du gouvernement fédéral.

Voilà quels étoient aux États-Unis les agens de la république française. Si son intention fut de se déshonorer par l'abandon de ceux qu'elle devoit protéger et secourir, s'il entroit dans sa politique de s'aliéner le Congrès par des violences et des perfidies, et de se faire mépriser par l'oubli de tous les devoirs et de toutes les bienséances, elle doit des actions de grâces à ceux qu'elle employa; ils ont parfaitement rempli ses vues.

Il faut revenir à Saint-Domingue. Le Cap n'existoit plus. Le feu avoit entièrement détruit cette ville opulente, la capitale des Antilles; un amas de cendres et de décombres obstruoit tous les passages; une atmosphère épaisse et embrumée tenoit la place de l'air pur qu'on y respiroit; un silence effrayant, une vaste solitude avoient succédé au mouvement, au tumulte des affaires; deux mille cadavres épars dans les rues, les uns en partie consumés par les flammes, les autres à moitié rongés par les chiens, exhalant une odeur infecte, formoient le tableau le plus hideux qui ait jamais frappé les regards de l'homme. Ce fut au milieu de ces trophées, et aux cris de vive la république, que les délégués de la nation française rentrèrent dans la ville du Cap (1). On s'occupa d'abord

(1) 9 août 1793.

d'abord d'éteindre le feu concentré dans les débris de plusieurs maisons qui fumoient encore. Un soin plus pénible, celui de déblayer des rues et d'enlever les cadavres, devint le partage exclusif des blancs que la férocité de deux hommes de leur couleur condamnoit à être les esclaves des nègres, sous l'inspection desquels ils furent contraints de faire seuls le plus dégoûtant des travaux.

Une proclamation (1) datée du Haut-du-Cap déclaroit libres les esclaves qui, en prenant les armes, avoient défendu les mandataires de la république; ce nombre pouvoit s'élever à trois mille, dont on fit plusieurs compagnies. Il ne faut pas inférer de là que tous les autres nègres étoient encore esclaves : la liberté générale, sans être proclamée, n'en existoit pas moins. C'est ici le lieu de faire observer que, si les calomnies répandues contre les colons avoient eu le plus léger fondement, s'ils avoient mérité les reproches que la malveillance et la jalousie ne cessoient de diriger contre eux, l'effet naturel et inévitable de l'émancipation eût été le massacre des blancs restés dans la colonie : c'étoit le vœu de la secte, l'espoir de Polverel et de Sonthonax. Cependant, malgré leurs adresses sanguinaires et leurs provocations

(1) 21 juin 1793. Adresse du 22.

au meurtre (1), cinquante mille nègres, appelés tout à coup, non pas à la liberté, mais à la licence, n'ont commis pour leur propre compte aucun assassinat. Tout le sang répandu à cette époque a coulé pour satisfaire l'orgueil de quelques faiseurs de systèmes. Les nègres, confondus des événemens dont ils venoient d'être les témoins, avoient peine à y croire. Aussi la commotion qui devoit développer en eux ce sentiment de haine qu'on leur supposoit, cette soif de vengeance qu'on leur a depuis trop appris à connoître, ne produisit de leur part que les symptômes d'une surprise extrême, et fournit à un grand nombre d'entre eux l'occasion de se montrer reconnoissans envers les blancs. Plusieurs avoient suivi volontairement leurs maîtres à bord des vaisseaux, où le défaut de place empêcha qu'ils ne fussent reçus. En général, on les vit s'attendrir sur le sort de tant de victimes, prévenir leurs besoins, défendre leurs jours menacés, adoucir leur existence torturée par deux monstres européens. Il est une vérité que l'on doit révéler, quelque injurieuse qu'elle soit pour la couleur blanche : c'est que les nègres ont été (2) les moins criminels de tous les

(1) Lettres des commissaires civils au nègre Barthélemy. Autre lettre à Pierrot du 17 juillet.

(2) Jusqu'à l'expédition envoyée en 1802, sous les ordres du général Leclerc.

hommes qui ont concouru aux désastres de Saint-Domingue. Dans le chemin du crime les blancs révolutionnaires et les mulâtres les ont laissés bien loin derrière eux.

Le silence observé par les principaux chefs des révoltés, au sujet des propositions avantageuses que leur avoient fait parvenir les commissaires (1), étonna ces derniers ; ce dédain apparent, pire qu'un refus, déroutoit trop leurs idées et leurs projets pour qu'ils ne voulussent pas en approfondir la cause. Au défaut de Jean-François et de Biassou, qui rejetèrent constamment toutes leurs offres, ils mandèrent Macaya, commandant du camp Robillard. Celui-ci se rendit à leur invitation. Polverel, qui affectoit les formes les plus populaires, voulut se charger de sa conversion, qu'il supposoit facile. Apprenant son arrivée, il alla au-devant de lui, et le conduisit dans son appartement. Il eut beau le traiter de citoyen Macaya, le décorer du titre de général, et même pousser le civisme jusqu'à perdre la raison avec son nouveau frère ; toutes les fois que le blanc proposoit de boire à la république, le noir refusoit ou disoit tout bas à la santé du Roi. Polverel éprouva le désagrément de voir ses avances dédaignées et ses pas perdus. Réduit au silence, mais non converti,

(1) Lettre de sauvegarde à Biassou, du 22 juin 1793.

Macaya paroissoit insensible aux espérances flatteuses qu'on faisoit briller à ses yeux, et opposoit aux argumens les plus pressans, aux offres les plus séduisantes l'obligation où il se trouvoit *d'être fidèle au roi de France qui étoit son père, et au roi d'Espagne qui représentoit sa mère.* Il ajoutoit qu'*indépendamment de ce devoir sacré, les sujets de trois rois descendans de ceux qui, conduits par une étoile, avoit été adorer l'Homme Dieu, ne pouvoient pas se faire la guerre entre eux* (1).

Voilà tout ce que les commissaires purent obtenir du citoyen Macaya. C'est probablement au dépit qu'ils en conçurent que l'on doit attribuer l'intervalle de deux mois qu'ils mirent à proclamer l'abolition de l'esclavage.

Rien ne peint mieux le caractère des nègres, jusqu'où s'étend sur eux l'empire de l'opinion et de l'habitude, que leur résistance à un ordre de choses qui paroissoit devoir combler leurs vœux. Quelle qu'eût été l'arrière-pensée de l'agent invisible qui avoit poussé les esclaves à la révolte, il est certain que l'espérance de pouvoir disposer de trois jours par semaine fut le motif qui, agissant sur la plupart d'entre eux, détermina l'insurrection.

---

(1) Les nègres, dans nos colonies, ne sembloient connoître que les rois de France, d'Espagne et de Congo.

Il sembloit naturel de croire que ce prix de leurs efforts, que le bienfait encore plus grand d'une émancipation totale, seroient accueillis par eux avec transport et reconnoissance. Il n'en fut rien. Jean-François et Biassou répondirent enfin que, loin d'accepter la liberté qui leur étoit offerte par les commissaires, ils seroient les vengeurs des victimes que ceux-ci avoient impitoyablement proscrites et massacrées (1).

Ils tinrent parole. L'émigration (2) de tous les blancs qui composoient les cordons de l'est et de l'ouest livra aux Espagnols les paroisses qu'ils avoient défendues jusqu'alors. Jean François et Biassou en firent la conquête pour cette puissance. Le premier fondit un jour sur le camp de la Tannerie, et l'enleva. Dans le même temps, le mulâtre Lesec s'empara de celui qui portoit son nom dans la paroisse des Écrevisses.

Cette conduite affecta d'autant plus les commissaires, qu'il leur avoit été impossible de la soupçonner. En effet, être obligé de combattre des esclaves pour leur faire accepter la liberté, devoit paroître un phénomène extrordinaire, et d'autant plus important à faire cesser, qu'il détrui-

---

(1) Proclamation de Biassou et de Toussaint-Louverture, du 25 juin.

(2) Lettre de Bandricourt, officier d'un des régimens campés à la Marmelade, du 6 juillet 1793.

soit les illusions dont on s'étoit bercé, et sapoit dans sa base l'édifice nouveau que l'on vouloit construire. Non-seulement l'espoir d'opérer une grande révolution dans les Antilles s'évanouissoit, mais Saint-Domingue même sembloit prêt à échapper aux commissaires. Depuis deux jours, Plaisance avoit arboré le pavillon espagnol; on savoit que le Borgne suivroit cet exemple. Polverel, qui se disposoit à retourner au Port-au-Prince, se chargea de punir, en passant, ces deux paroisses. Il s'avança avec un fort détachement commandé par le mulâtre Chanlate, qui, malgré ses fanfaronnades, fut battu et mis en fuite aux Gonaïves, comme le général Desfourneaux venoit de l'être à Saint-Miguel. Polverel lui-même courut le risque d'être pris, et ne parvint pas sans accident à Saint-Marc. Il n'y resta que le temps nécessaire afin de préparer les esprits à la grande mesure qui alloit changer la face de la colonie, et pour laquelle il se rendoit dans la province de l'ouest. Partout où il passa, il promit aux nègres encore tranquilles que leur sort seroit désormais aussi heureux qu'il avoit été misérable. Cet espoir eût suffi pour les porter à la révolte. Qu'on juge des progrès de la désorganisation des ateliers, lorsque, par la voix des commissaires, la résistance à l'oppression fut indiquée aux esclaves comme un droit inaliénable qu'ils n'avoient jamais pu perdre, et

dont l'exercice avoit été trop négligé par eux. En outre, Sonthonax et Polverel, qui ne pouvoient se dissimuler leur incompétence à cet égard, soutenoient un ouvrage criminel par des accessoires plus criminels encore. Dans la crainte que, mieux instruite des véritables intérêts de la France, la convention nationale ne détruisît par un décret l'échafaudage de leur fanatisme et de leur brigandage, ils l'étayèrent par la déportation, l'emprisonnement, ou la mort de tous les blancs.

Ainsi s'accomplissoit le projet philosophique et humain du débonnaire Brissot.

L'histoire n'offre rien de comparable au sort affreux qui s'appesantissoit sur les colons. Telle étoit la fatalité qui les poursuivoit, qu'en échappant par tous les sacrifices possibles aux fléaux dont leur patrie étoit la proie, ils n'avoient pas éloigné pour toujours de leurs lèvres la coupe amère du malheur. Des corsaires avides répandus en grand nombre sur la côte, des neutres infidèles, plus dangereux encore par un abus de confiance qu'on ne pouvoit ni prévoir ni prévenir, complétèrent leur ruine. La mer enfin engloutit dans ses abîmes ce que le pillage, la flamme et le fer avoient épargné. Il n'est pas une seule ville du continent de l'Amérique où les colons n'aient fait des pertes, pas un seul point de ses rives qui n'ait été couvert des débris de leurs naufrages.

Voilà quel fut pour eux le résultat du système de résistance dont ils avoient donné un si dangereux exemple, et le terme d'une révolution qui leur avoit paru devoir être si heureuse. Patriotes, aristocrates, partisans de l'Angleterre et de l'indépendance, ils avoient tout perdu, fortune, patrie, repos, bonheur; quelle sévère, quelle effrayante leçon! Ils dûrent être d'autant plus profondément affectés d'un sort si affreux, que, par de funestes dissensions, ils avoient eux-mêmes causé une partie de leurs désastres, et qu'aux peines inséparables de leur état se joignoit le cri de leur conscience qui les forçoit à reconnoître la justice du châtiment. Accablante situation, pour laquelle non-seulement tous les cœurs sont fermés à la pitié, mais dont la durée est quelquefois nécessaire afin d'épouvanter ceux qui seroient tentés d'imiter un pareil exemple!

Cependant, Delpech aux Cayes, où il exerçoit les fonctions de commissaire civil en vertu d'un décret récent de la convention, Polverel au Port-au-Prince, et Sonthonax au Cap, n'avoient plus qu'un pas à faire pour parvenir au terme de leur carrière politique. On s'attendoit qu'afin de donner tout l'éclat, toute la solennité possible à l'abolition de l'esclavage, ils détermineroient entre eux l'époque et le mode de ce grand événement;

on se trompoit. Sonthonax, aspirant peut-être à l'honneur de montrer l'exemple, sollicité par le juge Vergniaud, qui, dans une de ses lettres, lui montroit la *couronne civique l'attendant au temple de l'immortalité*, gagna ses deux collègues de vitesse, et fit le premier une proclamation où la liberté générale n'étoit pas absolument restreinte, quoiqu'elle fût à un certain point conditionnelle. Polverel dans la province de l'ouest se montra moins empressé. Il ne cacha pas même à Sonthonax les doutes qu'il avoit sur la légalité de cette mesure « Avez-vous été libre, lui « écrivoit-il, de ne pas la prendre ? Quelle liberté « que celle des brigands! Quelle égalité que celle « où règne la seule loi du plus fort! Quelle pros- « périté peut-on espérer sans travail, et quel travail « peut-on attendre des Africains devenus libres, « si vous n'avez pas commencé à leur en faire « sentir la nécessité en leur créant des jouis- « sances qui jusqu'à présent leur étoient in- « connues?.... » (1).

Si Polverel mit moins de précipitation dans sa conduite, ses dispositions furent plus conformes aux nouveaux principes, et plus désastreuses pour la colonie. Il reconnut aux esclaves les droits de citoyen dans toute la latitude du mot, et promit,

(1) Lettres et proclamations des 20 et 21 août.

en outre, de leur assurer des propriétés par le partage des terres; mesure que leur régénération rendoit indispensable, et sans laquelle le bienfait de la liberté n'auroit été pour eux qu'un être de raison.

Delpech, dont le caractère avoit été méconnu et la vie menacée aux Cayes, par les blancs et les mulâtres, à la fédération du 14 juillet, écrivit à Polverel qui lui avoit envoyé ses proclamations : « Je n'adopte ni vos mesures, ni « celles de Sonthonax ; je suis convaincu que « la commission civile n'a pas le droit de chan- « ger le régime colonial et de donner la liberté « à tous les esclaves; que ce droit n'appartient « qu'aux représentans de la nation entière, qui « ne nous l'ont pas délégué (1). La proclama- « tion de Sonthonax ou la vôtre, adoptées pu- « rement et simplement, me paroissent devoir « entraîner de grands désordres, surtout la pre- « mière. Cependant elle est un coup d'électri- « cité dont il est impossible d'arrêter la com- « motion; il n'y a plus moyen d'y revenir, il « faut la modifier en combinant les vues de Son- « thonax avec les vôtres et avec celles que je vous « communiquerai, de manière que sa proclama- « tion n'ait plus que le défaut d'être prématurée.

(1) Lettres de Delpech des 8 août et 12 septembre 1793.

« Mais il est indispensable que nous prononcions « de concert, c'est le seul moyen de couvrir ce « qu'auroient d'illégal les mesures prises par vous « et par notre collègue. »

Au moment de s'embarquer pour venir joindre Polverel au Port-au-Prince, Delpech mourut aux Cayes avant d'avoir promulgué dans le sud l'émancipation des esclaves.

Le 29 août, deux mois et quelques jours après l'incendie du Cap, Sonthonax, sans l'autorisation expresse, ni même l'aveu de la France, et au mépris de ses propres sermens, proclama les droits de l'homme, et déclara l'esclavage aboli pour toujours à Saint-Domingue. Le bonnet rouge, symbole de la liberté, fut promené dans la ville aux cris de vive la république! On prit à tâche d'anéantir tout ce qui pouvoit rappeler la dépendance et la servitude des noirs; les mots mêmes consacrés pour désigner les diverses nuances furent bannis du langage. Enfin, sur les débris de toutes les conventions antérieures, au milieu des décombres de l'édifice colonial, on vit paroître le monstre africain. La municipalité, parmi les membres de laquelle on comptoit encore quelques blancs, adhéra par un serment au nouvel ordre des choses; d'autres individus de cette couleur, mais en petit nombre, jurèrent une haine éternelle aux rois, et accueillirent les mulâtres

comme des frères. Il n'y eut plus de classe intermédiaire ni inférieure, plus de priviléges, plus de distinctions; ou, pour mieux dire, les propriétés, la prééminence et le pouvoir passèrent exclusivement aux mulâtres et aux nègres.

Le premier fruit porté par l'arbre de la liberté, fut un nouvel incendie des quartiers Morin, de Limonade, de la Petite-Anse, de Plaisance, du Port-de-Paix et du Port-Margot. Ces paroisses qu'avoient protégées jusqu'alors les forces campées dans leur voisinage, étoient couvertes de cannes à sucre qui, quoique mal cultivées, offroient une ressource d'autant plus précieuse, que l'argent avoit disparu, que les vivres et les provisions étoient épuisés, et que les bâtimens américains, mouillés en petit nombre dans les rades, ne vouloient plus rien livrer que pour des denrées ou pour du numéraire.

Sonthonax avoit eu l'intention de faire exploiter ces cannes pour le compte de la république. Mais les nègres, à qui l'on n'avoit cessé de dire que la liberté consistoit à ne faire que leur volonté, trouvèrent plus convenable de les brûler que d'en tirer du sucre. La position du commissaire devenoit tous les jours plus critique, la disette s'avançoit à grands pas, le produit des fouilles faites parmi les cendres du Cap étoit consommé. Sonthonax ressembloit à ce roi que la tradition fabuleuse

nous représente prêt à mourir de faim au milieu de son or. Le bruit courut dans le temps qu'il avoit voulu fuir, mais que les nègres s'y étoient opposés, et qu'ils le gardoient à vue. Il est possible que cette précaution leur fût inspirée par le séjour prolongé du commissaire dans une maison de campagne, située hors de la ville, et avoisinant l'entrée de la rade (1), ou par les manœuvres du vaisseau *l'América*, sorti, disoit-on, pour croiser, mais qui revenoit tous les soirs devant le Cap, et faisoit des signaux pendant la nuit. Quoi qu'il en soit de cette idée, peut-être chimérique, et quel que fût le vrai motif qui dans cette circonstance influa sur l'équipage, après une croisière d'environ trois semaines, il prit la résolution de retourner en France. Le départ de ce vaisseau, la seule force respectable qu'il y eût encore dans la colonie, favorisa l'occupation du Mole et de Jérémie par les Anglais.

On ne doit pas avoir perdu de vue que les quatre paroisses de la Grande-Anse avoient, par leur résistance au despotisme dictatorial, encouru la haine et irrité la vengeance des mulâtres et des commissaires. Les avantages sans doute importans qu'elles avoient retirés de leurs efforts,

(1) Au Grigri, chez madame Bailli.

n'auroient abouti qu'à rendre leur sort plus affreux, si quelques habitans de cette dépendance, qui résidoient à Londres, attentifs à la marche de la révolution, n'avoient cru indispensable, dans l'état de délire, d'exaltation et d'immoralité où étoit la France, de foiblesse et d'anarchie où se trouvoit Saint-Domingue, d'appeler dans cette colonie une puissance étrangère capable par sa force d'y rétablir l'empire des lois, et surtout assez sage, assez éclairée, pour ne pas se faire un honneur de l'extermination de la classe blanche. En conséquence, ces colons firent, sans y être autorisés, des propositions au cabinet de Saint-James (1) qui les accueillit. Le résultat de la négociation ayant été communiqué au conseil extraordinaire de sûreté de la Grande-Anse, et approuvé par lui, le gouverneur de la Jamaïque fit prendre possession au nom de Sa Majesté Britannique, de Jérémie et de ses dépendances. Deux frégates et 500 hommes furent tout ce qu'il coûta d'efforts à l'Angleterre pour s'emparer des quatre seules paroisses encore intactes de Saint-Domingue (2).

La même puissance dut à un concours de circonstances extraordinaires la possession du Mole. Les blancs réfugiés dans cette ville, se voyant

(1) Le 25 février.

(2) Le 19 septembre.

livrés par la métropole à deux barbares qui leur avoient juré à tous une haine éternelle, sentirent aussi le besoin d'une protection quelconque; ils crurent devoir s'adresser à l'Espagne, et envoyèrent trois députés au commandant de Laxavon (1), pour lui annoncer que les habitans du Mole étoient résolus à se soumettre aux lois de Sa Majesté Catholique. Mais à peine ces députés eurent-ils perdu de vue la rade, qu'ils furent rencontrés par un corsaire anglais, pris et conduits à la Providence (2). Cet accident contrarioit d'autant plus leurs vues, et pouvoit avoir des résultats d'autant plus funestes, qu'en raison de l'importance du Mole, on devoit craindre d'y voir arriver, d'un instant à l'autre, Sonthonax ou le général Laveaux. Ces considérations, nulles pour le capitaine du corsaire, furent senties par le lord Dunmore, alors gouverneur de la Providence. Il parut fâché de l'événement, et se montra disposé à le réparer de tout son pouvoir, en renvoyant les députés à Montéchrist (3); mais aussi il tâcha de leur faire comprendre que les habitans du Mole atteindroient plus aisément et avec un avantage plus réel le but qu'ils s'étoient

(1) Place de la partie espagnole de Saint-Domingue.
(2) L'une des îles Bahanca.
(3) Place de la partie espagnole de Saint-Domingue.

proposé, s'ils avoient recours au roi d'Angleterre, d'après l'exemple de leurs compatriotes de Jérémie. Alors il communiqua aux trois députés le traité conclu à Londres, et dont l'exécution étoit confiée à M. le général Williamson, gouverneur de la Jamaïque, auprès duquel il s'offrit de les faire conduire.

En effet, au lieu de se rendre à Montéchrist, la députation cingla vers la Jamaïque. On faisoit alors dans cette île les dispositions nécessaires pour se rendre maître de la partie du Sud de Saint-Domingue. Introduits auprès du gouverneur, les députés du Mole lui présentèrent le vœu des habitans et de la garnison de cette place, auquel il se rendit aussitôt, en la comprenant dans le traité avec ses dépendances. Cet acte en lui-même offroit tant d'avantages aux colons, que, loin de faire aucune objection, les députés se crurent trop heureux d'acheter à ce prix la fin des malheurs qui avoient marqué tous les pas de la révolution française à Saint-Domingue. Cependant leurs instructions renfermoient une clause qui fit naître quelques difficultés : elle portoit que la prise de possession auroit lieu au nom de Louis XVII, roi de France. Cet article, incompatible avec les ordres que le général Williamson avoit reçus, formoit un obstacle qui ne pouvoit être levé que par l'envoi de

nouveaux pouvoirs à la députation. Le temps pressoit, le moindre retard exposoit au danger de voir une place aussi essentielle tomber entre les mains des brigands. Dans cette circonstance, on convint de faire accompagner les députés par quelques troupes, qui n'occuperoient le Mole qu'autant que les habitans voudroient accepter les mêmes conditions que Jérémie.

Quel que fût l'attachement des colons pour la France monarchique, leur état désespéré ne leur permettoit pas de repousser la main secourable qui venoit les sauver d'un naufrage total. Le besoin d'une protection puissante, l'exemple de la Grande-Anse, et l'impérieuse loi de la nécessité, les firent souscrire à la capitulation offerte par le commodore Ford, commandant le vaisseau l'*Europa.* Cinquante hommes de troupes anglaises descendirent à terre; la garde du port leur fut remise, et bientôt, au bruit de l'artillerie et aux cris de *Vive le roi!* on vit arborer le pavillon de la Grande-Bretagne sur les remparts du Gibraltar des Antilles (1).

(1) Le 22 septembre 1793.

FIN DE LA RÉVOLUTION DE SAINT-DOMINGUE.

# MÉMOIRE

SUR

# LE RÉTABLISSEMENT DE SAINT-DOMINGUE.

# MÉMOIRE

SUR

# LE RÉTABLISSEMENT

# DE SAINT-DOMINGUE.

Si l'on doit regarder comme suffisamment approfondi, un sujet qui a fait éclore un grand nombre d'ouvrages, il semble qu'il ne reste plus rien à dire sur Saint-Domingue. Mais si, dans la foule des écrits pour et contre le rétablissement de cette colonie, l'esprit et le but de l'institution coloniale ne se font même pas apercevoir, il y a encore des vérités importantes à révéler; et telle est la tâche que nous nous sommes imposée. Les détails connus du régime intérieur, le récit des événemens auxquels l'expédition du général

Leclerc a donné lieu, n'entrent pour rien dans notre plan : nous ne sommes point assez éloignés de cette époque pour en parler avec le sang-froid et l'impartialité qu'exige l'histoire ; et notre but n'est pas de réveiller les haines, mais de réunir les opinions. Aussi, en rappelant quelques principes qui, pour avoir été trop long-temps foulés aux pieds, n'en sont pas moins essentiels à l'existence et à la prospérité d'un pays dont trop de gens parlent sans le connoître, nous protestons d'avance contre l'application que la malveillance voudroit en faire. Loin de nous l'idée de piquer la curiosité par la satire, et d'exciter l'attention par des personnalités : si le travail auquel nous nous livrons a quelque mérite, il le devra uniquement à l'analyse des élémens qui constituent le *système colonial.*

Cette expression, comme toutes celles qui présentent à l'esprit le résultat d'une multitude de combinaisons, demande que le sens qu'elle renferme soit rigoureusement déterminé ; parce qu'elle sert à désigner les rapports qui existent entre une métropole et ses possessions coloniales ; rapports dont on ne peut bien comprendre la nature et l'étendue, qu'après avoir connu les bases sur lesquelles ils reposent. Par système colonial on doit donc entendre un ordre de choses résultant :

1° Des cultures particulières établies aux Antilles;

2° De l'esclavage, sans lequel ces mêmes cultures n'existeroient pas;

3° Du commerce exclusif auquel elles sont assujetties, pour prix de la protection accordée par la métropole; d'où résulte une réciprocité de droits et de devoirs, d'obligations et de prérogatives, dont l'observation constitue le système colonial. Prétendre conserver les avantages qu'il procure, sans égard pour les causes premières auxquelles on les doit, c'est vouloir la fin sans les moyens, c'est-à-dire, une chose absurde et impossible. Ainsi donc, si l'on a le désir réel de rétablir Saint-Domingue; si l'on veut qu'il redevienne pour la France une colonie à sucre et à café, il faut lui rendre sa constitution première, cela est de rigueur. Les épreuves qui ont déjà eu lieu, les essais qui pourroient encore être tentés, n'aboutiront jamais qu'à de fâcheux résultats: douze ans de fautes et de calamités l'ont assez prouvé. Personne ne peut plus s'abuser à cet égard; et si le public n'est pas éclairé, c'est qu'il ne veut pas l'être.

Quiconque réfléchit aux principes de l'organisation coloniale, comprend bientôt pourquoi l'esclavage en fait une partie essentielle, et même indispensable. Le sol des Antilles ne pouvant

être cultivé avec quelque avantage pour les puissances qui y ont fondé des colonies, que par une race d'hommes accoutumés aux chaleurs de la zone torride, il a fallu recourir aux peuples de l'Afrique, dont le climat est plus malsain que celui dans lequel on les transporte, et dont la constitution physique gagne à cette transplantation autant et plus que celle des Européens n'y perd. Mais comme le caractère moral de l'Africain reste le même; comme il conserve, dans un autre hémisphère, une organisation qui le rend insensible, stupide ou féroce, on conçoit sans peine que, pour l'empêcher de se livrer aux passions qui lui sont naturelles, il faut l'assujettir au double joug de l'opinion et de la force. Si le noir n'est pas esclave soumis et fidèle, il devient infailliblement un maître sauvage et sanguinaire : l'expérience l'a démontré. Saint-Domingue, changé tout à coup en une nouvelle Guinée, est devenu le théâtre des mêmes excès, a offert le spectacle des mêmes horreurs qui, depuis deux mille ans, désolent cette partie de l'Ancien Monde : et cet état de choses durera tant que le génie africain ne sera pas dompté, enchaîné par celui de l'Europe.

Saint-Domingue ne peut donc sortir de ses ruines, et redevenir un pays habitable, riche et civilisé, qu'à l'aide des blancs et des noirs, des maîtres et des esclaves, remis à leurs places res-

pectives. La politique ne parviendra jamais à effacer cette distinction, d'autant moins susceptible d'être modifiée, qu'elle tient aux élémens de l'organisation coloniale : il ne peut exister entre les deux classes (1) une égalité que la nature désavoue et repousse. La différence des couleurs, plus puissante que les conventions sociales, parce que son effet est général, et tient à une qualité naturelle agissant à la fois sur les sens et sur l'esprit; la différence des couleurs, disons-nous, opposera toujours à cette égalité un obstacle insurmontable. Le nègre, par cela seul qu'il est nègre, quelle que soit la partie du globe qu'il habite, ne voit dans le blanc qu'un ennemi qu'il jalouse et assassine sans remords, s'il est plus fort que lui, et auprès duquel il rampe sans répugnance, s'il est plus foible. Tyran ou esclave, telle est sa condition; il faut que la teinte noire s'affoiblisse pour que son intelligence s'ouvre à de nouvelles idées, et combine de nouveaux rapports. En dépit de tous les sophismes, le nègre, par sa constitution physique, est un être dégénéré, qui, pour vivre en société, a besoin d'être contenu dans la servitude :

(1) Nous ne parlons que des hommes libres et des esclaves.

il est esclave de son semblable avant de l'être des Européens; le témoignage de tous les voyageurs et vingt siècles d'expérience, ont mis cette vérité tout-à-fait hors de doute (1). Il est difficile de déterminer si une telle dégradation, qui a résisté au temps, aux révolutions des empires, et aux progrès des lumières, a sa source dans le climat ou dans l'espèce des hommes qui l'habitent; mais il paroît prouvé que la servitude est inhérente à la race noire. Il faut donc rectifier sa nature, si l'on veut éclairer son esprit; et ce n'est pas par des livres que les nègres ne liront jamais; ce n'est pas même par l'exemple d'un meilleur ordre de choses, auquel ils n'attachent presque aucun prix, et dont ils ne peuvent garder long-temps la mémoire, que l'on opérera cette révolution. Si la chose est possible, on n'y parviendra qu'en modifiant, par le croisement des races, une organisation qui, sans cela, triomphera constamment de tous les efforts.

Voici une autre objection, sinon aussi décisive, du moins assez importante pour mériter quelque

---

(1) On peut consulter, pour l'intelligence approfondie de ce paragraphe, les relations de MM. Bruce et Mungo Park, et celles de tous les voyageurs qui ont voulu pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique.

examen. Il ne suffit pas de vouloir du sucre et du café; il faut encore pouvoir obtenir ces denrées au même prix que les autres peuples qui possèdent des colonies. Sans cette condition, loin de rivaliser avec eux dans les marchés étrangers, la France n'aura même pas de quoi fournir à sa propre consommation. En vain multipliera-t-elle les prohibitions d'un côté, et les primes d'encouragement de l'autre, le vice radical de son système agricole rendra toujours inutiles de semblables palliatifs. Le bas prix de la marchandise détermine seul la préférence, et finit par vaincre tous les obstacles: la contrebande en est la preuve. Mais ce n'est pas tout encore. La liberté des nègres ne se borneroit point à faire renchérir la main-d'œuvre, elle entraîneroit la dissolution de tous les ateliers et l'abandon des cultures existantes. Une sucrerie ne ressemble ni à une ferme, ni à une manufacture de France. En réunissant même les travaux que ces derniers établissemens nécessitent, on n'aura encore qu'une idée imparfaite du premier. On ne se doute pas, en Europe, de la multitude de soins et de connoissances dont se compose la gestion d'une sucrerie. Changez un rouage de cette machine, les autres ne sont plus en rapport, et de ce moment il n'y a plus d'ensemble ni de résultat. Ce qui fait que les Antilles sont, de tous les pays, celui où la division des pro-

priétés a le plus besoin d'être restreinte par des lois particulières, c'est que le sucre et le café sont, de toutes les cultures, celles qui exigent le plus de combinaisons, de prévoyance et de moyens réunis. On parle pour les nègres de salaire, d'amour-propre, d'émulation. Que c'est peu connoître ou mal juger un être qui, vêtu du climat, et rassuré sur son existence par l'abondance des fruits de la terre, ne met aucun prix aux commodités de la vie, et dont le penchant à l'oisiveté ne peut être vaincu que par l'aiguillon de la débauche, ou par la crainte des châtimens! Nous pouvons l'affirmer sans craindre un démenti de l'expérience : si les nègres sont libres, ils ne travailleront point, quelque chose qu'on fasse pour les y engager ; et si l'on veut les y contraindre, ce ne pourra être qu'en remplaçant le régime uniforme et connu des ateliers, par des réglemens sujets à d'interminables discussions, et le prestige résultant de l'esclavage, par la présence d'une force coërcitive, cent fois plus dure et plus arbitraire que l'autorité d'un maître intéressé à la conservation de ses esclaves.

Un écrivain politique anglais, M. Brougham (1),

---

(1) An inquiry into the colonial policy of the European powers.

a fait sur le même sujet quelques observations que nous croyons devoir placer ici. « Il a été mille « fois répété, il est prouvé jusqu'à l'évidence, dit « cet auteur, que les besoins de l'homme à moitié « civilisé sont peu nombreux, et peuvent être « facilement satisfaits, surtout s'il habite une « terre fertile, et vit sous un climat qui par sa « température le porte à la paresse et au repos. « La nourriture devient alors le premier, ou « pour mieux dire, le seul de ses soins; et comme « une heure de travail sur vingt-quatre suffit pour « la lui procurer, sa faim n'est pas plus tôt ap- « paisée, qu'il s'endort nonchalamment sans « penser au lendemain. Dans une telle position, « l'homme perd de sa force morale et physique, et « regarde comme le plus insupportable des maux « toute occupation qui exerce l'esprit ou fatigue « le corps. Les voyageurs qui ont parcouru « l'Afrique et les Antilles sont d'accord sur ce « point. Les renseignemens qu'on a réunis, « les témoins qui ont été entendus, les inductions « qu'on peut tirer de l'histoire comparée à l'état « actuel de la civilisation dans ces deux con- « trées, tout prouve que le nègre ne travaille « point, s'il n'y est obligé. Il est donc clair que « ce ressort, le seul qui ait quelque prise sur « lui, cesseroit d'agir dès que l'autorité du maître « dont il dérive seroit anéantie. Présentez à ce

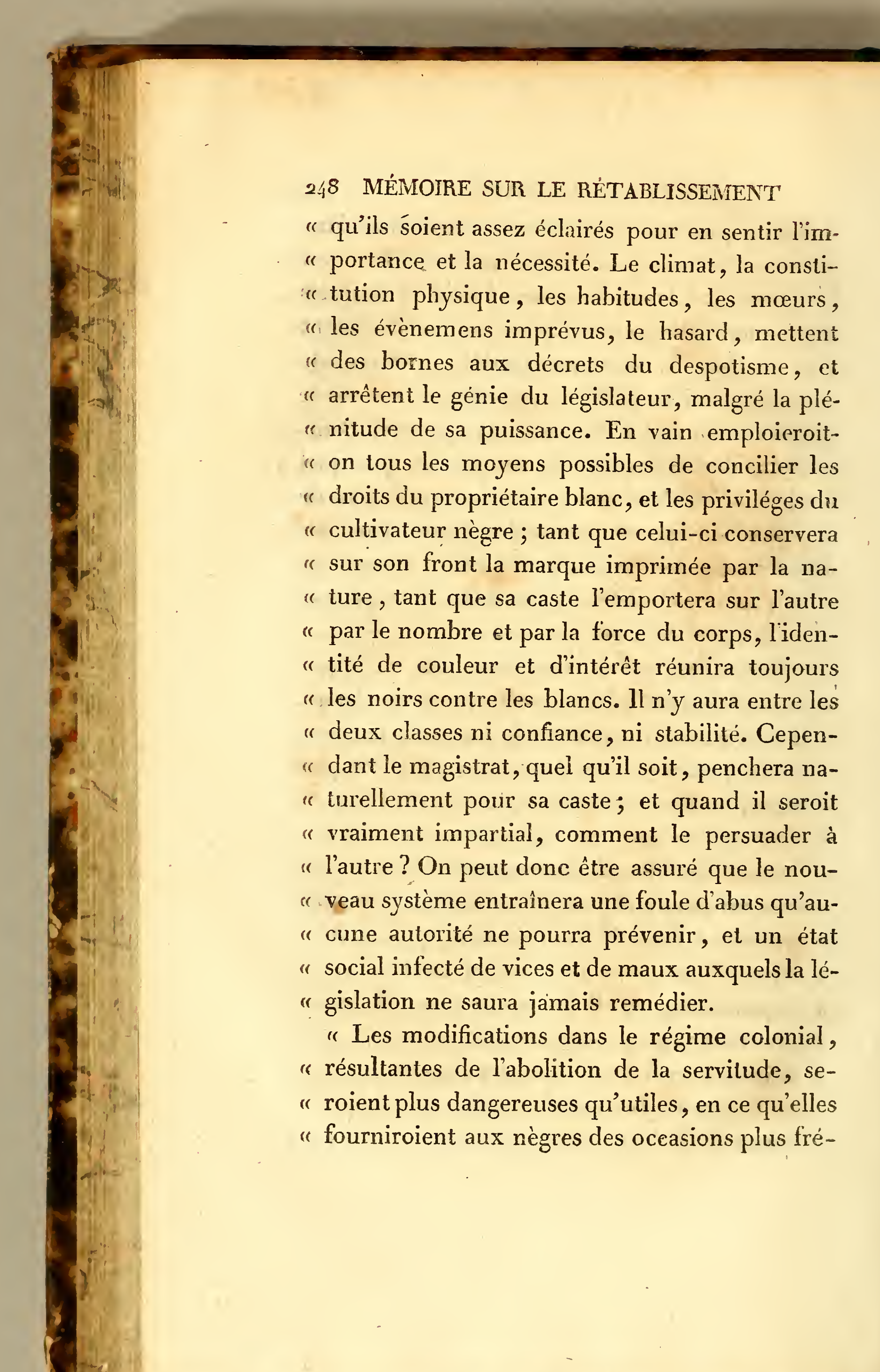
« même nègre les charmes d'une vie active, et
« son influence sur le bonheur, vous lui parlez
« un langage qu'il ne comprend pas. L'idée d'un
« plaisir acheté par des peines, n'offre à son es-
« prit qu'une contradiction.

« Le travail volontaire salarié, cette impulsion
« que nous nommons industrie, quelque simple
« qu'elle nous paroisse à nous qui sommes accou-
« tumés à ses effets, est cependant l'un des
« résultats de la raison perfectionnée, totalement
« inconnus aux sauvages tribus de l'Afrique. Le
« nombre des individus qui naissent ou de-
« viennent esclaves dans cette partie du monde
« surpasse du triple ceux qui sont libres. Jamais
« on n'y a vu un homme, par suite d'une con-
« vention, vendre son travail. Ceux qui n'ont
« point d'esclaves ne travaillent que pour fournir
« à leurs besoins les plus indispensables, ou
« afferment les esclaves des autres s'ils peuvent
« les payer. Les hommes qui possèdent des es-
« claves ne songent jamais à travailler eux-mêmes.

« Supposons pour un moment que les nègres
« sont libres, et examinons, d'après cette hypo-
« thèse, quelle sera leur position et celle des
« blancs. D'abord, si l'on décide que les pre-
« miers, quoiqu'émancipés, seront néanmoins
« forcés de travailler, il faudra donner aux se-
« conds le droit de les y contraindre par la

« force, puisque l'expérience a démontré l'in-
« suffisance de tous les autres moyens. Mais il est
« évident que les deux moteurs à l'aide desquels
« on cherche à exciter l'industrie (le châtiment
« et le salaire), sont incompatibles, dérivent de
« deux principes différens, et donnent naissance
« à des mœurs et à des résultats opposés. D'ail-
« leurs, il n'est pas aisé de comprendre par quel
« système de législation, par quels réglemens de
« police on pourra empêcher, que dans un
« pareil état de choses, les blancs n'abusent de
« leur autorité, ou les nègres de la force qui naît
« de la supériorité du nombre.

« En outre, ce ne seroit rien que de déter-
« miner les droits et les devoirs des deux classes.
« Il faut à tous les systèmes le sceau du temps et
« de l'expérience. Jusque-là, les plans les plus
« sages, les dispositions les plus prévoyantes, ne
« sont encore que des êtres de raison. En ad-
« mettant que les blancs consentiroient à vivre
« sous un pareil régime, la moitié de l'ouvrage
« resteroit à faire. Il faudroit aussi que les Afri-
« cains subissent un changement total dans leur
« organisation; qu'on les rendît doux, humains,
« laborieux; qu'on leur inspirât le sentiment de
« la justice; qu'on leur apprît à connoître le prix
« de l'ordre et du travail. Avant de parler aux
« hommes de lois et de règlemens, il faut faire





« qu'ils soient assez éclairés pour en sentir l'im-
« portance et la nécessité. Le climat, la consti-
« tution physique, les habitudes, les mœurs,
« les évènemens imprévus, le hasard, mettent
« des bornes aux décrets du despotisme, et
« arrêtent le génie du législateur, malgré la plé-
« nitude de sa puissance. En vain emploieroit-
« on tous les moyens possibles de concilier les
« droits du propriétaire blanc, et les priviléges du
« cultivateur nègre ; tant que celui-ci conservera
« sur son front la marque imprimée par la na-
« ture, tant que sa caste l'emportera sur l'autre
« par le nombre et par la force du corps, l'iden-
« tité de couleur et d'intérêt réunira toujours
« les noirs contre les blancs. Il n'y aura entre les
« deux classes ni confiance, ni stabilité. Cepen-
« dant le magistrat, quel qu'il soit, penchera na-
« turellement pour sa caste ; et quand il seroit
« vraiment impartial, comment le persuader à
« l'autre ? On peut donc être assuré que le nou-
« veau système entraînera une foule d'abus qu'au-
« cune autorité ne pourra prévenir, et un état
« social infecté de vices et de maux auxquels la lé-
« gislation ne saura jamais remédier.

« Les modifications dans le régime colonial,
« résultantes de l'abolition de la servitude, se-
« roient plus dangereuses qu'utiles, en ce qu'elles
« fourniroient aux nègres des occasions plus fré-

« quentes de troubler la paix de la colonie sans
« rendre leur condition meilleure. S'il faut que
« ceux-ci travaillent, quel que soit le mode qu'on
« adoptera, il importe à la métropole, à la co-
« lonie, aux nègres même, que l'esclavage soit
« rétabli.

« Le quart, le tiers dans le revenu de l'ha-
« bitation, ne leur procurera pas les avantages
« qu'ils retirent d'une administration paternelle
« et prévoyante. D'ailleurs, comment cette por-
« tion sera-t-elle prélevée? De quelle manière
« se fera la répartition? L'atelier seul, sans l'in-
« tervention du propriétaire, sera-t-il chargé de
« ce soin? Aura-t-on égard à l'âge, au sexe, aux
« infirmités? Distribuera-t-on les lots par famille
« ou à chaque individu selon son travail? Le rè-
« glement s'étendra-t-il à toutes les habitations?
« La différence des cultures, l'éloignement des
« villes principales n'y apporteront-ils aucun
« changement? Ces questions et une foule d'au-
« tres qu'il est inutile de rappeler ici, prouvent
« qu'en supposant le projet praticable, les suites
« en seroient si inévitablement fatales, qu'on ne
« peut pas être fâché des nombreuses difficultés
« qui s'opposent à son exécution. »

Plusieurs auteurs ont offert un aperçu de l'im-
portance de Saint-Domingue ; nous joignons ici

différens tableaux relatifs à l'immensité de ses produits(1). Ils suffiront sans doute, aux esprits justes; mais il faut quelque chose de plus à ceux qui sont égarés par des systèmes absurdes et par de fausses opinions. Est-ce de bonne foi qu'on nie les avantages qui ont été et qui peuvent encore être retirés des colonies? Parce qu'on les a perdues, et perdues par sa faute; parce que leur rétablissement exige une politique différente de celle qui a été suivie jusqu'à présent, est-ce une raison de ne pas les regretter, et s'ensuit-il qu'il faille les abandonner? La honte de se rétracter l'emportera-t-elle sur les véritables intérêts de tout un peuple? Hélas! quand on lit ce qui a été écrit sur les colonies; quand on a malheureusement été le témoin de ce qui s'y est passé; quand on réfléchit à l'aberration des esprits, aux idées exagérées de quelques hommes puissans, à l'indifférence et au ridicule amour-propre d'une foule d'autres, à l'égoïsme et à la cupidité devenus les seules idoles du jour, on doit craindre, non-seulement que Saint-Domingue ne soit à jamais perdu pour la France, mais que le vaste archipel des Antilles n'échappe aux Européens.

---

(1) On les trouvera à la fin de ce mémoire.

Dans l'impossibilité de résister à l'évidence des preuves qui constatent les richesses exportées des colonies, les détracteurs de celles-ci croient atténuer la force de ces preuves, en leur opposant les dépenses qu'occasionnent ces établissemens lointains, les guerres maritimes dont ils sont cause, l'entretien d'une marine militaire rendue par eux indispensable et extrêmement coûteuse, les pertes que la population de la métropole éprouve par l'émigration, les voyages, les garnisons, les combats et les maladies, suites inévitables du système colonial, et plus funestes, disent-ils, à la France, que ne peuvent lui être avantageux les profits qu'elle en retire.

Pour un royaume aussi peuplé que la France, cette dernière objection (en apparence la plus forte) tombe d'elle-même dès qu'on se donne la peine de l'approfondir. Ce ne sont pas les hommes qui manquent à la France, mais le travail qui manque aux hommes. L'expérience prouve que l'oisiveté et le vagabondage font plus de tort à la population, que les pertes qu'entraînent la navigation et les colonies; et que dix mille hommes, emportés tous les ans par le scorbut de mer, ou par la fièvre maligne des Antilles, sont plus profitables à l'état, ou moins dangereux à la société, qu'un pareil nombre d'infortunés qui finissent leurs jours dans les hospices de la métropole,

après avoir traîné dans la douleur et l'indigence une existence sans douceur pour eux, et sans utilité pour leurs semblables.

Si l'on se bornoit à voir dans les produits obtenus du sol de Saint-Domingue leur seule valeur intrinsèque, on n'auroit qu'une idée imparfaite des richesses dont ce pays étoit le moteur et la source. Quelque étonnante que fût la somme produite par ses cultures, c'est moins ce résultat qui mérite notre attention, que le mouvement général imprimé à la métropole, que les capitaux mis en circulation, que les immeubles créés par cette colonie, que toutes les manufactures dont les unes lui devoient leurs matières premières, et les autres leur plus sûr et plus considérable débouché, que le travail enfin qu'elle offroit à toutes les classes de la société. Aussi ce n'est pas tant par ses richesses territoriales que par cet esprit d'industrie répandu partout, que Saint-Domingue étoit précieux pour la France. Cette colonie étant devenue le centre et le mobile d'un commerce de sept cents millions, on conçoit sans peine que l'anéantissement des cultures coloniales, causes premières de ce mouvement, a dû porter un coup mortel à l'industrie dont elles étoient tout à la fois l'aliment et le salaire.

Si cette vérité, malheureusement trop évidente, avoit besoin d'être étayée par des preuves, on

citeroit l'exemple de l'Angleterre et de la France, d'une part, et de l'Espagne de l'autre. Ces trois puissances ont fondé des colonies : la dernière possède la moitié du continent américain; le produit de ses mines s'élève annuellement à la somme de cent millions; et cependant, malgré de si grands avantages, la métropole languit dans l'indigence, et les colonies dans l'inertie. Quelle est la cause de cette espèce de phénomène ? A quoi faut-il attribuer un résultat si opposé à celui que la France et la Grande-Bretagne ont obtenu, si ce n'est au système différent adopté par le gouvernement espagnol? Ce gouvernement, trop long-temps enivré de ses conquêtes pour réfléchir à ses véritables intérêts, toujours plus fier de l'immense étendue de ses possessions, qu'enclin à s'occuper de leur prospérité, a tout sacrifié aux soins d'une domination exclusive et jalouse. Aussi, loin de l'exciter, il a cru devoir ralentir l'impulsion que donnent à l'industrie l'attrait du luxe et le goût des jouissances nouvelles, à la suite desquelles seroient venues une inquiétude qu'il n'auroit pu calmer, et peut-être une émancipation qu'il redoute. Dès-lors il lui a fallu honorer la paresse, avilir le travail et étouffer l'activité nationale sous le poids des préjugés, et sous la rigueur des lois prohibitives. Cette politique très-bien calculée pour atteindre le but que l'Espagne

s'est proposé ( celui de conserver à tout prix ses trop vastes possessions coloniales ), la prive des bénéfices incalculables qu'elle auroit pu en retirer, si un système, fondé sur le développement de l'industrie, avoit été adopté par elle. Il est connu qu'à l'exception de quelques fortunes particulières, la métropole n'a rien gagné. La raison en est toute simple : ne travaillant point, ne fournissant rien, ou très-peu de chose, l'or et l'argent qu'elle retire de ses mines doivent, en dernière analyse, parvenir à ceux qui manufacturent et travaillent pour les besoins et les jouissances des Mexicains et des Péruviens. Ainsi le Nil précipite son cours à travers les déserts de la Nubie, pour aller répandre avec ses eaux la vie et la fécondité dans les plaines du Delta.

L'Espagne n'est donc que l'entrepôt des trésors du Nouveau-Monde ; ses négocians ne sont que les facteurs de ceux qui par leur industrie en sont, sinon les propriétaires, au moins les usufruitiers ; et c'est peut-être ici le cas de dire, que les profits qu'elle retire d'un pareil ordre de choses, n'équivalent pas aux charges qu'il impose, et aux embarras qu'il occasionne. L'Angleterre, ayant adopté d'autres maximes, a obtenu des résultats tout-à-fait différens. Tout le monde sait que le système colonial a été aussi favorable à son industrie agricole, manufactu-

rière et commerciale, qu'il a été jusqu'ici inutile à l'Espagne. La France en a pendant long-temps partagé les bénéfices avec la Grande-Bretagne; elle les a perdus depuis la révolution. Tous les administrateurs, tous les écrivains qui, avant cette époque, ont traité de l'économie politique, attribuent aux colonies l'état florissant de nos manufactures, et à la subversion des unes la langueur dans laquelle les autres sont tombées. En effet, quand on suit avec attention tous les rameaux de l'industrie, on est tout étonné de la multitude des points de contact qui semblent les confondre. C'est alors seulement qu'on peut juger de leur correspondance mutuelle et des rapports nombreux qui les unissent. Voilà pourquoi le commerce, considéré sous le point de vue général, tient à la fortune publique, et devient une science immense, aperçue seulement par les véritables hommes d'état. La réaction est la première loi de l'univers: l'agriculture, le commerce et les manufactures s'aident et se soutiennent tour à tour. On auroit bien peu approfondi leur dépendance relative et leur influence réciproque, si l'on n'avoit pas acquis la preuve que les bénéfices d'une sucrerie ne sont pas circonscrits aux Antilles; que l'homme auquel elle appartient n'est pas le seul intéressé à sa prospérité. Sans elle, telle terre ou tel canton en France, seroit peut-être encore en friche ou

près d'y retomber ; telle ville ou bourgade n'auroit jamais atteint, ou perdroit infailliblement l'importance qu'elle avoit acquise. Enfin, s'il est vrai que Saint-Domingue soit une colonie de la France, il est tout aussi vrai que Bordeaux, Nantes, le Havre et Marseille sont, en partie, des colonies de Saint-Domingue. Cette assertion n'est malheureusement que trop prouvée par l'expérience ; l'ignorance et la mauvaise foi ne peuvent plus échapper aux témoignages évidens qui la confirment. Oui, la Normandie, par ses manufactures de coton, la Bretagne et la Flandre par leurs toiles, la Gascogne et le Languedoc, par leurs vins et leurs farines, les autres provinces par les productions de leur sol et de leur industrie, la capitale de l'empire, enfin, par cette foule d'ouvrages auxquels la mode donne un si grand prix, étoient tous intéressés à l'existence de nos possessions coloniales. Les évènemens particuliers à celles-ci ne pouvoient manquer d'influer sur les autres; et c'est parce que leurs rapports étoient si intimes, que le choc qui a bouleversé le système colonial a été aussi funeste à la France qu'aux Colonies.

Si les canaux de la fortune publique ont une source commune, le travail; si l'on n'acquiert rien que par le travail; si sans travail il faut perdre tout espoir de réparer nos pertes, quel plus vaste

champ peut-on ouvrir à l'activité nationale, que celui qu'offre Saint-Domingue? Les productions de son sol sont une mine préférable à toutes celles du Pérou et du Mexique ; mine d'autant plus précieuse, que sans Saint-Domingue il n'est plus de système colonial; et que sans système colonial, notre existence commerciale et maritime manque absolument de base et d'appui. Si cette conséquence est juste, Saint-Domingue doit nécessairement revenir à la France : celle-ci ne peut pas s'en passer. La grandeur des efforts que la restauration de cette colonie exige est un motif sans doute pour bien régler leur emploi; mais elle ne peut jamais servir de prétexte pour y renoncer.

Oui, nous osons le dire: Saint-Domingue réclame, à la paix, les premiers soins du Gouvernement. Quelque grands que doivent être les sacrifices qu'il faudra faire, on ne peut ni ajourner cette tâche, ni l'entreprendre sans y avoir bien réfléchi; les erreurs seroient extrêmement dangereuses. Il est vrai aussi que, les premières dépenses exceptées, tout sera bénéfice pour la métropole. Loin que l'administration de cette dernière en souffre, elle ne pourra qu'y gagner; les améliorations dont elle est susceptible seront plus faciles, par la raison que la fortune publique sera augmentée de tout ce qu'on aura acquis par la conquête de Saint-Domingue, et de tout ce

que les denrées coloniales coûtoient à la France depuis qu'elle l'avoit perdu.

C'est ici le moment de répondre à ceux qui, sans nier les avantages du système colonial, désireroient qu'il fût établi ailleurs qu'aux Antilles, où il est impossible d'abolir l'esclavage, sans les couvrir de sang et de ruines. Mais si c'est pour avoir du sucre, du café, et les autres productions de la Zône-Torride, devenues pour nous des besoins indispensables, que les partisans de ce projet désirent des colonies, on ne voit pas quel pays peut entrer en parallèle avec St-Domingue, offrir autant d'espoir de succès et d'aussi justes motifs d'encouragement. Ne compte-t-on pour rien les immenses moyens que cette île possède encore? Ils sont tels, que cinquante ans de travaux, secondés par le concours des circonstances les plus heureuses, ne seroient pas suffisans pour en obtenir ailleurs de pareils. Quelle terre sera jamais plus propre, quel climat se trouvera plus favorable aux cultures que nous regrettons? Sur quelque partie du globe qu'on jette les yeux, toutes le cèdent à Saint-Domingue. Là on n'a pas besoin de faire des essais, toujours coûteux et souvent inutiles; là on est éclairé par l'expérience, sur l'influence de la température et sur les variations de l'atmosphère. Négligera-t-on de si grands avantages pour aller abattre le premier

arbre, construire la première hutte, et tracer le premier sentier sur une terre encore vierge? Mais où la trouver? Se décidera-t-on pour quelque partie du continent américain ou africain? Ce seroit bien le cas de dire, que pour arriver au but on préfère à une route aisée, sûre et directe, des détours longs, difficiles et périlleux. Il faudra lutter d'abord contre la malignité d'un climat plus meurtrier que celui des Antilles, et vaincre le découragement que font naître les obstacles imprévus. On ne se doute pas en Europe, de quel degré d'énergie il faut être doué pour oser tenter les établissemens de ce genre. Sans les flibustiers, espèce d'hommes extraordinaires, et dont l'existence doit être regardée comme un phénomène social, les Antilles seroient peut-être encore incultes et désertes. A-t-on déjà oublié nos malheureux essais à la Louisiane, à la Guyane et à Madagascar? Ensuite (et cette considération est de la plus haute importance), ce ne sera plus une population étrangère qu'il faudra maintenir dans l'esclavage, mais des nations nombreuses et féroces qu'on sera obligé de combattre sans cesse, et peut-être d'exterminer, parce qu'on n'aura pas contre elles l'Océan pour barrière; car la condition la plus essentielle d'un établissement colonial, est sa position insulaire. Ainsi les Antilles, malgré leurs désastres, méritent encore

la préférence et doivent, sous les rapports d'agriculture et de commerce, devenir pour les Français ce que l'Inde est pour les Anglais. Que les premiers sachent en tirer tous les avantages qu'elles présentent, et ils n'auront rien à envier à leurs industrieux rivaux.

La perte éternelle de Saint-Domingue seroit pour la France un mal irréparable. Rien ne pourroit l'en dédommager, pas même l'Egypte, possession sans doute très-importante, mais bien inférieure à Saint-Domingue, qu'elle ne remplacera jamais, parce qu'il est impossible d'y établir le système colonial, et d'y naturaliser les principales cultures des Antilles. La canne à sucre, (je ne parle pas du cafier, on sait qu'il a besoin d'être constamment arrosé et rafraîchi par des pluies fréquentes) la canne à sucre ne pourroit être substituée aux productions indigènes de l'Égypte, sans porter un coup mortel à la population qui l'habite, parce qu'il faudroit changer son régime et ses habitudes. Et comment cette population pourroit-elle être remplacée ? Qui ne connoît l'intolérance du climat de l'Égypte ? D'ailleurs, la canne à sucre étant une plante annuelle, et la crue du Nil commençant en juin pour ne finir qu'en septembre, on voit d'abord qu'il faudroit récolter à huit mois un végétal qui en demande douze au moins pour par-

venir à sa maturité. En outre, la promptitude avec laquelle le suc de la canne fermente lorsqu'elle est coupée, exige qu'avant deux fois vingt-quatre heures il soit exprimé et soumis à l'action du feu ; ce qui seroit impossible au colon, pressé d'un côté par la totalité de la récolte, et de l'autre par les débordemens du fleuve. Sans doute on peut faire du sucre en Égypte. Dans quel pays n'en fait-on pas ? De quelle plante ou de quel fruit ne vient-on pas à bout d'en extraire ? Aussi la question n'est pas de savoir si la canne à sucre vient sur les bords du Nil ( personne n'en doute ), mais si l'on peut y établir des ateliers et des manufactures, sinon semblables, au moins équivalentes à celles des Antilles, et susceptibles de parvenir au point que celles-ci avoient atteint. Voilà ce qu'on n'obtiendra jamais, parce qu'indépendamment des obstacles qu'oppose la nature particulière du pays, la race égyptienne est trop foible et trop molle pour de pareils travaux : elle s'anéantiroit plus promptement encore que la caraïbe, si on vouloit l'y contraindre. Cette sévérité seroit d'autant plus déplacée, que les Egyptiens ayant les Arabes pour alliés et le désert pour réfuge, on ne pourroit l'exercer contre eux qu'à l'aide d'une force plus imposante que celle qu'exige le rétablissement de Saint-Domingue.

Quelques États subsistent, dit-on, et même

avec éclat, quoiqu'ils n'aient qu'un commerce borné, et point de système colonial. Cette remarque, vraie jusqu'à un certain point, a besoin qu'on l'approfondisse avant d'en faire l'application à la France. Est-ce de la magnificence de la cour qne l'on entend parler? A-t-on en vue le règne glorieux de quelque grand monarque? Cela fait sans doute partie des traits qui caractérisent un empire puissant, et signale une de ses brillantes époques, mais ne constitue pas seul un ordre de choses fondé sur la sécurité du présent et sur la confiance dans l'avenir; où tout étant à sa place, et le travail à la portée de tous, la fortune publique s'accroît proportionnément aux fortunes particulières. C'est alors seulement que l'on possède un revenu disponible que les confiscations et les banqueroutes ne remplaceront jamais.

Si la France ne connoissoit pas le prix des colonies; si, semblable au tronc d'un arbre, où toutes les branches vont aboutir pour aspirer la sève qui doit les rendre productives, le système colonial n'avoit pas été le premier mobile de son industrie agricole, commerciale et manufacturière, peut-être seroit-on fondé à nier les avantages qu'il procure, et à craindre pour la métropole un ordre de choses nouveau, qui, contrariant les idées reçues, et détournant le cours natu-

rel des affaires, la forceroit à des entreprises incertaines, et peut-être onéreuses. Mais ici c'est l'inverse. L'abandon des colonies est une de ces propositions à laquelle personne ne peut s'accoutumer. La nécessité de conserver celles qui nous restent et de rétablir celles que nous avons perdues, est moins chez les Français une opinion acquise, qu'un sentiment pour ainsi dire inné ; tant l'esprit public s'est identifié avec cette maxime : *Sans colonies, point de commerce ; sans commerce, point d'industrie, et sans industrie, point de richesses.*

« Le commerce qu'un État fait avec ses dé-
« pendances coloniales, dit l'auteur déjà cité,
« doit être considéré comme un commerce inté-
« rieur ; les capitaux qu'il emploie et l'industrie
« qu'il encourage, ont pour objet de faire circuler
« l'excédant des productions d'un pays dont les
« différentes parties sont soumises au même gou-
« vernement, et habitées par le même peuple.
« Chaque opération commerciale de ce genre est
« une transaction domestique dont les avantages
« sont exclusivement réservés aux différens mem-
« bres de la même famille. Le commerce que
« Bordeaux et Nantes font dans la Baltique, et
« celui de Marseille avec les peuples de la Mé-
« diterranée, qui donnent, je suppose, un béné-
« fice de vingt pour cent, ne peuvent exister sans

« les Turcs et les Russes, avec lesquels il faut « partager ce bénéfice. Mais le commerce que « ces mêmes villes font avec les Antilles fran- « çaises n'admettant que des capitaux français, « les profits qu'il rapporte sont réservés au même « peuple et n'enrichissent que lui. En outre, « le commerce colonial établit une circu- « lation doublement avantageuse à la mère « patrie ; d'abord parce qu'elle attire et fixe dans « son sein des propriétaires riches et qui animent « son industrie ; ensuite parce qu'elle offre aux es- « prits vifs, turbulens, une carrière où leurs qua- « lités inquiétantes pour la tranquillité publique « de la métropole, vont s'exercer sans danger dans « des climats lointains. L'un des plus grands obs- « tacles au mariage, surtout pour la classe dont « nous parlons, est la crainte de ne pouvoir laisser « aux enfans les moyens de soutenir le rang que « leurs pères ont eu dans la société. Mais les « colonies, en offrant une perspective à l'ambi- « tion et des chances plus nombreuses de for- « tune, concourent à diminuer le nombre des « célibataires. La prospérité de la métropole « s'accroît d'une manière incalculable en raison « d'un état de choses qui, en rendant les de- « voirs du mariage plus faciles, favorise la plus « forte des passions humaines sans aucun effet « funeste pour les mœurs.

« Le débouché que procurent les pays sou-
« mis au régime colonial a cela de bon, qu'il aug-
« mente sans cesse, et présente ainsi un attrait
« toujours croissant à l'activité et aux efforts de
« l'industrie nationale ; car c'est moins à la
« quantité des demandes qu'à leur progression
« constante qu'il faut faire attention. Cet avan-
« tage est d'autant plus précieux, qu'il est tout
« à fait indépendant du commerce étranger. La
« législation des autres peuples ne peut ni l'at-
« teindre, ni même le ralentir. Il inspire plus de
« confiance aux capitalistes, aux négocians et
« aux manufacturiers, parce que les consomma-
« teurs auxquels ils fournissent parlent la même
« langue, sont sujets du même gouvernement
« et soumis aux mêmes lois qu'eux ; enfin, les
« fonds consacrés au commerce colonial ne cou-
« rent pas les risques auxquels sont nécessaire-
« ment exposés ceux que l'on emploie dans des
« spéculations avec les nations étrangères. »

Quelques écrivains prétendent que l'état florissant du commerce ne dépend pas exclusivement du système colonial, et que tout peuple qui retire de son sol plus qu'il ne consomme, a nécessairement un commerce. De ce principe, vrai sous quelques rapports, mais absurde sous une foule d'autres, l'esprit de secte, qui se croit infaillible, et la vanité, qui ne veut pas reconnoître ses fautes, ont

tiré la fausse conséquence, que la France ne perdroit rien de son importance commerciale par l'abandon de ses colonies. Tant que son territoire et son industrie, a-t-on dit, offriront des moyens d'échange, elle aura un commerce qui, n'exigeant pas, comme le système colonial, une marine militaire, épargnera à la métropole tout ce que celle-ci lui coûte.

Quoique les économistes aient étayé ce calcul par les plus spécieux raisonnemens, quel que soit le mérite de la plupart d'entre eux, ils se sont trompés lorsque entièrement subjugués par cet esprit de système qui ne veut admettre ni exceptions, ni modifications, ils ont considéré l'agriculture comme la seule source de tout bien, et son produit net comme le seul thermomètre de la fortune publique. Ils n'ont pas vu que ce même produit seroit incertain, précaire et même inutile, si l'industrie ne s'empressoit d'en doubler et tripler la valeur. L'agriculture est sans doute le premier des arts; le genre humain lui doit, non-seulement une partie de sa nourriture, mais encore ses plus douces jouissances. Cependant plusieurs peuples ignorent ou dédaignent ses bienfaits, et n'en existent pas moins. Par cela seul que l'homme se fait à tous les climats, et vit sous toutes les latitudes, il modifie, suivant les lieux, ses habitudes et ses mœurs. Placé au

sommet de l'échelle des êtres, il a été créé pour tout soumettre à sa puissance; aussi la terre et ses entrailles, la mer et ses abîmes sont devenus ses tributaires. Ne seroit-ce pas méconnoître sa nature, et l'éloigner de la vocation pour laquelle il est né, que de circonscrire son domaine? Doit-on le condamner au sacrifice de ses facultés, parce que l'abus tient de près à l'usage qu'il se permet d'en faire? Une administration qui réduiroit la France aux seules productions de son sol, ôteroit à la classe indigente les ressources qu'elle trouve dans la navigation et les espérances que lui offrent les colonies, diminueroit, sans profit pour les pauvres, les jouissances des riches, et se priveroit bientôt elle-même de tout revenu disponible. Nous nous appuierons ici, pour la dernière fois, de l'autorité de M. Brougham.

« Quand les capitaux s'accumulent, et que les « relations commerciales s'étendent, une partie « de l'argent et de l'industrie passe à la culture « du sol, une autre à la circulation intérieure « des produits, une troisième favorise l'échange « de leur excédant contre le superflu d'un pays « étranger. Cette dernière portion contribue sur- « tout à entretenir une activité qui, en augmen- « tant la puissance militaire de la nation et son « influence dans les relations extérieures, ali-

« mente la source dont elle découle. Privez un « peuple de son superflu, interdisez-lui l'espoir « des jouissances nouvelles, et bientôt il n'aura « plus le nécessaire.

« En admettant même que les capitaux em- « ployés au commerce colonial soient enlevés à « l'agriculture de la mère-patrie, ils ne le sont « pas à la totalité de l'empire, puisqu'ils en « font fleurir une partie intégrante quoique « éloignée du système général, sur laquelle vit « et prospère une portion de la population natio- « nale qui s'y est transportée. De plus, les « planteurs riches, par leur résidence en Eu- « rope, et ceux qui y reviennent après un séjour « plus ou moins long dans les colonies où ils ont ac- « quis de la fortune, généralisent les produits et « les bénéfices dont elles sont la source, en occu- « pant directement les fermiers et les ouvriers de « la métropole. Ceux-ci, à leur tour, travaillent « pour les matelots qui font circuler ces produits, « pour les marchands qui en trafiquent, pour les « manufacturiers qui les mettent en œuvre, et « souvent même pour les colons qui les retirent « du sol. Ainsi donc, les capitaux consacrés à la « culture des colonies, loin de nuire à celle de « la métropole, lui offrent un débouché plus sûr, « plus facile que tous les autres marchés de l'Eu- « rope.

« Rien n'est aussi absurde et ne cause autant « d'erreurs que de ne pas examiner jusqu'à quel « point l'exécution d'un système est possible, « praticable, et se concilie avec la nature de « l'homme, et avec les moyens dont il peut dis- « poser. Les économistes pèchent pour avoir « négligé dans leurs théories ces considérations; « ils accordent une influence trop grande aux « institutions politiques et pas assez à la force et « au jeu des passions humaines. La terre est « sans doute la source directe des richesses na- « tionales, et l'agriculture ne peut être trop en- « couragée; mais il ne s'ensuit pas que tous les « hommes doivent être attachés à la charrue, et « que tout autre travail doive être interdit à cette « portion de la société, dont les bras seroient « nécessaires pour retirer du sol la plus grande « quantité possible de subsistances. Il faut à « l'homme quelque chose de plus que la nourri- « ture; d'ailleurs on ne doit pas le soumettre « malgré lui à un travail peut-être au-dessus de « ses forces, et qui répugne à ses goûts.

« Le fermier qui veut retirer le plus de fruit « de son champ, a égard à la nature du ter- « rain, se règle d'après son exposition, et tire « parti des forêts et des rivières qui l'avoisinent. « Celui qui élève des bestiaux, et qui se propose « de mettre à profit leurs dispositions généra-

« tives, est obligé d'étudier les rapports et les « lois diverses auxquelles, suivant l'espèce, tous « les animaux sont assujettis. De même les plans « d'un homme d'état doivent être calculés d'après « les localités, les mœurs, les dispositions natu- « relles du peuple auquel il compte les appliquer. « En général l'homme doit être libre de choisir « le genre de travail qui lui convient. Le gouver- « nement a rempli sa tâche, lorsqu'il lui en a « assuré les fruits. Le négociant qui exporte des « marchandises, le manufacturier qui, en mettant « des matières brutes en œuvre, excite le paysan « à labourer son champ; l'homme enfin, quel qu'il « soit, qui achète au cultivateur ce que celui-ci « ne consomme pas et ce qu'il n'auroit pas cher- « ché à obtenir par son labeur, s'il n'avoit eu la « certitude de l'échanger pour ce qu'il désire, « ont autant de droits aux productions de la terre « que si leurs mains, au lieu de frapper le fer « ou de faire circuler la navette, avoient tenu « le manche de la charrue. Aussi nous voyons « que dans tous les temps et dans tous les pays, « on s'est occupé de commerce et de manufac- « tures avant le défrichement et la mise en rap- « port de toutes les terres. Il y a plus : c'est à « ces dispositions inhérentes au cœur de l'homme « naturellement porté vers l'indépendance, et « non aux rêveries économiques, et à tous les

« règlemens ruraux, qu'il faut attribuer les progrès « de l'agriculture et la surabondance des produits « bruts. »

Le système des économistes, suivi avec rigueur, mène à l'extinction de toute industrie, et nous replonge dans le danger des abstractions philosophiques. Une semblable politique ne peut plus être celle du gouvernement français. Il sait très-bien que l'industrie et même l'agriculture, dénuées du ressort qui les stimule, suivroient à leur tour le sort du commerce. Règle générale : il faut brûler ses vaisseaux et abandonner son commerce aux autres, ou se mettre à même de le faire respecter au besoin par la force. Parmi une foule d'exemples, nous ne citerons à l'appui de cette vérité que celui de la Prusse, qui a vu récemment (1) son commerce intercepté et sur le point d'être anéanti par quatre ou cinq frégates et quelques galères suédoises. Ainsi, tant qu'on voudra avoir des bâtimens marchands, on sera obligé d'armer des vaisseaux de guerre ; cela ne souffre point d'exception. Il seroit peut-être à desirer que cette science si vantée, la marine militaire, fût encore à naître ; mais comme elle est

(1) Cet écrit remonte à l'année 1806 : il fut rédigé lorsque lord Lauderdale étoit à Paris pour y traiter de la paix.

au commerce ce qu'une armée est au corps social, on ne peut pas plus se passer de l'une que de l'autre, malgré les inconvéniens qui y sont attachés : inconvéniens inévitables dans toutes les institutions humaines, où le mal est toujours à côté du bien.

Puisque, dans l'état actuel de l'Europe, une marine militaire est nécessaire à un grand empire, soit qu'il possède ou non des colonies ; puisqu'il ne peut conserver une existence commerciale que par elle, on doit trouver tout simple de revenir à un ordre de choses dont les immenses bénéfices surpassent les dépenses auxquelles il s'assujettit. Ainsi donc, si la France veut montrer son pavillon sur les deux mers qui baignent ses côtes ; si elle veut voir ses villes maritimes reprendre leur ancienne prospérité, son industrie faire de nouvelles conquêtes, ses productions territoriales acquérir toute leur valeur, il faut qu'elle entretienne sa marine militaire. Or, comme ce genre de puissance est une chose relative qui ne peut être bien jugée que par comparaison, l'on comprend sans peine que l'objet essentiel d'un tel établissement ne pourra être rempli qu'autant qu'il sera proportionné à l'importance des possessions coloniales et du commerce qu'il doit protéger et défendre.

De tous les moyens pour parvenir à ce but,

la restauration de S.-Domingue doit être placée au premier rang. Du sort de Saint-Domingue dépend celui des autres Antilles : toutes périront comme lui, s'il n'est pas soumis et tranquille comme elles. Il y a plus : la domination européenne dans le nouveau monde tient au rétablissement de cette colonie ; elle seule présente une base assez solide au système colonial dont les liens, déjà trop relâchés, menacent de se dissoudre. Si ce déchirement s'opère, l'Europe perd la source principale de sa prospérité. « L'établissement des colonies fut pour elle, a « dit un écrivain judicieux et profond (1), une « époque de bonheur et de richesses ; l'aban- « don des colonies sera pour elle une époque « d'appauvrissement et de ruine. »

Plus le tourbillon révolutionnaire, en détruisant Saint-Domingue, a menacé les bases fondamentales du système colonial, plus la France, à laquelle il importe si fort de le maintenir, doit mettre de persévérance pour rattacher à sa fortune cette île précieuse. Le premier et le plus puissant

---

(1) L'auteur de *l'Antidote au Congrès de Rastadt*, et des *Considérations sur la France*.

moyen d'y réussir, celui sans lequel tous les efforts seront inutiles, est le retour vers l'ancienne administration. Si l'on persiste à ne pas avouer les erreurs qu'on a commises ; si l'on conserve la prétention de fonder aux Antilles un ordre de choses meilleur que celui qui, dans l'espace d'un siècle, avoit fait de Saint-Domingue le pays le plus riche de la terre ; si l'expérience enfin n'a pas corrigé de la manie des innovations, il faut renoncer à tout espoir, à tout projet sur cette colonie : elle ne sera jamais rien pour la France, si elle ne redevient ce qu'elle étoit avant la révolution. Et qu'on ne dise pas que les temps sont changés, que les circonstances ne sont plus les mêmes : cela est vrai quant aux hommes, mais non pas quant aux choses. Au reste, ce qui jadis fut suggéré par la sagesse, aujourd'hui la nécessité le commande. Il ne doit plus être question de créer, mais de remettre en vigueur des institutions dont les avantages sont immenses et certains, si l'on a le bon esprit de les préférer à des théories dangereuses ou impraticables.

Nous ne saurions trop le répéter: le système colonial forme un tout dont les parties tiennent étroitement les unes aux autres, et gravitent vers un centre commun. Toucher à l'une d'elles, c'est

altérer la marche et s'exposer au bouleversement total du système. En vain l'esclavage sera-t-il rétabli et la traite permise, on n'aura rien fait, si l'on ne parvient pas à rappeler l'esprit et les formes particulières de l'ancienne administration coloniale. Il faut que tout, jusqu'aux noms, soit conservé. En disant qu'une colonie doit obéir à l'impulsion de la métropole, l'abbé Raynal énonce une vérité incontestable ; mais quand il ajoute : *comme une chaloupe obéit à toutes les directions du vaisseau qui la remorque*, il gâte, par cette comparaison, la justesse de sa proposition. Une colonie doit dépendre, sans doute, de sa métropole ; mais cette dépendance ne nécessite pas plus l'identité absolue des deux administrations, qu'il n'est indispensable que tous les bâtimens d'un convoi soient remorqués, ou fassent les mêmes manœuvres pour arriver ensemble au même port. On peut reconnoître une métropole, être soumis à ses lois, sans être régi par les mêmes formes, comme tous les vaisseaux d'une escadre obéissent aux ordres d'un amiral, sans porter précisément la même voilure que lui. Les constitutions de la compagnie anglaise des Indes ne sont point celles de l'empire britannique ; le faste dont s'entouroit le gouvernement de Batavia, différoit au-

tant de la simplicité qui distinguoit les États-généraux des Provinces-Unies, qu'un vaisseau à trois ponts diffère, par ses dimensions, sa capacité, sa structure, et la fin pour laquelle il a été construit, d'une foule d'autres bâtimens. Ainsi, rien n'est moins vrai que la maxime de Raynal, qu'on a malheureusement trop généralisée, et qu'il faut se hâter de modifier, comme l'a fait son auteur, si l'on veut réparer les maux que son application rigoureuse a produits. Saint-Domingue n'est pas, ne peut pas être un département de France ; il en diffère trop essentiellement. Ainsi ceux qui, en s'étayant de l'autorité de cet écrivain, ont formé et exécuté le projet de l'administrer comme une province française, ont fait le plus faux de tous les raisonnemens, et commis la plus désastreuse des erreurs. Il n'y a que le délire révolutionnaire, ou une présomptueuse ignorance, qui ait pu imaginer que deux contrées, entièrement différentes par le climat, les productions et la population, devoient être soumises aux mêmes formes, et gouvernées par les mêmes magistratures.

Dans le nombre des lois qui constituent le régime colonial, deux surtout n'ont pas été aussi appréciées qu'elles méritent de l'être : l'une est le droit dont jouissent les colonies, de n'être

imposées que pour les besoins de leur administration intérieure; l'autre, la nécessité que cette même administration repose sur une base fixe et immuable. La première loi sert à dédommager les colonies du commerce exclusif auquel elles doivent être soumises; la seconde, par la confiance et la sécurité qu'elle inspire, tend à favoriser les cultures, source de leur prospérité. Le législateur avoit très-bien senti que les défrichemens du sol, tâche déjà très-pénible, seroient rendus encore plus difficiles, et même impossibles, si au lieu d'être garanti par des formes invariables, l'édifice colonial pouvoit être ébranlé par l'avidité du fisc et par la versatilité des principes. Aussi, une légère redevance sur les denrées exportées, connu sous le nom d'octroi, formoit le seul impôt à Saint-Domingue. On n'y voyoit ni douanes, ni gabelles, ni domaines, ni contrôle, ni timbre, ni enregistrement, ni cette foule de taxes indirectes auxquelles il convient que les départemens de France soient assujettis, mais dont la colonie devoit être exempte, parce que, soumise au commerce exclusif, elle payoit le plus onéreux des impôts; et que l'emploi de tous ses moyens en améliorations augmentoit l'exportation coloniale et l'importation métropolitaine ( princi-

pal objet qu'un gouvernement doive avoir en vue ), ce qui enrichissoit bien plus sûrement la France que n'auroit jamais pu faire le génie le plus fiscal.

On ne pourroit donc pas commettre une erreur plus fatale, que de vouloir organiser à Saint-Domingue un système d'impôts indirects, qui, loin d'aider à couvrir les frais de sa conquête, ne serviroit qu'à enrichir quelques personnes privilégiées. Une colonie est un vaste marché, ou, si l'on veut, une foire, qui ne conserve sa vogue qu'autant que l'on respecte les prérogatives qui en sont la source. Si dans l'impulsion générale qu'elle imprime à l'industrie, si dans les immenses produits qu'elle fournit au commerce, on ne voyoit que l'occasion de prélever des taxes; si l'appât de quelques millions pouvoit assez aveugler le législateur pour l'éloigner du vrai but de l'organisation coloniale, tout seroit perdu. La cupidité fiscale et la manie réglementaire seront à jamais les fléaux des colonies. C'est bien assez d'avoir à lutter contre les révolutions physiques auxquelles elles sont exposées, sans y ajouter les maux mille fois plus dangereux d'une administration versatile et tracassière. Si l'esprit novateur est dangereux partout, il est essentiellement funeste

aux Antilles (1). L'attrait d'une brillante fortune, qui porte un planteur à contracter des obligations auxquelles il ne peut faire honneur que par son travail, et l'avantage qui résulte pour la métropole de cette émulation générale des colons, exigent aussi que le cultivateur qui, en s'enfonçant dans les bois où il vit isolé, n'a, de toutes les jouissances de la vie, conservé que l'espérance, ne soit pas trompé dans ses calculs. C'en est fait d'une colonie, si ceux qui l'habitent ont les plus légères craintes sur l'avenir. Pourquoi les colons ont-ils montré si longtemps un caractère aussi entreprenant et aussi actif? Parce que leur confiance étoit alors sans bornes; parce que la foi publique, respectée jusqu'à l'époque de la révolution, garantissoit leurs propriétés; parce qu'un attentat contre l'ordre social, tel qu'une expropriation universelle, sembloit aussi invraisemblable qu'impossible; parce que les administrateurs ne pouvoient

(1) Les peuples anciens connoissoient si bien le danger des innovations, que chez l'un d'eux (les Locriens), celui qui proposoit l'abolition ou la modification d'une loi devoit se présenter à l'assemblée du peuple la corde au cou, avec un nœud coulant, que l'on serroit, si sa proposition étoit rejetée.

ni changer, ni augmenter, ni modifier l'impôt, ni intervertir l'ordre de la recette et de la dépense. Six millions suffisoient pour tous les besoins de Saint-Domingue, et M. de Marbois put encore sur cette somme faire des économies qu'il eut le bon esprit d'appliquer à des objets d'utilité publique. Deux fois M. de Peynier, à la Martinique, fit aux habitans la remise de leurs contributions. Voilà le véritable esprit colonial; telles sont les causes qui avoient élevé les îles françaises au point de prospérité où elles étoient parvenues.

Que gagneroit la métropole à thésauriser aux dépens des colonies, à y multiplier sans raison le nombre de ses agens, et à permettre qu'ils s'enrichissent des dépouilles des colons? Que sont à ses finances quatre ou cinq millions de plus, et à la félicité publique quelques fortunes scandaleusement acquises au mépris de sa justice? Une semblable politique comprimeroit d'abord, et étoufferoit bientôt le développement de l'industrie. De cette considération puissante dérive la nécessité d'avoir une administration simple, économique et immuable. D'elle aussi dépend la manière dont on devra régler les rapports commerciaux que les circonstances forceront d'établir avec les neutres. Sans doute les droits de la métropole doivent être

conservés; (il ne faut jamais perdre de vue que le commerce exclusif est une des bases du système colonial); mais à quoi serviroit l'extrême rigueur des lois prohibitives, tant qu'il sera impossible d'en faire l'application, faute de produits? Et où sont ceux de Saint-Domingue? Les misérables débris de ses cultures peuvent-ils être comptés pour quelque chose? Ses rapports commerciaux pourront-ils être réglés comme à l'époque de sa splendeur? Nul homme raisonnable n'aura une pareille idée. Elle seroit d'autant plus fausse, que, par la plus désastreuse de toutes les révolutions, la métropole a perdu une grande partie de ses richesses industrielles et commerciales. Si dans les beaux jours du commerce français, les circonstances ont souvent forcé d'atténuer la sévérité des lois prohibitives; si, malgré l'état brillant de la métropole, celle-ci n'a pas toujours pu suffire aux besoins de Saint-Domingue, le pourra-t-elle maintenant, que tout ce qui tient au système colonial reste à créer? Quel temps ne faudra-t-il pas, si l'on veut que cette importante colonie ne se relève que par la France? Ne compromettroit-on pas, par cette marche lente et timide, les avances qu'on auroit déjà faites? Ne eourroit-on pas le risque de voir la guerre éclater de nouveau avant d'avoir assuré la

tranquilité de cette île? La France ne doit se proposer qu'un seul but, celui d'obtenir son prompt rétablissement par tous les moyens possibles, et le commerce national ne peut trouver mauvais que, soumis à des arrangemens convenables, le commerce étranger concoure à remplir cette tâche. Dans l'état actuel des choses, il faut considérer Saint-Domingue comme un corps exténué qui a besoin qu'on le mette au régime le plus restaurant, qu'on lui prodigue les soins et la nourriture. Ah! loin de la lui refuser, il faudroit, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la lui infuser par tous les pores.

Qu'on se persuade bien que la restauration de Saint-Domingue ne peut s'opérer qu'aux frais de la France. Elle n'aura jamais lieu, elle est physiquement impossible par les moyens que l'on suppose encore à cette colonie. Ces moyens sont nuls: il seroit dangereux de se faire illusion à cet égard. Nous ajouterons de plus que, les nègres soumis, il reste à mettre hors de toute atteinte les propriétés coloniales, et à rassurer les colons contre une nouvelle explosion de l'épidémie révolutionnaire, ou, ce qui revient au même, contre la soif de l'or qu'elle a excitée dans tous les cœurs. Parmi les précautions les plus importantes, l'engagement que prendroit la métropole

de garantir la stabilité du régime colonial, et de ne s'immiscer en rien de ce qui est relatif à l'esclavage, est non-seulement une mesure juste et politique, mais encore nécessaire. Il faut que cet engagement soit déclaré et revêtu des formes les plus solennelles. C'est une charte dont Saint-Domingue a besoin (1); elle seule peut inspirer la confiance, sans laquelle il n'y a point, il n'y aura jamais de colonies.

Nous aurions placé ici quelques réflexions sur la dette de Saint-Domingue, si un ancien administrateur, M. Malouet, n'avoit approfondi cette matière dans un ouvrage publié en 1800. L'opération qu'il propose (la réduction de la dette, proportionnément à la valeur actuelle des biens), nous paroît la seule mesure grande, sage et équitable. L'auteur en a développé les motifs avec cette clarté et cette précision qui caractérisent tout ce qui est sorti de sa plume.

Ce seroit nous donner un ridicule que de proposer un plan de campagne; ce soin regarde exclusivement les militaires. Mais il est d'autres

(1) En annonçant que les colonies doivent être régies par des lois particulières, la prévoyance et la sagesse du Roi n'ont rien laissé à désirer à cet égard.

armes que celles de la force. Rien ne contribuera plus au succès de l'entreprise que l'accord qui, dans tous les projets bien formés, se trouve entre la cause et l'effet, entre les moyens employés et la fin que l'on se propose. Dans un pays où l'opinion fait tout, où la prééminence de la classe blanche est non-seulement un privilége politique, mais un droit naturel résultant de la couleur, il faut que cette prééminence devienne en outre le prix du mérite ; les blancs ont d'autant plus d'intérêt à s'en rendre dignes par l'usage des talens et par l'exemple des vertus, qu'attendu leur foiblesse numérique, ce prestige seul peut leur garantir prépondérance et sûreté. Sans doute il conviendra de déployer une grande force : avant tout, les nègres doivent être pénétrés de leur impuissance et de l'inutilité deleurs efforts. Mais nous sommes convaincus qu'un système sage et bien lié, qu'un plan de conduite fondé sur les vrais principes de l'organisation coloniale, et suivi avec persévérance, fera mieux que l'appareil coercitif le plus formidable. Sous ce rapport, aucun régime ne peut être comparé à l'ancien ordre de choses. La condition absolument indispensable à tous les établissemens coloniaux, la stabilité, ne peut être obtenue que par lui. Lui seul présente un

frein capable de contenir l'esclave, un garant assez sûr de sa fidélité. L'effroi imprimé par nos armes, y contribuera sans doute, ( on auroit bien tort de croire qu'il fût possible de s'en passer ); mais sans les qualités sur lesquelles se fondoit jadis la supériorité de la couleur blanche, son triomphe sera aussi éphémère que le bruit du canon qui le lui aura procuré.

Nous insistons sur cette vérité, non pour les colons, ils en sentent l'importance, mais pour les Européens, qui, en la méconnoissant, ont mis le comble aux malheurs de Saint-Domingue. Une erreur non moins grande, est l'opinion encore généralement accréditée qui fait des habitans des îles une classe d'hommes tellement imbus de préjugés, si fort endurcis aux peines de leurs esclaves, que la raison et l'intérêt ne peuvent rien sur eux. C'est pour satisfaire leur vanité, c'est pour avoir le plaisir de maltraiter les nègres, que les créoles, répète-t-on partout, s'opposent à ce qu'ils deviennent libres. Leur orgueil seroit choqué si ces pauvres Africains ne pouvoient plus être châtiés par eux. Pour mettre en avant une aussi misérable assertion, il faut concevoir un ordre de choses où l'homme puisse trouver du plaisir à se ruiner et à tourmenter tout ce qui l'entoure : cela se rencontrera dans

un individu, mais non, chez une nation entière. Et pourquoi le créole seroit-il plus que l'Européen enclin à la cruauté? Quel intérêt peut-il avoir à se montrer barbare? Si au cœurs contens, heureux, les vertus sont faciles, qui plus que le colon mérite qu'on ne le calomnie pas sur des ouï-dire? Il est riche et vit dans un pays où l'on a peu de besoins, où l'on ne rencontre ni concurrens, ni rivaux, et qui seroit encore le plus fortuné de la terre, si les propriétaires avoient eu le bon esprit de le préférer à l'Europe.

A ces motifs pour être justes et humains, qui sont communs à tous les hommes placés dans la position où se trouvent les colons, il faut encore joindre l'intérêt qui y oblige ces derniers; la mort d'un esclave est pour eux une perte considérable. Mille écus ne suffisent pas pour la réparer. Il importe donc à l'habitant que ses nègres vivent et travaillent. Pour cela, il faut les soigner quand ils sont malades, et ne pas les maltraiter lorsqu'ils sont bien portans. Ainsi, de sa part, la cruauté seroit non-seulement atroce, mais extravagante; et l'homme qui s'y livreroit seroit encore plus fou que méchant.

Les colons s'élèvent contre l'affranchissement

des noirs, parce que, plus à même de juger de l'impropriété de cette mesure, ils savent que la tentative seule de son application seroit une source de nouveaux désastres. Mais quels sont les changemens compatibles avec le régime colonial et favorables à l'esclave, auxquels ils se soient refusés? Quelles sont les améliorations proposées ou exigées par les circonstances qui aient été repoussées par eux? Quelles sont les lois de la métropole, ayant pour objet d'adoucir le sort des nègres, contre lesquelles ils aient seulement murmuré? Avoient-ils attendu d'y être forcés, pour élever sur leurs habitations ces hospices où la vieillesse et les infirmités trouvoient tous les secours, tous les soins d'une bonté compatissante? L'opinion généralement répandue, qui faisoit regarder comme mal administrée toute habitation où l'on étoit obligé d'infliger des châtimens un peu sévères, qui signaloit les raffineurs et les gérans dont le caractère étoit trop dur, comme indignes d'avoir des places; qui même jetoit une espèce de défaveur sur le propriétaire, ou son fondé de pouvoir, quand un atelier étoit enclin au marronage, et que les animaux servant à l'exploitation se trouvoient en mauvais état, tiroit-elle sa source d'un principe d'inhumanité?

Il seroit temps enfin qu'on cessât de parler de ce qu'on ignore, et qu'on ne crût pas tout connoître sans avoir rien appris. Les colons, en exigeant de leurs adversaires, ou plus de lumières, ou moins de prévention, ne réclament pas une grâce, mais une justice ; il est vraiment inconcevable qu'on s'obstine à la leur refuser. Ce n'est point par goût qu'ils ont des esclaves ; il n'est pas un d'entre eux qui n'ait plusieurs fois gémi sur cette nécessité. Mais, obligés d'opter entre deux maux, ils ont choisi le moindre. Si à cet égard la vérité ne reprend pas son empire en France; si, malgré les terribles leçons de l'expérience, l'esprit de parti et le philosophisme parviennent à remettre en question l'autorité du maître, c'en est fait de Saint-Domingue, et nous pourrions ajouter, des Antilles : malheur à la race blanche qui habite ces contrées!

Nous ne saurions trop combattre aussi une opinion qui a eu beaucoup de partisans, et dont les suites ont été bien funestes : on a regardé l'homme le plus intéressé à la restauration de Saint-Domingue comme le moins capable d'y concourir. Et à quelle fin repousseroit-on encore les lumières, le droit et la raison, pour leur substituer l'imprévoyance, l'impéritie et la cupidité ? A-t-on oublié ces temps malheureux,

où une foule d'hommes ineptes, pervers et rapaces, se disputoient les lambeaux de Saint-Domingue, où la propriété étoit traitée de chimère, et devenoit, soit un titre de proscription, soit un arrêt de mort, pour celui qui osoit l'invoquer?... Droit sacré de la propriété! seule base légitime de l'ordre social! Ah! si jamais il devint urgent de faire de ce droit une espèce de dogme religieux; si jamais il importa aux peuples de se pénétrer de son inviolabilité, c'est à Saint-Domingue, où il a été attaqué avec tant d'acharnement et de furie. Oui, nous croyons ne pouvoir trop le répéter : ce n'est qu'en rétablissant le culte, trop long-temps oublié, de la morale et des lois, que la colonie sortira de ses ruines. Avec ce secours tout puissant, le retour à l'ordre, au bonheur et à l'opulence, y sera prompt et facile : privés de cet appui, tous les efforts de la France seront infailliblement perdus.

L'existence et la prospérité de Saint-Domingue dépendent donc, et du droit respecté de la propriété, et de la supériorité rétablie de la couleur blanche. Les nègres ne rentreront jamais sur les habitations, tant que les propriétaires seront persécutés, spoliés et proscrits; tant qu'à la place de maîtres prévoyans et humains, ils ne verront au-

tour d'eux que d'avides étrangers pour qui le présent est tout, et l'avenir moins que rien. Le bon et le mauvais exemple ont seuls quelque empire sur des êtres qui, n'étant pas susceptibles d'autre instruction, ne peuvent pas avoir d'autre règle pour se conduire. Et quel plus funeste exemple pourroit-on offrir au noir, que le retour du régime révolutionnaire et confiscateur? L'expérience lui apprend, le sentiment de son ignorance et de son incapacité lui dit mieux encore, que le blanc qui l'achète devient, de ce moment son défenseur naturel et unique. Il sauroit bientôt que, si ce maître étoit sans considération, s'il étoit mal vu, mal accueilli de l'autorité, si sa propriété couroit le moindre risque, il n'auroit, lui nègre, qu'un sort malheureux, qu'une existence précaire, parce que personne n'écouteriot ses plaintes, ne se chargeroit même de pourvoir à ses besoins. Le brigandage deviendroit dès-lors et nécessairement sa seule ressource. L'esclave s'enorgueillissoit jadis d'appartenir à tel ou tel maître, se regardoit comme faisant partie de la famille, et étoit flatté de la considération dont elle jouissoit. La proscription du chef ayant brisé les liens qui unissoient tous les membres entre eux, la famille a été dissoute; et avec elle ont disparu, pour tous, le

repos et le bonheur. Resserrez-en de nouveau les nœuds, rendez-les même plus forts, s'il est possible, c'est le seul moyen de rétablir l'ordre dans les ateliers et la sûreté dans les campagnes. Rien au monde ne peut remplacer la présence et les soins du propriétaire. Quelle sécurité, en effet, pourroit inspirer un gouvernement qui, heurtant de front les premiers élémens du système colonial, donneroit l'exemple de l'immoralité, de la perfidie et de l'injustice, et ne paroîtroit à Saint-Domingue que pour y faire triompher le vol, la révolte et l'assassinat?

Ainsi donc, ce ne sera pas tout de vaincre, il faudra savoir profiter de la victoire. L'homme qui, par ses vices, insulteroit à la morale; qui, dans ses violences, ne respecteroit point les lois; qui, par sa place ou par son crédit, se croiroit au-dessus d'elles, ne peut obtenir aucune confiance. On cède sans effort à l'autorité dirigée par la sagesse; on se roidit avec raison contre des despotes capricieux, cupides et déhontés. N'eût-on à opposer à leur rapacité que la force d'inertie, elle suffiroit pour faire échouer une entreprise au succès de laquelle le prestige de l'opinion est, comme nous l'avons dit, plus nécessaire encore que l'appareil de la force. Les mulâtres

et les nègres libres ont prouvé, par leur conduite, la justesse de cette remarque. Il seroit aussi impolitique, et nous pouvons dire aussi injuste, de regarder ces hommes comme des ennemis, qu'il deviendroit dangereux de se fier aveuglément à eux. Cependant il faut prendre un parti à leur égard. Le gouvernement qui, en jetant un voile sur le passé, se montreroit équitable, vigilant et ferme; qui, sans mépriser ni humilier la classe intermédiaire, ne pousseroit pas l'imprudence et l'absurdité jusqu'à la préférer aux blancs; qui, dédaignant les ruses de la foiblesse et les escobarderies de la mauvaise foi, tiendroit tout ce qu'il auroit promis, mais n'auroit rien promis que ce qui est raisonnable et possible; un tel gouvernement auroit vaincu les plus grands obstacles. On n'a jamais eu en France que de fausses notions sur les gens de couleur. La conduite des agens de cette métropole envers eux a été alternativement trop pusillanime et trop rigoureuse. Que l'autorité avoue hautement ses projets; que la franchise, qui sied si bien à la puissance, et la justice, sans laquelle rien n'est durable, dirigent toutes ses actions, toutes ses démarches, et elle peut laisser beaucoup à faire au temps. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il remet tout à sa place. L'homme le plus fana-

tique se lasse bientôt de combattre contre son véritable intérêt ; il ne sacrifie pas sa fortune, son repos et sa vie pour une ambition sans espérance.

Telles sont les réflexions que nous croyons non-seulement utile, mais indispensable d'appliquer à la restauration de Saint-Domingue. Plus les agens de la métropole montreront de dignité, et contribueront par leur conduite à rendre à la couleur blanche la prééminence que les folies et les crimes des Européens, plus encore que la révolte et la force des nègres, lui ont fait perdre, plus leur tâche sera facile et glorieuse, et plus ils auront droit à la reconnoissance publique. Depuis douze ans, le noir vit dans le brigandage ; parce que, depuis cette époque, il n'a presque vu que des brigands. Éloignez de ses regards cet exemple contagieux ; rétablissez ce régime paternel, dont, par expérience ou par tradition, tous les nègres conservent encore quelque souvenir, et que beaucoup d'entre eux regrettent ; qu'il n'y ait ni divergence dans la marche de l'autorité, ni contradiction entre la fin qu'elle se propose et les moyens dont elle fait usage ; qu'elle soit puissante pour protéger les bons et pour punir les coupables ; que la phrase scandaleuse, *on ne va*

*point aux colonies pour y changer d'air*, ne suffise plus pour justifier les abus de confiance, autoriser le pillage, et légitimer l'expropriation; que les cris des victimes ne soient plus étouffés par les calomnies de leurs bourreaux; que le règne de la justice succède pour tous à celui de l'intrigue et du crime; et bientôt on verra le nègre, vaincu au physique et au moral, rentrer de lui-même dans la condition pour laquelle il est né; les hommes de couleur libres, tranquilles sur leurs possessions, bénir la main qui les leur aura rendues, et servir avec zèle la puissance qui les leur conservera; les blancs, fugitifs et dispersés comme les malheureux habitans de l'antique Messène, accourir, à la voix d'un autre Epaminondas, sur le rivage qui fut si long-temps l'objet de leurs regrets, de leurs vœux et de leur espérance; enfin toutes les classes, toutes les couleurs, concourir, par leurs efforts réunis, au rétablissement de la colonie et à la prospérité de la métropole.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

# TABLE

## DES CHAPITRES

### CONTENUS

## DANS L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

## DE SAINT-DOMINGUE.

---

FIN DE LA TABLE.

**PREMIER TABLEAU.** *Le Tableau suivant a été fait par M. Wante, et publié en 1803 dans son intéressant ouvrage sur l'importance de nos Colonies occidentales, et particulièrement de celle de Saint-Domingue.*

## Extrait du Tableau des Exportations faites par la Colonie de Saint-Domingue, depuis le 1er Janvier jusqu'au 31 Décembre 1789.

| En 1789. | Sucres — Blanc ou terré. | Sucres — Brut. | Café. | Coton. | Indigo | Cuirs — cottes. | Sirop — boucauts. | Tafia — barriques. | Récapitulation de la [illegible] des articles ci-contre. | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Il s'est exporté, des treize ports de la Colonie, des denrées ayant acquité les droits coloniaux ainsi qu'il suit | livres. 47,516,531 | livres. 93,573,300 | livres. 76,835,219 | livres. 7,004,274 | livres. 751,628 | livres. 29,606 | livres. 25,749 | livres. 598 | livres. 257,457,372 | Cet état ne contient que les produits coloniaux dont les déclarations se faisoient aux douanes, parce qu'elles y payoient des droits locaux, mais on n'y tenoit pas registre des produits qui s'exportoient en exemption de droit, et l'on n'a de donnée à cet égard que celle obtenue par les douanes de France. |
| Il n'y a aucun administrateur de la Colonie de Saint-Domingue qui ne sache que la perception des droits d'octroi donnoit lieu à des fraudes d'autant plus difficiles à prévoir, que les capitaines étoient autorisés à payer les droits sur le poids estimé des barriques et boucauds de sucre, évalués à 1,500, et qui pesoient de 1,800 à 2,000. Cette fraude et celle résultante de l'interlope faite par les étrangers peut et doit être évaluée sur les sucres et cafés au moins à 15 pour cent de poids. | 7,127,479 | 14,035,995 | 11,525,282 | | | | | | | Personne n'ignore que l'interlope à Saint-Domingue, surtout en 1789, enlevoit presque tous les cotons et les indigo de l'Artibonite de presque tous ceux des quartiers du sud, et qu'ils s'exportoient à la Jamaïque. |
| Et sur les cotons et indigo, c'est être fort réservé que de n'évaluer la fraude qu'à 20 pour cent. | ...... | ...... | ...... | 1,400,854 | 150,325 | | | | | |
| Cette addition de valeur, dont le Gouvernement perdoit les droits, doit être ajoutée à l'exportation réelle de la Colonie, puisque ce supplément d'exportation n'étoit perdu ni pour le Colon ni pour le commerce. | | | | | | | | | | |
| Montant effectif des denrées exportées de la Colonie de Saint-Domingue en 1789 | 54,644,010 | 107,609,295 | 88,360,501 | 8,405,128 | 901,953 | 29,606 | 25,749 | 598 | | |

## Récapitulation et évaluation des denrées exportées de la Colonie de Saint-Domingue en 1789.

| | | | | francs | francs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Sucres | Blanc | 54,644010 | à | 75 pour cent | 40,983,007 |
| | Brut | 107,609,296 | à | 40 | 43,043,719 |
| | Café | 88,360,502 | à | 55 | 48,598,276 |
| | Coton | 8,405,128 | à | 250 | 21 012,820 |
| | Indigo | 901,958 | à | 4 | 3,607,832 |
| | Sirop | 25,749 | à | 60 le boucaut | 1,544,910 |
| | Taffia | 598 | à | 175 la barrique | 104,650 |
| | Cuirs | 29,606 | à | 24 la cotte | 710,544 |
| | Canefice | 80,000 | | | 26,000 |
| | Rocou | 50,000 | | | 30,000 |
| | Carret | 5,000 | | | 62,000 |
| | Cacao | 600,000 | | | 450,000 |
| Bois de teinture | d'Accajou. de Gayac. | 9,600,000 | | | 1,200,000 |
| | Huiles de Palma Christi | | | | mémoire. |
| | | | | | 161,373,787 |

### OBSERVATIONS.

Toutes les évaluations sont ici portées argent de France, et aux prix les plus bas qu'on ait jamais vendu les produits coloniaux, afin d'éviter les exagérations; mais l'on jugera mieux de l'importance de ces produits et du vide qu'ils font dans la consommation intérieure et l'exportation extérieure, en observant que depuis 1789 les denrées coloniales ont triplé de valeur.

Il n'est point inutile d'observer que le commerce de Saint-Domingue attiroit l'or et l'argent du Mexique, par l'interlope avec la Terre-Ferme et les Colonies espagnoles, et que ces espèces s'exportoient définitivement et alloient se consommer dans la métropole.

En supposant la consommation des denrées coloniales en France réduite des deux tiers, comme le prix s'en est élevé, comparativement à l'état ci-dessus, bien au-delà de cette proportion, il n'en reste pas moins démontré que, pour se procurer cette consommation, quoique réduite, la France paie à l'étranger, depuis plusieurs années, plus de 80,000,000. Ce calcul donne raison, mieux que beaucoup d'autres, de la disparition du numéraire.

Faute de renseignemens précis sur l'exportation des six derniers articles de l'état ci-dessus, les quantités supposées exportées de Saint-Domingue en 1789 sont restées telles qu'elles ont été établies d'après les états des douanes de France en 1788, telles enfin qu'on les trouve en l'état publié par M. *Mozard*.

Les produits ci-dessus forment de pesanteur spécifique la charge de 600 bâtimens de 300 tonneaux chaque; et comme les objets d'importation du commerce français sont d'un encombrement bien plus considérable que ceux d'exportation, il a été constaté que le commerce national a employé en 1789 plus de 600 bâtimens et plus de 7,000 matelots; que le commerce étranger a employé plus de 700 bâtimens, mais d'un tonnage beaucoup moindre; qu'enfin ces étrangers ont fait dans la colonie un commerce d'importation et d'exportation de plus de 15 000,000.

La nullité actuelle de Saint-Domingue, pour le commerce du royaume, ne se fait pas sentir seulement par la sortie du numéraire en faveur de l'étranger, mais aussi par la perte des droits du fisc à l'importation, et par l'absence d'action et de réaction que leur mouvement imprimoit dans tous les ports. Cette perte se sent plus facilement qu'elle ne se calcule.

## DEUXIÈME TABLEAU.

La ville de Nantes, dans une adresse à la Convention Nationale, en date du 4 novembre 1792, revêtue de trois cent trente-huit signatures, estimoit que Saint-Domingue, avant sa destruction, rendoit, année commune, trois cent millions de sucre brut et terré, qu'on ne pouvoit évaluer, quitte de frais, à moins de

| | |
|---|---|
| Cinquante francs le quintal, ci | 150,000,000 fr. |
| Cent millions de café, à 80 francs le cent | 80,000,000 |
| Deux millions d'indigo, à 9 francs la livre | 18,000,000 |
| Cinq millions de coton, à 2 francs la livre | 10,000 0 0 |
| Trente mille barriques de sirop, à 100 francs | 3,000,000 |
| Quinze mille barriques de tafia, à 100 francs | 1,500,000 |
| ci | 262,500,000 |
| On peut évaluer le commerce interlope à | 17,500,0 0 |
| Total des revenus de Saint-Domingue | [illegible],000,000 fr. |

## TROISIÈME TABLEAU.

Nous ne pouvons résister au désir de citer ce que dit M. Arnould, sur l'importance des Colonies françaises dans l'Archipel américain, et principalement de Saint-Domingue. Dans les trois années qui ont précédé la révolution française, cette colonie a envoyé dans les ports de sa métropole: Café, 734 mille quintaux, sucres de toutes sortes, 1 million 750 mille quintaux; coton, 90 mille quintaux. On peut juger, dit le même auteur, que ces productions seront encore long-temps pour la *France* une mine inépuisable de richesses, comme le mouvement dans les transports maritimes demeurera une école perpétuelle pour les matelots français, formant les équipages de 600 navires employés annuellement. Il n'est pas étranger au plan qu'on s'est fait de ce journal de publier ici, et d'après des relevés de douanes authentiques, ce qu'étoit la belle colonie de Saint-Domingue avant qu'elle eût été livrée à toutes les horreurs de la désorganisation du système sous lequel elle avoit prospéré: entre autres marchandises produites par le sol de la France, envoyées par elle à Saint-Domingue en 1790, on compte 68,847 barils de farines vendues sur le prix moyen de 99 livres 18 sous 4 deniers, et qui ont donné une somme de 6,878,970: plus 81,972 barriques de ses vins, vendus sur le prix moyen de 142 liv. 15 s. 11 den., et qui ont donné 11,705,500. Le surplus, telles que les huiles, les chandelles, les savons, autres comestibles, ainsi que les marchandises sèches des manufactures françaises, ont produit ensemble une vente de 131,942,400. Ces marchandises ont été importées à Saint-Domingue par 478, bâtimens français jaugeant ensemble 148,155 tonneaux (le tonneau est de 42 pieds cube du poids de 2 mille, ce qui suppose 310 tonneaux par navire), à quoi il faut ajouter 99 vaisseaux négriers venu à Saint-Domingue la même année, et qui ont produit une vente de 88,841,684.

Les denrées du crû de Saint-Domingue, qui ont été exportées en France en 1790, se sont élevées, en sucre terré, à 47,516,531 quintaux, en sucre brut, 93,099,963 quintaux, etc. Le total de l'exportation a été de 199,627,078 livres. Elle a occupé 515 bâtimens jaugeant ensemble 150,289 tonneaux. Dans la même année, les étrangers ont introduit en marchandises, nègres, approvisionnemens, pour 24,688,600. Les bâtimens étrangers se sont élevés à 1,063 jaugeant ensemble 60,052 tonneaux, faisant 56 tonneaux un quart pour chaque bâtiment.

Saint-Domingue leur a fourni en objets d'exportation permises par les différens arrêts du conseil de Versailles, pour 27,316,600 livres *tournois*; et il est également constaté par des relevés exacts faits sur les livres des douanes étrangères, que, cette même année 1790, les étrangers en ont exporté les marchandises suivantes (non permises), savoir

| | |
|---|---|
| Sucre blanc ou terré, 80,000 quintaux, à 60 liv. le quintal | 4,800,000 liv. |
| Sucre brut, 110,000 quintaux, à 40 liv. le quintal | 4,400,000 |
| Cafés, 83,750 quintaux, à 80 liv. le quintal | 6,700,000 |
| Cotons, 8 000 quintaux, à 200 liv. le quintal | 1,600,000 |
| Indigo, 1,000 quintaux, à 900 liv. le quintal | 900,000 |
| Ce qui a fourni une exportation de tournois | 18 [illegible],000 liv. |

Ainsi l'on peut dire que la seule Colonie de Saint-Domingue, dans l'année 1789, la dernière de sa prospérité, a reçu

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bâtimens nationaux | 515, | jaugeant | 158,289 |
| Bâtimens étrangers | 1,063, | jaugeant | 60,052 |
| | 1,578 | Total | 218,341 |
| L'importation nationale a été de | | | 2[illegible]0,783,681 |
| L'importation étrangère a été de | | | 3[illegible],[illegible]88,[illegible] |
| | | Tournois total | [illegible] |
| L'exportation nationale a été de | | | [illegible]9,627,078 |
| L'exportation étrangère a été de | | | [illegible] |
| L'exportation d'autres denrées et droits fraudés | | | 1[illegible],000,000 |
| | | Tournois total | [illegible] liv. |

De quelle importance devoit donc *être* pour la puissance qui la possédoit une colonie qui, à elle seule, occupoit annuellement 218,341 tonneaux, et qui étoit l'occasion d'un commerce d'importation, exportation, bénéfice de fret et droits divers, de 716,715,6[illegible] livres tournois, qui font 130,311,995 dollars.

